

PRIX D'ABONNEMENT :

10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX,

et résumé quotidien des nouvelles,

paraîtra tous les soirs (le dimanche excepté)

à dater du 15 décembre.

AVIS IMPORTANT.

Ce Numéro-spécimen et les numéros qui suivront, jusqu'au 31 décembre, sont envoyés gratis, à titre d'essai. Les personnes qui les recevront sont instantanément priées, puisque cela ne les engage à rien, de les accepter et de les lire.

1^o Pour celles qui les recevront *sans bande ni adresse*, il sera joint, au bout de quelques jours, à l'un des numéros, un bulletin sur lequel toute personne qui désirera s'abonner (pour 3 mois, 6 mois ou un an) voudra bien inscrire son nom, son adresse aussi détaillée que possible, et le temps pour lequel elle s'abonne. Ce bulletin sera réclamé le lendemain par le porteur.

Les personnes auxquelles un porteur oublierait par inadvertance de remettre un ou plusieurs numéros, sont invitées à les réclamer à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud 2 (bureau à gauche en entrant). On comprend que le cas se présentera fréquemment les premiers jours.

De même, les personnes qui auraient été entièrement oubliées voudront bien ne pas s'en formaliser, mais plutôt s'annoncer à la même adresse, où l'on se fera un plaisir de prendre note de leurs noms.

2^o Les personnes qui recevront le journal *sous bande* seront considérées comme abonnées si elles ne renvoient pas au moins un des numéros qui paraîtront d'ici au 31 décembre.

L'Horaire général cessant désormais de paraître sous son ancienne forme pour être joint à l'*Estafette*, ses abonnés seront servis jusqu'au 1^{er} janvier par ce dernier journal. Ceux d'entre eux qui voudront s'y abonner n'auront également qu'à garder les premiers numéros, leur silence tenant lieu d'acceptation.

Les **ANNONCES** seront reçues à moitié prix (5 centimes la ligne ou son espace) jusqu'à la fin de l'année. A l'approche du moment des étrennes, les éditeurs espèrent que bon nombre de marchands s'empresseront de profiter de ce prix de faveur.

Pour qu'une annonce paraisse le jour même, elle devra être parvenue à midi à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud 2 (porte à gauche).

PROSPECTUS.

Encore un journal, quand il y en a déjà tant! — Et pourquoi pas, s'il ne ressemble pas aux autres?

Quoi qu'il en soit, la publication nouvelle qui s'annonce aujourd'hui doit, comme ses aînées, prouver sa raison d'être, sous peine de se voir refuser par le public ses lettres de naturalisa-

tion. C'est ce que nous allons essayer de faire en quelques mots.

Lausanne n'est pas et ne deviendra probablement jamais une grande ville, même dans le sens élastique qui permet de donner ce titre à Genève, par exemple, et ce n'est peut-être qu'un bien; mais il y a longtemps que Lausanne a cessé d'être une petite ville, moins encore par le chiffre de sa population que par l'ensemble des ressources que notre cité présente sous le rapport des établissements d'instruction officiels et privés, de l'industrie et du commerce, et grâce aussi à la position privilégiée qui lui est faite depuis qu'elle se trouve au centre d'un réseau de voies ferrées.

« Noblesse oblige ! » Il faut, quand on occupe une pareille position, savoir se mettre à la hauteur des circonstances.

Dans le domaine de la publicité, une place restait à prendre à Lausanne; nous la prenons. C'est celle que remplissent en d'autres pays, en Suisse même, et cela dans des villes moins importantes que la nôtre, ces feuilles locales connues de chacun et que chacun est censé lire. Il ne s'agit ni d'un journal proprement dit, ni d'une feuille d'avis aride et sèche: cela tient de l'un et de l'autre, et sans négliger la partie des annonces, une publication de ce genre s'attache surtout à tenir jour par jour ses lecteurs au courant de toutes les nouvelles locales, petites et grandes, sans préjudice à celles du pays et de l'étranger. Il y a tant de choses, dans un centre de population comme le nôtre, qui valent la peine d'être consignées avec quelque détail, parce qu'elles sont, pour un jour ou pour une semaine, l'objet de l'attention publique! Depuis les conférences de M. Gaberel jusqu'à l'usage de la viande de cheval, que d'intérêts divers, moraux ou matériels, ne s'agissent pas incessamment parmi nous, faisant au jour le jour le fonds de la vie publique locale, et auxquels cependant aucun des journaux existants ne se sent appelé par sa position à servir d'organe spécial!

L'*Estafette* paraîtra le soir de chaque jour ouvrable, en quatre pages, caractère et format du présent prospectus. Elle aura, en moins des journaux quotidiens actuels, les articles de fonds, les polémiques, les correspondances de Paris ou de Berne, les longs comptes-rendus du Grand-Conseil et des Chambres fédérales (ces derniers remplacés par de courts résumés). Elle aura comme eux un feuilleton, des nouvelles toujours fraîches, une chronique locale aussi riche qu'il sera possible de la faire sans y mettre du sien. Enfin elle aura *en plus*, et cela aussi souvent qu'il sera nécessaire, l'**Horaire général** des chemins de fer, des bateaux à vapeur et du service des postes, l'indication des étrangers logeant dans nos hôtels (si le désir nous en est exprimé), et l'état-civil (naissances, mariages, décès) aussi détaillé que possible. L'*Estafette* insérera naturellement toutes les annonces locales que le public voudra bien lui confier.

Ceci nous amène à parler du caractère de feuille d'avis que nous tenons à donner à l'*Estafette*.

Les éditeurs avaient pensé qu'il vaudrait mieux pour tout le monde n'avoir à Lausanne qu'une publication consacrée aux annonces locales. Aussi, dès que leur projet fut arrêté (il y a de cela plus d'un mois), jugèrent-ils convenable de le communiquer à l'éditeur de la *Feuille d'avis de Lausanne*, en lui soumettant des propositions pour la fusion ou l'achat de sa feuille. Tout fut inutile, et quelques jours après la *Feuille d'avis* annonçait qu'elle paraîtrait trois fois par semaine à dater du 1^{er} janvier.

Estimant avoir fait tout ce qu'exigeait la loyauté et poussé les offres aussi loin qu'il était raisonnable, les éditeurs de l'*Estafette* se présentent au public lausannois avec d'autant plus de confiance, que leur publication — ils se permettent d'insister sur ce point — ne fera double emploi avec aucune de celles qui existent aujourd'hui, grâce à sa nature complexe et à la réunion dans ses colonnes de renseignements actuellement disséminés un peu partout.

Depuis l'ère des chemins de fer, **Morges**, **Lutry**, **Cully** sont aux portes de Lausanne; il a donc paru naturel d'étendre le champ d'action de l'*Estafette* à ces localités, dont les rapports avec la capitale sont si fréquents et si multipliés. Avec l'organisation actuelle des services, Morges tout au moins recevra encore le journal dans la soirée.

A Lausanne, la distribution n'aura lieu qu'à partir de quatre heures, car, en tant que feuille du soir, l'*Estafette* devra prendre le temps nécessaire pour résumer les nouvelles de la journée et donner le jour même, toutes les fois qu'il y aura lieu, le résultat des délibérations du Conseil communal et du Grand-Conseil.

Les intérêts des localités susnommées ne seront point négligés, et, à côté de renseignements sur lesquels nous avons lieu de pouvoir compter, nous accueillerons avec plaisir, de Morges et de Lavaux comme de Lausanne, toutes les communica-

cations d'un intérêt tant soit peu général, — à l'exclusion, bien entendu, des personnalités.

Dans ces conditions-là, il nous paraît difficile que l'*Estafette* porte ombrage à personne; elle pourra, mieux que toute autre feuille, être le journal de tout le monde, et c'est un peu là-dessus que comptent ses éditeurs pour attirer à elle les annonces privées, dont une publicité étendue est un gage assuré de succès.

Le prix d'abonnement a été fixé à dix francs par année. C'est le chiffre le plus bas auquel on puisse mettre une publication qui donne à ses lecteurs plus de 300 numéros par année, et encore faut-il qu'à ce taux abonnés et annonces atteignent dès l'abord des proportions raisonnables. Tel est l'espoir qui soutient dans leur entreprise

les éditeurs de l'*Estafette*:
Genton, Voruz & Dutoit, imprimeurs.

HORAIRE GÉNÉRAL POUR LAUSANNE.

N° 73. — 10 DÉCEMBRE 1862.

POSTES.

Service des dépêches.

	Levée	Distribution
Morges, Rolle, Nyon, Genève, Piémont, midi de la France, Belgique	8.20 m. 11.— m. 14.45 s. 8.— s.	8.— m. 9.40 m. 2.— s. 4.40 s.
Aubonne.....	11.— m. 14.— m. 3.55 s. 8.— s.	8.— m. 9.40 m. 2.— s. 4.40 s.
Gimel	8.— s.	8.— m.
Paris; ouest, centre et nord de la France; Angleterre, Amérique...	4.40 s. 8.15 m. 6.30 s.	4.40 s. 8.15 m. 6.30 s.
Vallée de Joux	11.— m.	11.— m.
Orbe.....	4.45 s.	6.30 m.
Cossonay, Lasarraz, Orbe	8.15 m. 9.30 m.	9.30 m.
Id. id.	4.45 s.	4.45 s.
Yverdon	4.40 s. 9.30 m.	4.40 s. 9.30 m.
Yverdon, Ste-Croix, Val de Travers	8.15 m. 7.50 m. 9.30 m.	8.15 m. 7.50 m. 9.30 m.
Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Locle, Suisse allemande, pays du Nord..	4.45 s. 6.45 s. 6.15 s.	4.45 s. 7.50 s. 6.15 s.
Grandson, Concise.....	4.40 s. 7.05 s.	4.40 s. 7.05 s.
Echallens.....	8.— s.	8.— s.
Yverdon par Echallens.....	5.— s.	8.35 m.
Moudon, Payerne, Avenches, Morat.....	8.— s. 9.— m.	8.15 m. 5.30 s.
Berne, par Morat (courrier).....	8.— s.	8.15 m.
Fribourg, Berne, Suisse allemande	4.30 s. 12.45 m.	4.30 s. 5.45 s.
Oron, Romont.....	8.— s.	9.50 m.
Bulle.....	12.— m.	5.50 s.
Pays-d'Enhaut	12.— m.	7.50 m.
Vevey.....	7.50 m.	3.45 s.
Vevey et la route, jusqu'à Brigue....	8.— s.	8.— m.
Vevey, le Valais, Milan et l'Italie....	2.45 s.	10.20 m.

Service des voyageurs.

	Départ	Arrivée
Milan et l'Italie.....	3.50 s.	9.10 m.
Gimel.....	7.— m.	7.10 s.
Vallée de Joux	9.25 m.	1.— s.
Sainte-Croix et les Montagnes	10.10 m.	1.— s.
Yverdon, par Echallens.....	5.30 s.	6.50 s.
Echallens	7.— m.	6.35 s.
Moudon, Payerne, Avenches, Berne	9.— s.	7.05 m.
		4.40 s.

BATEAUX A VAPEUR

SUR LE LAC LÉMAN.

Service par la côte vaudoise.

Direction	Direction
GENÈVE - VILLENEUVE	VILLENEUVE - GENÈVE.
Genève	Villeneuve —
Versoix	Montreux
Coppet	Clarens.
Nyon	Vevey
Rolle	Cully.
Morges	Lutry
OUCHY	OUCHY
Lutry	Morges
Cully	Rolle
Vevey	Nyon
Clarens.	Coppet
Montreux	Versoix
Villeneuve	Genève

Service entre Ouchy, Évian & Morges.

DE SUISSE EN SAVOIE.	DE SAVOIE EN SUISSE.
Ouchy.. — 3.— —	Evian... 8.30 4.— —
Morges 7.30 — —	Morges — 5.— —

CHEMINS DE FER.

Ligne LAUSANNE-NEUCHATEL

Trains se dirigeant sur Neuchâtel.

Lausanne, dép.	—	9.30	10.10	12.—	2.45	7.25
Renens .. arr.	—	9.37	—	12.07	2.52	7.32
Morges ..	—	—	12.20	3.05	—	—
Bussigny ..	—	9.42	10.20	12.56	3.33	7.38
Cossonay ..	—	9.56	—	1.10	3.47	7.52
Ecclépens ..	—	10.09	—	1.23	4.—	8.05
Chavornay ..	—	10.20	10.58	1.34	4.11	8.16
Ependes ..	—	10.30	—	1.44	4.21	—
YVERDON ..	—	8.40	10.40	11.10	1.53	4.30
Grandson ..	—	8.47	—	11.20	2.00	4.52
Onnens ..	—	8.57	—	—	2.15	5.03
Concise ..	—	9.04	—	—	2.22	5.12
Boudry ..	—	9.41	—	—	2.57	5.53
Colombier ..	—	9.47	—	12.05	3.09	5.57
Neuchâtel ..	—	10.05	—	12.21	3.24	6.17
PARIS ..	—	—	—	—	5.05m	—
Chaux-de-Fd.	—	12.09	—	—	5.17	10.02
Locle ..	—	12.26	—	—	5.41	10.26
Bienne ..	—	11.19	—	1.92	4.37	8.17
Soleure ..	—	12.20	—	2.15	5.36	—
BALE ..	—	—	—	5.20	9.15	—
ZURICH ..	—	2.08	—	5.40	9.53	—
Lucerne ..	—	2.02	—	6.45	9.37	—

Direction LAUSANNE-BERNE.

Trains se dirigeant sur Berne.

Lausanne .. Dep.	7.10	1.08	2.20	5.20	—
Conversion .. Arr.	7.23	—	2.37	5.34	—
Grandvaux ..	—	7.38	—	2.57	5.50
Chexbres-Vevey ..	—	7.52	1.42	3.20	6.05
Palezieux ..	—	8.12	2.01	3.50	6.27
Oron ..	—	8.29	2.13	4.14	6.42
Vauderens (Rue)	—	8.44	—	4.34	6.57
Siveriez ..	—	8.56	—	4.49	7.07
Romont ..	—	9.06	2.43	5.02	7.17
Fribourg ..	—	10.06	3.30	6.21	8.15
Berne ..	—	11.24	4.27	—	9.27
Thoune ..	—	3.25	9.50	—	—
Lucerne ..	—	6.45	9.37	—	—
ZURICH ..	—	5.40	9.53	—	—
BALE ..	—	5.20	9.45	—	—

Voiture à Vevey pour Publoz à 6 h. 15 matin, à midi, à 4 h. 30 soir.

Voiture à Romont pour Bulle à 4 h. du soir; — pour Payerne à 4 h. soir; — pour Moudon à 4 h. 15 soir.

Voiture à Fribourg pour Avenches à 4 h. 15 soir.

Trains se dirigeant sur Lausanne.

Berne .. Dép.	7.40	1.25	5.40	—
Fribourg ..	6.15	8.55	2.31	7.02
Romont ..	7.22	9.57	3.23	8.04
Siveriez ..	7.34	10.08	—	8.14
Vauderens (Rue)	7.47	10.49	—	8.25
Oron ..	7.50	10.30	3.52	8.36
Palezieux ..	8.12	10.44	4.05	8.49
Chexbres-Vevey ..	8.32	11.04	4.24	9.09
Grandvaux ..	8.41	11.13	—	9.18
Conversion ..	8.52	11.23	—	9.28
Lausanne .. Arr.	9.02	11.33	4.50	9.38

Voiture à Avenches pour Fribourg à 6 h. du matin.

Voiture à Payerne pour Romont à 6 h. 30 du matin.

Voiture à Moudon pour Romont à 6 h. 45 du matin.

Voiture à Bulle pour Romont à 8 h. 45, 11 h. 20, 4 h. 35, 9 h. 25.

Direction LAUSANNE-SION.

Trains se dirigeant sur Sion.

Lausanne, dép.	6.55	8.50	10.50	1.12	3.50	7.20
Lutry .. arr.	7.04	8.59	11.11	1.21	3.59	7.29
Cully ..	7.11	9.06	11.08	1.29	4.05	7.36
Rivaz ..	7.21	9.16	11.19	1.39	4.45	7.47
VEVEY ..	7.31	9.25	11.30	1.49	4.95	7.57
Tour-de-Peilz ..	—	9.36	—	1.56	4.36	—
Burier ..	—	9.40	—	2.—	4.40	—
Clarens ..	7.46	9.44	—	2.04	4.44	—
Vernex ..	7.50	9.48	—	2.08	4.48	—
Veytaux ..	7.56	9.54	—	2.14	4.54	—
Villeneuve ..	8.01	9.59	—	2.18	4.59	—
Roche ..	8.12	10.10	—	2.28	5.10	—
Aigle ..	8.22	10.20	—	2.38	5.20	—
St-Triphon ..	8.30	10.28	—	2.46	5.28	—
BEX ..	8.39	10.37	—	2.54	5.37	—
St-Maurice ..	8.55	12.20	—	3.05	5.55	—
Martigny ..	9.43	—	—	3.41	9.41	—
Sion ..	10.40	—	—	4.35	10.05	—

Voiture à Vevey pour Bulle et le Pays-d'Enhaut à 10 h. matin; — pour Bulle seulement, à 2 h. soir.

Trains se dirigeant sur Lausanne.

|
| |

PRIX D'ABONNEMENT :

10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT

ET DE RÉDACTION :

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).						EAU en 24 h. Millimètres	
	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.							
	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum		
Décembre								
13	700,0	700,0	700,0	700,0	+ 0,0	+ 0,0	0,0	
14	700,0	700,0	700,0	700,0	+ 0,0	+ 0,0	0,0	

On est instamment prié de déposer les annonces à la librairie Delafontaine et Rouge, Palud 2 (bureau de gauche), plutôt qu'à l'imprimerie du journal, afin d'éviter les complications.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Echallens. — Feu Daniel-Moïse feu Jean-Daniel VAGNIERES, de Rueyres. Interventions jusqu'au 12 janvier.

— Feu Jean-Nicolas feu Baptiste BAVAUD, de Bottens, où il est décédé, huissier exploitant. Interv. jusqu'au 19 janvier.

Lavaux. — Feu Jean-Samuel feu Jean-David CUÉNOUD, décédé à Lutry, son domicile. Interv. jusqu'au 21 janvier.

Yverdon. — Feu Benjamin-Louis BUJARD, de Lutry, vivant pharmacien à Yverdon. Interv. jusqu'au 27 janvier.

ACCEPTATION DE SUCCESSIONS

Le Président du Tribunal civil du district de Lausanne, A tous les créanciers intervenus dans les bénéfices d'inventaire de :

1^e Frédéric-Henri KOHLER, de Lausanne, en son vivant directeur des Postes;

2^e Charles fils de Samuel WELLENBERG, de Schoetland, canton d'Argovie, quand vivait entrepreneur à Lausanne.

Les successions des prénommés Kohler et Wellenberg ayant été acceptées par les héritiers des défunt, vous êtes invités à retirer vos titres au Greffe du Tribunal.

Lausanne, le 10 décembre 1862.

J. DELAHARPE, président.

S. DELISLE, greffier.

DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal civil du district de Lausanne,

A tous les créanciers et prétendants aux biens de Marius-François-Henri COINDET, allié Gaudard fils de Pierre, de Marchissy, négociant à Lausanne, dont la signature est *Coindet ainé*.

Le Tribunal ayant, ensuite de remise de bilan, ordonné la discussion juridique des biens du prénommé Coindet, vous êtes sommés, sous peine de forclusion, d'intervenir au Greffe du Tribunal, dès le 13 décembre 1862 au 31 janvier 1863, inclusivement.

L'intervention se fait par acte écrit, déposé au Greffe ou envoyé franco par la poste. Il doit exprimer en toutes lettres la pré-

tention de l'intervenant, être signé par lui ou par son mandataire, et être accompagné des pièces justificatives, dont il porte le bordereau.

M. Jean Hennard, procureur-juré à Lausanne, a été nommé liquidateur de la masse.

Lausanne, le 10 décembre 1862.

J. DELAHARPE, président.

S. DELISLE, greffier.

Echallens. — Feu Georges feu Louis MEYLAN, de Bottens, vivant charpentier à Echallens. Interventions jusqu'au 12 janvier.

— Alexis fils de François GOTTOFREY, jeune, d'Echallens, y domicilié, marchand de vaches. Interv. jusqu'au 19 janvier.

MISES PUBLIQUES.

Vente d'immeubles à Lausanne.

[1] Jeudi prochain 18 courant, à 2 heures après midi, en Maison-de-Ville à Lausanne, M. Jean-Louis Falconnier cadet exposera en mise publique sa maison de la montée de St-François. — S'adresser pour les conditions au bureau de M. J. Krayenbühl, notaire, rue du Grand-Chêne.

ANNONCES DIVERSES.

[F] Ensuite d'ordres supérieurs, le Receveur du district de Lausanne procèdera aux enchères d'usage pour le renouvellement de la ferme de la pêche du lac Léman rière ce district, pour le terme de quatre ans à dater du 1^e janvier 1863, sous les conditions qui seront lues et qui sont celles de la ferme actuelle, en se conformant d'ailleurs à l'arrêté sur la pêche du 26 décembre 1839, qui a modifié celui du 16 décembre 1823.

La ferme se compose de *six bateaux* pour le cercle de Lausanne et de *deux bateaux* pour le cercle de Pully.

Les mises auront lieu : A Lausanne, sous l'autorité de la Municipalité, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le lundi 22 décembre 1862, à 3 heures ;

A Pully, en maison de commune, le mardi 23 décembre 1862, à 2 heures.

[J] Les Inspecteurs des travaux et des bâtiments de la commune de Lausanne invitent les entrepreneurs et maîtres d'état qui ont des comptes à leur remettre, à le faire d'ici au 23 décembre courant, s'ils veulent s'éviter des retards dans les paiements.

Lausanne, 5 décembre 1862.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

COMMENT ON AIME.

I

La cité Riverain donne sur une oasis de verdure perdue dans la partie sombre et fangeuse de la rue de Bondy. Franchissez ses deux grilles de fer, qui ressemblent à deux portes de prison, son étroit défilé entre deux murs élevés qui dévient, menacent, et bientôt vous aurez à votre gauche une longue rangée de maisons de modeste apparence, ruches de travailleurs dont les alvéoles s'ouvrent sur un vaste ciel; à votre droite de beaux jardins où les arbres, d'une magnifique luxuriance, projettent leurs dômes de feuillage jusqu'à la hauteur des somptueux bâtiments dont ils dépendent.

En 183... la famille Delvecourt habitait, au quatrième étage d'une maison de cette cité, un logement orné avec une extrême simplicité, mais tenu

avec un soin merveilleux. Il y avait là quelques meubles de noyer si bien encaustiqués et frottés, qu'ils reluisaient comme glace. Les cheminées avaient ordinairement pour unique parure les plus fraîches et les plus simples fleurs de la saison dans des pots de grès. Les croisées, chargées de caisses vertes scellées au mur, s'encadraient coquettement de capucines, de gobéas, de clématis, de lisiers, au travers desquels la vue s'échappait pour planer sur l'amphithéâtre verdoyant. Toute cette gracieuse disposition semblait révéler la présence de quelque bonne fée qui, d'un coup de baguette, se plaisait à les produire, ou de quelque soigneuse et gentille enfant dont la plus douce occupation était d'embellir et de poétiser cet humble asile.

Il n'y a plus de fées, dit-on, mais il y a encore des jeunes filles, ce qui est peut-être bien la même chose. Suzanne Delvecourt, en effet, était la fée de ce logement fleuri, une jolie fée de seize ans, svelte et suave, un peu frêle, avec de grands yeux noirs, de beaux cheveux ondulés à reflets bleus, et une figure si blanche et si rose que les oiseaux, quand par hasard elle rêvait à la fenêtre, la prenaient pour une fleur et venaient, sans s'effrayer, picorer les

graines de réséda. Il est vrai qu'alors Suzanne demeurait immobile, retenant son haleine dans la crainte d'effrayer ces petits hôtes chanteurs de ses jardins suspendus. Elle aimait beaucoup les oiseaux, aussi n'en avait-elle jamais un seul en cage : Suzanne avait un bon cœur.

Les oiseaux et les fleurs n'étaient pas les seules amours de notre charmante fée; elle aimait bien aussi sa mère, qui n'était pas la vilaine Urgèle, mais une brave et digne femme, veuve d'un employé d'administration qui, ayant eu le malheur de mourir six mois avant le temps voulu pour la pension, n'avait laissé à sa fille d'autres moyens d'existence que sa bonne réputation et leur travail, ce qui ne suffit pas toujours pour vivre. Mais, par bonheur, Mme Delvecourt, quoique d'une santé très faible, était courageuse, et Suzanne, la courageuse Suzanne, était un vrai dragon. Tandis que la mère enluminait de mauvaises gravures de modes et d'insipides devises de confiseur, la fille brodait avec une intrépidité infatigable, avec une agilité prestigieuse, et la plus belle fleur éclosoit, sous ses doigts fluets et rosés, comme sous un rayon de soleil.

Tout ce travail acharné n'eût peut-être pas suffi à leur procurer une bien douce aisance, sans la

[c] Malgré le succès de la vente du mois de novembre, l'**Association des dames qui donne de l'ouvrage à des femmes pauvres**, a encore tant de vêtements confectionnés pendant les hivers précédents, qu'il lui est impossible d'en augmenter l'accumulation en donnant de nouveau de l'ouvrage; elle doit donc suspendre le travail cet hiver, en espérant que la liquidation des objets qu'elle a en magasin lui fournira le moyen de reprendre plus tard sa modeste entreprise si le besoin s'en fait sentir.

Le magasin de l'Association reste ouvert pour la vente des vêtements, les mercredis et samedis, de 9 heures à midi, au second étage du *Lion d'Or*, où l'école de couture continue sous la direction de Mme Amaudruz.

[d] Un mendiant s'est présenté de ma part chez beaucoup de personnes à Lausanne.

Je me fais un devoir de mettre en garde les personnes à qui il pourrait s'adresser; je ne le connais pas; tout au plus puis-je avoir fait une déclaration pour admission à quelque hospice, et j'engage toute personne à qui il pourrait de nouveau recourir de ma part, à le faire tout simplement arrêter comme escroc.

Lausanne, le 8 décembre 1862. F. JOEL, docteur-médecin.

CAISSE DE RENTES SUISSE

Institution nationale d'assurances sur la vie.

[14]

GARANTIES :

1. Capital du Crédit Suisse, 15 millions;
2. Tous les fonds provenant des assurances, Placés sur valeurs hypothécaires et obligations garanties.

Bénéfices attribués aux assurés, 70 %

Capitaux assurés à fin octobre 1862 :

14 millions 68,576 fr.

Pour assurer **1000 fr.** à ses héritiers, on paie annuellement :
Age de l'assuré. Pendant 10 ans. Pendant 15 ans. Durant la vie entière.

25 ans	49 fr. —	37 fr. —	22 fr. —
30 ,	51 , 50	38 , 50	24 , 50
35 ,	56 , —	42 , —	27 , 50
40 ,	62 , 50	47 , 50	32 , 50
45 ,	69 , 50	52 , —	39 , —
50 ,	76 , 50	59 , —	46 , —
60 ,	100 , —	83 , —	71 , 50

S'adresser pour les statuts, tarifs et informations, chez MM. William Denis, rue Neuve 4; Gattabin, notaire, Mercerie; Besières, banquier, Etraz, et chez les agents de district.

On trouve aussi les statuts et tarifs chez les principaux libraires de Lausanne.

Le Notaire **Chevallaz**, place St-Laurent, est chargé de la vente de plusieurs maisons en ville et hors de ville, toutes d'un bon rapport.

[M] La liquidation de Mme CORDEY née Herzog, place St-Laurent n° 1, continuera encore une dizaine de jours. On trouvera chez elle à prix de facture toute espèce de jolis articles propres à être offerts pour étrennes.

participation d'un jeune homme qui, lui aussi, n'était pas le prince Myrtil ou l'enchanteur Merlin, mais qui n'en habitait pas moins le même logis que la fée Suzanne et sa mère. Ce jeune homme était Théodule, neveu de Mme Delvecourt, orphelin qui avait été élevé par elle et qu'elle considérait comme son propre fils. Théodule avait une place dans une maison de commission, et ses appointements, scrupuleusement ajoutés aux minces profits de la famille, componaient un budget assez rond, qui permettait les petites réserves pour l'avenir. Il n'y a pas que les fourmis qui soient prévoyantes.

Cependant, une chose n'avait pas sans doute été prévue: c'est que, vivant sous le même toit, dans une intimité délicieuse, dans une touchante communauté d'efforts pour vaincre une misère imminente, jeunes, charmants et bons tous les deux, Théodule et Suzanne s'aimeraient. Ils s'aimaient, en effet, d'un amour calme, doux et profond, qui n'attendait qu'un mobile déterminant, un souffle pour s'élanter jusqu'au ciel, pour s'exalter jusqu'au dévouement. Théodule se serait fait écharper pour Suzanne, et pourtant c'était à peine si Théodule lui avait dit qu'il l'aimait. Suzanne eût tout sacrifié à Théodule, et pourtant c'était à peine si Suzanne lui avait souri

avec plus d'expression qu'à tout le monde. L'un et l'autre, cependant, savaient qu'ils pouvaient, à l'occasion, compter sur une affection sans bornes, sur un amour ardent jusqu'à la passion.

Quand l'intimité n'engendre pas les tiédeurs de l'habitude, elle fait naître les sentiments les plus robustes et les plus vivaces. Ces sentiments se tiennent souvent cachés au fond du cœur; mais alors, comme la violette, ils ont un parfum qui les révèle.

Mme Delvecourt n'avait pas eu de peine à sentir ce parfum d'amour, et un jour, avec sa tendresse habituelle, elle dit à ses enfants :

— Je crois bien que Théodule et Suzanne ne seraient pas fâchés qu'on les mariât ensemble? Que celui qui pense le contraire élève la voix!

Pour toute réponse, Suzanne embrassa sa mère avec effusion. Théodule pâlit de joie.

— Bien! reprit Mme Delvecourt en souriant; les parties sont parfaitement d'accord. Nous convenons donc sur-le-champ que, quand Suzanne aura ses dix-sept ans sonnés, c'est-à-dire dans quatre mois, Théodule deviendra son mari.

Théodule saisit les mains de Mme Delvecourt, qu'il faillit briser entre les siennes; et, toujours

Librairie de J. BURET-CORBAZ, rue Saint-Pierre.

Reçu un joli choix d'objets propres à être donnés pour étrènes, tels que **albums pour les photographies, idem pour le dessin, Buvards, portefeuilles de poche, carnets fins et ordinaires, porte-monnaie, papeteries, cartonnages divers**. Grand choix d'articles en toile cirée, **pupitres, sous-mains, portefeuilles** pour la musique, **calendriers perpétuels**, etc. **Encriers de voyage et de table.**

Reçu de plus un beau choix de **plateaux du Japon**, vernis inaltérable par l'eau chaude.

TERRINES DE FOIES D'OIE DE STRASBOURG

aux truffes fraîches du Périgord,
au BAZAR VAUDOIS.

VIANDÉ DE CHEVAL.

L'étal n° 1 (Petites-Boucheries) en est toujours pourvu.

Il vient de paraître :

LAUSANNE DÈS LES TEMPS ANCIENS.

[7]

PAR ROD. BLANCHET.

Beau vol. in-8° de 220 pages, avec 5 planches. Prix 4 fr.

En vente chez tous les libraires.

HORLOGERIE GARANTIE.

[6] L. Blanchoud, au fond de la Palud, 14, a son magasin bien assorti en montres de tout prix, pendules de Paris et ordinaires. Il fait toutes les réparations concernant sa partie, le tout à prix modérés. Il se charge de remonter les pendules à domicile.

Au magasin **L. BARBEY**, vis-à-vis de la Préfecture.

[15] **ÉTRENNES POUR 1863.**

Un joli choix de **sacs pour dames**.

Albums photographiques; dits pour le dessin.

Buvards; — **portefeuilles** de poche; dits d'écoliers; —

porte-monnaie; — **étuis à cigares**, etc.

Encadrements pour portraits, depuis 40 centimes.

Fournitures d'écoles.

ATELIER DE RELIURE, GAINERIE ET CARTONNAGE.

MOUTARDE DE DIDIER, EN PAQUETS

[13] Chez **SIMOND FILS**, rue du Pont 13.

PARQUETERIE.

[2] MM. Frizzini, Jordan et Comp^e, à Brigue (Valais), continuent, comme du passé, à fournir des parquets à prix modiques; les personnes qui voudront bien les honorer de leurs commandes peuvent s'adresser au dépôt, rue du Grand St-Jean 13, ou au représentant, M. Favre-Rees, au Péristyle, à Lausanne.

pâle, les yeux huitides, le front rayonnant, il répondit avec une émotion qu'il ne pouvait contenir:

— Ah! ma tante, si vous saviez comme je l'aime!

— Je le sais, Théodule. Ma Suzanne sera heureuse avec toi, car tu es un noble cœur.

Suzanne, pour la première fois peut-être, fixa sur son cou-in un regard qui réfléchissait toute son âme.

— Et moi aussi, dit-elle avec un accent inférieur, je tâcherai de vous rendre heureux, Théodule: vous le méritez si bien!

Théodule et Suzanne étaient fiancés désormais. Leur train de vie continua comme par le passé, ni moins laborieux ni moins calme; seulement Suzanne rêvait un peu plus souvent le soir à ses frères, et Théodule disait parfois avec un sourire:

— Je ne sais pourquoi, mais il me semble que le temps a un peu ralenti sa marche. Qu'en dites-vous ma cousine?

— Je trouve, au contraire, qu'il va trop vite, cousin, répondait malicieusement la jeune fille.

(La suite à demain.)

A la librairie F. HALDY, Grand'rue, à Morges.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES POUR ÉTRENNES.

Voyage dans les Deux Mondes, par MORNAND et VILBORT. 1 magnifique vol. in-4°, illustré de 775 gravures par les meilleurs artistes. Relié et doré, 20 fr.

La Méditerranée, ses îles et ses bords, par L. ENAULT, illustré par Rouargue. 1 fort vol. grand in-8, orné de belles gravures sur acier, 20 fr.

Explorations faites dans l'Afrique australie, par le D^r LIVINGSTONE, traduit de l'anglais. 1 vol. illustré de 45 belles gravures. Relié et doré, 25 fr.

Voyage en Suisse, par X. MARMIER. 1 magnifique volume illustré par Rouargue, relié et doré sur tranches, 26 fr.

Voyage d'étude dans la Forêt de Thuringe, par E. HUMBERT, 1 beau vol. grand in-8. Broché, 20 fr.

Le Tour du monde. Nouveau journal des voyages, publié sous la direction de M. Edouard CHARTON. 5 magnifiques vol., ornés de gravures par les meilleurs artistes. Chaque volume relié se vend séparément, 16 fr.

Les Robinsons véritables. Naufrages.— Solitude.— Voyages.— 1 magnifique vol. grand in-8, illustré de 90 belles gravures; relié et doré, 20 fr.

[5] **A. Morel**, successeur de Blanchet, confiseur, rue de Bourg 14, prévient le public qu'il vient de recevoir de Paris un beau choix de cartonnages et d'attrapes; on trouvera aussi chez lui un bel assortiment de bonbons fins, bonbons chocolat, petits fours décorés, objets pour arbres de Noël. Il se charge également de toutes les commandes concernant sa partie; il ne négligera rien pour satisfaire toutes les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur préférence.

[9] A vendre de rencontre, pour 80 francs, une cheminée portative d'une grande dimension et valant au moins 150 francs. S'adresser chez Schildknecht, fabricant d'appareils de chauffage, rue du Rétillon.

Appartements à louer.

[3] A louer au Péristyle, derrière Bourg, un bel appartement composé de salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, chambres de domestiques et dépendances.

[4] Pour Noël, un magasin. — S'il se présentait des personnes stables, on serait très accommodant pour les conditions. S'adresser en St-Pierre n° 2, au 1^{er} sur le devant.

Objets perdus.

[10] Perdu vendredi soir, au Casino, une alliance gravée extérieurement, s'ouvrant en croix et portant intérieurement deux noms avec la date du 4 janvier 1854. La rendre contre récompense, place St-Laurent 1, 3^{me} étage.

[11] Perdu dimanche 14, en passant par la Cité-Dévant, Chemin-Neuf, rue Haldimand, Grand-Pont, Mornex, Montriond, Bellerive, Ouchy, Beau-Rivage, cimetière d'Ouchy, la Rasude, St-François, le Pont, la Mercerie, Cité-Dessous, une broche en or, forme spirale. — La rapporter contre récompense chez Maurel menuisier, Cité-Dessous.

NOUVELLES POLITIQUES.

GRÈCE. — Bien que 110,000 voix soient déjà acquises à la candidature du prince Alfred d'Angleterre au trône hellénique, lord Elliot est arrivé à Athènes avec une mission de son gouvernement, qui consiste à recommander l'ex-roi Ferdinand de Portugal, père du roi actuel, moyennant quoi l'Angleterre céderait à la Grèce les îles Ioniennes, dont elle a tant envie. Il ne fallait rien moins que cela pour atténuer la consternation éprouvée par les Grecs à la nouvelle du refus opposé par le gouvernement britannique à l'honneur qu'on voulait lui faire.

FRANCE. — Le bilan mensuel de la Banque de France, que publie le *Moniteur*, est médiocrement satisfaisant. Si l'encaisse s'est augmenté de 23 millions (319 millions), ce qui éloigne toute crainte d'élévation de l'escrope, en revanche, le portefeuille a subi une dépréciation de 35 millions, ce qui prouve que la situation, commercialement parlant, ne tend pas à s'améliorer; enfin, la circulation des billets a également éprouvé une diminution sensible (52 millions).

ITALIE. — Dans la séance du 11 décembre de la Chambre des députés, M. Farini a annoncé la constitution définitive du nouveau ministère et donné connaissance de son programme.

Si l'on se reporte au discours-programme de M. Rattazzi lors de son entrée aux affaires, on a lieu d'être surpris de la différence qui existe entre le langage du ministère actuel et celui tenu par son prédécesseur.

Quand M. Rattazzi arriva aux affaires, l'Italie jetait partout ses regards avec orgueil et confiance; toutes les routes lui semblaient ouvertes: elle pouvait indifféremment songer à Venise, à Rome, à la Grèce, à la Hongrie; tout le mouvement qui s'accomplissait en Europe devait lui profiter. Aussi M. Rattazzi ne semblait doutier de rien: il parlait d'augmenter l'effectif de l'armée, de mobiliser les gardes nationales, de rendre la marine florissante; il voyait, comme tout le monde, Rome dans un avenir prochain.

Aujourd'hui, tout est bien changé: la Grèce vient d'accomplir sa révolution en dehors de l'influence italienne, qui avait beaucoup semé pour ne rien récolter; la Hongrie semble plus préparée à se réconcilier avec l'Autriche qu'à crier aux armes; enfin Garibaldi a été blessé et pris à Aspromonte.

Ces événements traçaient d'avance le programme du nouveau ministère. Malgré la dignité des paroles de M. Farini, son discours est triste; on sent qu'il parle au nom d'un pays qui n'a pas encore de vie propre. Il n'est question dans ce discours ni d'armement, ni de Venise, ni de Rome: discours plein d'allusions, où il n'y a rien de reconfortant que quelques paroles mystérieuses sur les « événements » et sur les « occasions préparées et attendues. »

Si pénible que soit l'impression produite par ce discours, on sent que M. Farini ne pouvait parler autrement.

La politique de recueillement, d'attente, proposée par le cabinet, sera confirmée par le Parlement. Il ne faut pas oublier, en effet, que le déficit dépassera, en 1862, 800 millions. Ce chiffre n'est pas exagéré; il est peut-être encore au-dessous de la vérité, car il ne comprend pas la dette flottante. En présence d'un déficit aussi énorme, à la veille d'un emprunt qui sera encore insuffisant à l'amortir, on comprendrait peu une autre politique que celle exposée par M. Farini au nom de ses collègues.

La seule promesse faite par le chef du nouveau cabinet consiste à organiser le pays en décentralisant l'administration. Il y a dans ces derniers mots tout un vaste programme, qui peut suffire à la gloire et à l'ambition d'un ministre.

— C'est par erreur que l'on a annoncé la nomination de M. Melegari au poste de ministre plénipotentiaire d'Italie près la Confédération suisse. Je ne crois pas, dit un correspondant, que ce poste ait été offert à M. Melegari; mais, dans tous les cas, il l'aurait refusé, par des raisons de convenance et de délicatesse faciles à comprendre pour qui sait que M. Melegari remplissait, sous le ministère Rattazzi, les fonctions de secrétaire général des affaires étrangères.

Confédération suisse.

Une brochure de M. Stämpfli sur le rachat des chemins de fer par la Confédération pose et discute ces trois questions : 1^o La Confédération, pour ce rachat, ne pourrait-elle pas se procurer le capital nécessaire au 4 1/2 %? 2^o Par la concentration des chemins de fer dans les mains de l'autorité fédérale, les frais d'exploitation ne pourraient-ils pas être ramenés de 47 % à 40 %? 3^o En tenant compte des résultats de l'exploitation des lignes suisses en 1861, le rendement kilométrique de fr. 21,247 ne serait-il pas atteint? 4^o Enfin la dernière question est celle du rachat des actions.

M. Stämpfli croit que les trois premières questions peuvent être très facilement résolues dans le sens même qu'il leur donne. Quant à la quatrième, il estime que l'on pourrait traiter avec les compagnies, sur le pied de fr. 800 pour une action du Nord-Est, aujourd'hui cotée à fr. 705; fr. 550 pour une action du Central, dont le cours actuel est de fr. 470; les actions des autres sociétés seraient rachetées à fr. 250. Le tout serait payable en obligations de l'emprunt fédéral, dont l'intérêt, au 3 p. %, pendant les huit premières années, serait élevé ensuite au 5 %.

Pour prévenir toute fausse interprétation, l'auteur de la brochure déclare que, vu les concessions accordées par l'Assemblée fédérale, un rachat des chemins n'est possible que par une entente volontaire avec les Compagnies, et qu'il ne pense pas à une autre voie.

Berne. — Le tribunal civil de Berne s'occupe actuellement d'un petit épisode de la fête fédérale des officiers. Ensuite d'une demande du comité, MM. Christian Ott et Romang, secrétaire du Tribunal suprême, avaient préparé un certain nombre d'inscriptions en vers pour les décors de la ville durant cette solennité. Il paraît maintenant que ces Messieurs, blessés de n'avoir reçu ni cartes d'invitation pour les fêtes, ni même un remerciement pour leur travail, ont pris à la lettre une circulaire qui leur avait été adressée, d'avoir à fournir leur note, et qu'ils demandent chacun 150 fr. à titre de rémunération. Comme il n'y avait plus d'argent dans la caisse du comité, celui-ci a refusé; de là un procès. Du reste, les deux poètes promettent d'affecter ces 300 fr. au profit de la souscription pour le monument Winkelried.

Valais. — La Compagnie de la ligne d'Italie avait reçu 14 soumissions pour l'entreprise des travaux de la voie ferrée entre

Sion et Sierre. Quelques-unes de ces soumissions faisaient jusqu'à 12 % de rabais sur les prix proposés par la Compagnie; mais celle-ci a préféré écarter les soumissions offrant les rabais les plus considérables, pour confier les travaux à des entrepreneurs qui présentaient des garanties de bonne exécution. Les deux lots dont se compose l'entreprise ont été adjugés avec un rabais de 5 % seulement.

Genève. — Le Grand-Conseil, procédant à l'élection des députés du canton au Conseil des Etats, a appelé à ces fonctions ne général *Dufour* et M. *Friedrich*, avocat, par 45 et 46 suffrages. Les deux précédents députés, MM. *Moïse Vautier* (conseiller d'Etat) et *Alméras*, sont restés en minorité avec 27 et 24 voix.

Il est bon de rappeler que le Conseil d'Etat (élu il y a un an, et qui ne sortira de charge que dans un an d'ici) appartient au parti qui vient de rejeter le projet de Constitution, tandis que la majorité du Grand-Conseil (élu tout récemment, aussi pour deux ans) est du parti contraire.

— Les deux journées anniversaires de l'*Escalade* de 1602 se sont passées au milieu de la plus vive animation; les rues Basses étaient littéralement couvertes de masques et de curieux.

Canton de Vaud.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Grand Conseil a continué la discussion de la loi sur l'impôt mobilier pour 1863.

Les dispositions du projet présenté par le Conseil d'Etat ont été en général adoptées, sauf les modifications suivantes :

Le droit de mutation était réduit au 2 pour cent par le projet du Conseil d'Etat. La commission du Grand Conseil a proposé de porter ce droit au 3 pour cent.

Cette dernière proposition a été défendue par MM. *de Melle*, *Banderet*, *Mcrand*, *Roguin* et *Duplan*, conseillers d'Etat. Elle a été combattue par MM. *Berney*, conseiller d'Etat, *Chappuis-Vuichoud*, *Roux* et *Noguet-Vinet*, qui désiraient réduire au 2 pour cent le droit de mutation.

A la votation, la proposition de la commission a été adoptée à l'appel nominal par 77 voix contre 30. En conséquence, le droit de mutation sera fixé au 3 %.

Le droit sur les successions en ligne collatérale a été porté comme suit : au 2^e degré, 2 %; au 3^e degré, 3 %; au 4^e degré, 4 %; au 5^e degré, 6 %; au 6^e degré, 8 %; au 7^e degré, 10 %, ainsi qu'au 8^e et 9^e degrés ou au-delà.

Les autres articles du projet de loi ont été adoptés sans modifications importantes.

— M. *Natural*, ancien conseiller d'Etat, a donné sa démission comme député du cercle de Coppet.

LAUSANNE.

L'Estafette commençant sa carrière en même temps que les autorités communales élues sous l'empire de la nouvelle Constitution, nous ne pouvons nous dispenser de signaler le premier acte de ces autorités, bien qu'il ait huit jours de date. Nous serons aussi brefs que possible, puisqu'il s'agit bien moins d'apprendre à nos lecteurs quelque chose de nouveau que d'établir un point de départ pour notre chronique municipale. Dorénavant, chaque séance du Conseil communal sera consignée le soir même dans *L'Estafette*, avec tout le détail nécessaire.

Il s'agissait donc, lundi dernier, de constituer la nouvelle administration. Le Conseil compte aujourd'hui 57 bourgeois et 43 habitants; sur ses 100 membres, 40 sont nouveaux.

Après l'assermentation d'usage, le Bureau a été formé comme suit : Président du Conseil, M. *Pidou* (réélu pour la 3^e fois, par 89 suffrages sur 90 votants); — vice-présidents MM. L. *Magnenat* et *Carrard*, ancien juge; — secrétaire, M. *Gonin*, notaire (sur le refus, pour cause de santé, de l'ancien titulaire, M. *Favrat*, conservateur); — scrutateurs, MM. *Henniger* et Th. *Mercier* (de *Vernand*); — suppléants, MM. *Chappuis-Vuichoud* et *Roux*, major.

Sur la proposition du Bureau, le traitement des municipaux a été porté de 870 fr. à 1000 fr.; ceux du syndic et du secrétaire de la Municipalité, à 2400 fr. chacun. Puis il a été procédé à l'élection (au scrutin individuel) des membres de ce corps, ainsi qu'à celle du syndic : opérations qui n'ont pas exigé moins de 14 tours de scrutin. A dater du 1^{er} janvier, la Municipalité de Lausanne sera donc composée comme suit :

MM. *Dapples*, syndic (b.); *Daccord*, G. (b.); *Cellier-Chevalley* (h.); *Boisot*, H. (b.); *Blanchet*, G. (h.); *Wenger*, G. (b.); *Maget*, architecte (h.); *Carrard*, ancien juge (b.), et *Vallotton*, F. (h.).

Il y aura donc 5 bourgeois et 4 habitants.

MM. *Cellier* et *Carrard* sont des membres nouveaux de la Municipalité, où ils remplaceront MM. *Gaudard* et *Dienner*.

— On vient d'achever l'arrangement du terre-plein qui sépare la place de la Riponne de l'entrée de la Madeleine, en face du nouveau café-restaurant de la Riponne. Cet emplacement, autrefois fort négligé et orné d'une rustique barrière en bois, est maintenant tout à fait présentable et muni d'une balustrade en fer des deux côtés où l'exigeait la différence de niveau entre le

terre-plein et la voie publique. Les bambins du quartier et leurs bonnes, qui font de ce reposoir un usage fréquent, doivent de la reconnaissance à l'édilité lausannoise.

— Nous apprenons que la *Boulangerie des Familles* vient d'acheter le bâtiment (rue du Flon) dans lequel elle est établie depuis 22 ans. Il paraît que c'est l'état prospère de la Société qui a permis à celle-ci de faire cette acquisition.

Vevey. — Le Conseil communal a élu pour son président M. *Jules Cuénod*, et a nommé syndic M. *Courreau-Courreau*. L'élection de la Municipalité a été assez laborieuse, six tours de scrutin n'ayant donné aucune majorité; cependant, sur les neuf membres de ce corps, un seul est nouveau, c'est M. l'avocat *Dupraz*.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Mercredi passé, vers cinq heures du matin, une femme s'est introduite dans une maison du quartier de la Palud où il y a une boulangerie. Les ouvriers ont l'habitude de mettre une partie des pâtons, en attendant de les enfourner, dans une allée à côté du magasin. Cette circonstance était connue de la visiteuse matinale, qui venait, avant le chant du coq, faire sa provision de pâtes. Ce jour-là, elle avait déjà mis trois pâtons dans son panier, lorsqu'une personne placée en sentinelle cria au voleur. La visiteuse s'enfuit à toutes jambes, et, à quelques pas de là, elle jeta son panier pour mieux courir. On parvint cependant à l'arrêter, et on la conduisit au poste de police voisin, où elle fut relâchée à la demande de la personne qui avait été victime du vol, en considération de la position malheureuse où se trouvait la coupable. — Des disparitions de pâtes, d'œufs et d'autres comestibles avaient lieu depuis quelque temps dans la maison en question, sans qu'on eût jamais pu surprendre le voleur. Ces vols paraissent avoir été commis par la même personne.

D'autres boulangers, dit-on, ont été victimes de vols semblables à celui que nous rapportons.

— Vendredi, un charretier qui conduisait un char de foin fut entendu dire : « Cache-toi bien. » La police avertie assista au passage du char, et, l'opération faite, invita à descendre celui qui se cachait sur ou dans le foin. Après quelques hésitations, un homme descendit en effet; le char, pesé de nouveau, diminua de 170 livres. La fraude a été punie. (Gazette.)

— La police de Vevey a capturé ces jours derniers un forçat évadé de Fribourg, et qui venait d'arriver. C'est, dans l'espace de six semaines, le second pensionnaire de l'établissement fribourgeois que la police veveysanne a la satisfaction de réintégrer dans son domicile légal.

— La rédaction de l'*Observateur du Léman* (Vevey) avait samedi sur son bureau un petit bouquet de framboises parfaitement mûres, cueilli la veille dans une campagne des environs.

Etat civil de Lausanne.

NAISSANCES inscrites dans la semaine.

1. Charles-Jules *Hertig*, de Rüderswyl (Berne), né le 12 octobre.
2. Emile *Pache*, d'Epalinges, né le 23 novembre.
3. Jenny *Berney*, d'Aubonne, née le 24 novembre.
4. Marie *Sprecher-de Berne*, des Grisons, née le 1^{er} décembre.
5. Henriette *Wulliemier*, de Cuarnens, née le 2 décembre.
6. Henriette-Marie *Weith*, de Cottens, née le 3 décembre.
7. Hélène *Henny*, de Renens, née le 4 décembre.
8. Auguste *Dupont*, de Pully, né le 5 décembre.
9. Sophie *Lavanchy*, de Cully, née le 6 décembre.
10. Auguste *Cassat*, de Lutry, né le 6 décembre.
11. Henri *Rütti*, d'Effingen (Argovie), né le 8 décembre.
12. François *Rossat*, de Granges, né le 8 décembre.
13. Elisa *Perrin*, de Lausanne, née le 10 décembre.
14. Henri-Louis *Coeytaux*, de Daillens, né le 11 décembre.
15. Victorine *Favey*, d'Eclépens, née le 11 décembre.

Marché de LAUSANNE, du 13 décembre.

Froment (750 sacs), fr. 3,30-3,50. — Avoine (330 sacs), fr. 1,00-1,30. — Pommes de terre (150 chars), fr. 0,50-0,60. — Châtaignes, (130 sacs), fr. 3,00-3,50. — Beurre, fr. 1,20-1,30. — Foin (30 chars), fr. 3,20-3,60. — Paille (35 chars), fr. 2,10-2,30. — Noix (20 sacs), fr. 3,00-3,50. le quarteron. — Fruits (50 chars), 50 c. le quarteron.

Bourse de PARIS, du 13 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 3/8. — 3 %, 70.55. — 4 1/2, 97.50. — Crédit mobilier, 1102. — Chemins autrichiens, 511. — Lyon 1150. — Genève, 376. — Ouest-Suisse, 136.

PRIX D'ABONNEMENT :

10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT

ET DE RÉDACTION :

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).							
1862	—	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrades	
		8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum
15		727,5	727,8	727,4	727,4	— 0,7	+ 2,6

BUREAU D'ANNONCES :

LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS

A dater de demain, la distribution de l'**Estafette** n'aura plus lieu, vu l'heure tardive, que dans les limites de l'éclairage au gaz. Les personnes domiciliées en dehors de cette zone voudront bien indiquer, à la librairie Delafontaine et Rouge, un local en ville où leur journal puisse être déposé.

ANNONCES DIVERSES.

CHEMIN DE FER
DE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE
EXPLOITATION
TRANSPORT DES MARCHANDISES

AVIS AU COMMERCE

[23] En attendant la publication des tarifs du service direct pour la ligne de Lausanne à Fribourg et à Berne, la Compagnie a l'honneur de prier les personnes qui désireraient expédier des marchandises d'une des stations de la Suisse française à l'une des stations de la Suisse allemande, et vice-versa, par Fribourg, ou qui auraient des expéditions à faire à l'une des stations de cette ligne, de vouloir bien adresser leurs expéditions à l'agent spécial de la Compagnie, à la gare de Lausanne ou à la gare de Berne, qui se chargera de faire la réexpédition sans frais pour l'expéditeur.

Le prix de transport sera calculé en soudant les taxes du service direct pour Lausanne ou pour Berne à celles du service intérieur de la ligne de Fribourg, déduction faite des frais de manutention à la gare de réexpédition.

Fribourg, le 5 décembre 1862.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.**COMMENT ON AIME.**

II.

Un dimanche que, par un beau soleil; la famille Delvecourt se disposait à partir pour la campagne, où elle aimait à dîner bucoliquement sur l'herbe, la sonnette résonna avec violence, et à peine Suzanne eut-elle ouvert la porte, qu'un homme s'élança d'un air joyeux dans l'appartement.

— Ah! s'écria-t-il, je vous ai donc enfin dénichés! ce n'est pas malheureux! Bonjour ma chère dame! bonjour, ma gentille Suzanne! et à toi aussi, bonjour, mon petit Thé...! Ah! peste! je ne me souviens plus de ce nom-là.

Et il sauta au cou de Mme Delvecourt, qu'il fallut étouffer, embrassa très résolument la jeune fille, et broya comme dans un étau la main de Théodule.

— Eh bien, reprit-il en reculant de quelques pas et en se croisant les bras, est-ce que vous ne me

reconnaissez pas, moi, Philippe Varnier, l'ancien ami de ce pauvre Delvecourt, dont j'ai appris la fin par un de nos amis communs que je viens de rencontrer? Ah ça! huit ans passés au Mexique m'ont-ils changé à ce point? vous me désespérez!

Cette brusque entrée avait un peu étourdi Mme Delvecourt, et elle demeura un moment interdite; mais elle avait parfaitement reconnu Philippe Varnier, que ses allures rondes et cordiales devaient suffire à faire reconnaître. Suzanne et Théodule même l'avaient presque tout de suite remis. C'était un grand gaillard de trente-six à quarante ans, avec une figure assez belle, ouverte et franche, avec de l'embonpoint et un ventre légèrement rebondi, avec cet entrain qui tient lieu d'esprit aux gens corpulents et gais. Tel il était parti pour le Mexique huit ans auparavant, tel il revenait; avec cette différence pourtant qu'il rapportait de la liquidation de ses affaires commerciales, plus de deux cent mille piastres dont il était presque totalement dépourvu lors de son départ pour l'Amérique. Cette lourde charge n'avait en rien diminué sa belle humeur.

Suzanne lui présenta une chaise et l'invita à s'asseoir.

— Non pas! dit-il. Vous allez sortir, et je ne veux pas vous retarder. Nous sommes gens de revue, et je vous déclare que je viendrais souvent vous importuner. J'en ai bien le droit, ce me semble, car j'ai toujours beaucoup cet excellent Delvecourt, et j'entends rester toujours l'ami de la famille. Est-ce que vous auriez la cruauté de me refuser ça?

— Pas le moins du monde, mon cher monsieur Varnier, répondit Mme Delvecour en souriant. Aussi souvent que vous viendrez nous visiter, vous serez le bienvenu. Je me souviens toujours que vous étiez notre boute-en-train autrefois.

— Un vrai diable à quatre! Eh bien, je n'ai pas changé: bon pied, bonne langue, bon estomac et bon cœur par-dessus le marché, pa sez-moi le compliment. Bah! la vie n'est pas si longue, et c'est perdre son temps que de se faire du chagrin!... Mais, encore une fois, vous vous disposiez à sortir et je m'en vais.

— Oh! nous ne sommes pas pressés, dit Suzanne, nous allons dîner sur l'herbe à la campagne.

— Ah! vraiment. Mais c'est très gentil ça. J'ai aussi conservé le goût de ces parties-là, moi, en dépit de sots qui s'en moquent. Vous rappelez-vous, ma chère Mme Delvecourt, nos joyeuses

LIQUIDATION

Chez E. WEILLER, rue Saint-François, 22, Lausanne.

[8] Vu l'approche du nouvel-an et pour accélérer l'écoulement des marchandises, le public est avisé que toute les nouveautés pour robes seront vendues 20 pour cent au dessous des prix ordinaires.

Lainage, toilerie en fil et en coton, damas pour meubles, couvertures, draperie, châles en grand choix.

Foulards de Lyon, haute nouveauté, première qualité, à 3 fr. 65.

Châles tartans carrés-longs, pure laine, à fr. 8.

CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS

EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ.

Magasin de l'Hôtel de la Poste,

A L'ANGLE DU GRAND PONT.

Encore quinze jours de vente, vu les prochaines démolitions.

Les habillements confectionnés pour hommes seront vendus au prix coûtant, vu le peu de jours qu'il nous reste pour les liquider.

HUILE D'HERBES DES ALPES.

[21] Cette huile fortifiante est d'une grande efficacité pour la faiblesse des membres des petits enfants et des convalescents, ainsi que pour combattre toutes les affections rhumatismales et ces tiraillements douloureux que ressentent les jeunes gens qui grandissent trop vite pour leur âge. — Prix du flacon, 1 fr. 50 c.

Se vend : à Genève, chez M. Ladé, pharmacien; — à Vevey, chez M. Burnier, pharmacien, — et à Lausanne, chez M. Behrens, pharmacien (ancienne pharmacie Béranger).

CHOUCRUTE DE BERNE.

[22] Chez SIMOND fils, rue du Pont 13.

Objet perdu.

[10] Perdu vendredi soir, au Casino, une alliance gravée extérieurement, s'ouvrant en croix et portant intérieurement deux noms avec la date du 4 janvier 1854. La rendre contre récompense, place St-Laurent 1, 3^e étage.

NOUVELLES POLITIQUES.

MEXIQUE. — Le vapeur *la Floride*, qui vient d'arriver en France, ramenant le général Lorencez, a apporté la nouvelle de l'entrée à Jalapa du corps d'armée du général Berthier.

trouver moins douces ensuite les modestes coutumes abandonnées par hasard. Varnier comprit ce qui se passait secrètement au cœur de ses amis, et il fit des prodiges de gaieté pour dissiper le nuage qui les assombrissait. Il réussit à merveille, et l'on n'avait pas atteint Vincennes que la famille était familiarisée avec son brillant véhicule. Mme Delvecourt vantait la mollesse des coussins, Théodule admirait la désinvolture des chevaux, et Suzanne avouait qu'une calèche avait décidément meilleur air qu'un coucou. Quant à Varnier, il déclarait, avec son allégresse intarissable, que plus d'une comtesse, baronne ou marquise faisaient moins que Suzanne honneur à un équipage.

— Ce que c'est que la fortune! disait-il en riant de lui-même. Il y a huit ans, j'étais à peu près gueux comme Job; il me prend la faitsie de m'ex-patrier, et, grâces à quelques opérations hardies couronnées d'un succès insolent, je reviens millionnaire, sans valoir beaucoup mieux qu'avant, et, ce qui est plus rare peut-être, sans valoir beaucoup moins, passez-moi encore le compliment. Ma foi! je n'en suis pas fâché, si surtout ça peut me procurer le vrai plaisir d'être utile à mes vieilles connaissances.

On descendit de voiture aux bords de la Marne, vers l'aqueduc de Saint-Maur, et l'on se promena sur la rive, à l'ombre des peupliers et des saules, sur l'herbe courte et fleurie. Varnier donnait courtoisement le bras à Mme Delvecourt, tandis que Suzanne, vive et gracieuse comme une gazelle, courait en avant, cueillait les myosotis et les convolvulus de la rive, et, jouait avec Théodule, qui, lui, ne pouvait parvenir à secouer une mystérieuse et pénible préoccupation. Varnier les admirait tous les deux.

La journée était délicieuse, le soleil filtrait sa lumière à travers les nuages d'argent et moirait le large ruban d'eau qui glisse entre les iris et les roseaux. La brise était fraîche et parfumée; elle arrondissait gracieusement les voiles latines des chaloupes qui voguaient sur la Marne. C'était à faire mourir d'envie d'aller en bateau. Varnier en loua un, dans lequel on descendit jusqu'à Champigny, où l'on dina galement sur une pelouse à l'ombre d'un grand noyer. Diner frugal s'il en fut jamais, que notre millionnaire, plus délicat que fluet, craignit de gâter en le rendant plus somptueux.

Quand on regagna Saint-Maur, le soleil commençait à se nichier dans le feuillage du bois de Vin-

GRÈCE. — Les rapports parvenus d'Athènes et de Londres confirment la cession des îles Ioniennes faite par l'Angleterre à la Grèce, à la condition que les puissances signataires des traités de 1815 y donnent leur consentement.

ITALIE. — Pendant qu'on parle du brigandage dans les provinces méridionales et des moyens à employer pour le détruire, on a constaté dans le courant de la semaine passée 21 crimes ou attentats de meurtre dans la capitale du royaume, dans Turin même, et, en dehors de ce nombre, neuf cas dans la seule nuit de dimanche passé. Après dix heures du soir, il n'est pas prudent de sortir sans un revolver en poche.

Confédération suisse.

La signature d'un traité d'établissement et de commerce entre la Suisse et la Belgique est chose accomplie. Cette convention, dont l'élaboration a été assez longue, renferme quatorze articles. Elle stipule essentiellement que les ressortissants des deux Etats seront traités sur le territoire de l'autre comme ceux de la nation la plus favorisée. Pareillement, les droits d'entrée grevant les marchandises de provenance belge et suisse, ne doivent pas excéder les taxes douanières qui ont été ou seront accordées aux nations les plus favorisées. Pour certains articles en coton, le traité réserve néanmoins un régime transitoire de deux ans, durant lesquels les exportations suisses auront l'option entre trois modes différents d'acquittement. La Suisse n'obtient, en réalité, aucun avantage qui lui soit particulier; toutefois, à un point de vue général, ce traité est assez important pour nous, en ce que le précédent qu'il pose ouvre les voies à de nouvelles négociations avec les puissances limitrophes de notre territoire.

— Dix-neuf offices télégraphiques nouveaux ont été ouverts en Suisse dans le courant de 1862. Si Romont n'en a pas obtenu un vingtième, la chose provient de ce que cette mesure nécessitait la pose d'un nouveau fil, celui qui longe la ligne d'Oron étant affecté exclusivement aux communications directes entre Berne et Genève.

Canton de Vaud.

Dans sa séance de ce jour, le Grand-Conseil a adopté en 3^e débat et définitivement le projet de loi militaire, tel qu'il était sorti du second débat.

Lors de la discussion générale, M. Delarageaz a proposé le rejet de la loi. Cette proposition a été rejetée à l'unanimité moins 6 ou 7 voix (MM. Delarageaz, A. de Gingins, Ruffy, etc.).

Le Grand-Conseil a, en outre, entendu la lecture de l'exposé des motifs et du projet de décret relatif à la question des Dappes. Ce projet de décret sera renvoyé à l'examen d'une commission.

LAUSANNE.

Hier au soir a eu lieu, dans la belle salle de l'hôtel des Trois-Suisses, dite des Quatre Saisons, un banquet par lequel les membres du Conseil communal avaient eu l'heureuse idée de fêter leur installation. Le Conseil d'Etat, invité, était représenté par quatre de ses membres.

cennes et ne dardait plus que des rayons affaiblis. C'était l'heure où toute gaieté s'envole pour faire place à un sentiment de réverie irrésistible. Suzanne et Théodule, assis l'un près de l'autre dans le bateau, étaient heureux et pensifs. Mme Delvecourt gardait le silence, et Varnier, quoique naturellement peu enclin à la sentimentalité, semblait subir l'influence de la douce mélancolie répandue dans la nature.

(La suite à demain.)

Il y a, dit un auteur anglais, trois choses auxquelles une femme doit ressembler, et auxquelles aussi elle ne doit pas ressembler.

D'abord elle doit ressembler au *limacon*, qui garde constamment sa maison; mais elle ne doit pas, comme cet animal, mettre sur son dos tout ce qu'elle possède.

En second lieu, elle doit ressembler à un *écho*, qui ne parle que lorsqu'on l'interroge; mais elle ne doit pas, comme l'écho, chercher à avoir le dernier mot.

Enfin elle doit être, comme l'*horloge*, d'une exactitude et d'une régularité parfaites; mais elle ne doit pas, comme l'*horloge*, faire assez de bruit pour être entendue de toute la ville.

PRIX D'ABONNEMENT :
 10 francs pour un an;
 5 fr. 50 pour six mois;
 3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :
 10 centimes la ligne.
 Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION :
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	Décembre 16	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).					
		HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrades	
		8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum
		729,0	729,5	729,3	729,6	— 1,1	+ 1,8
							0,0

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS

De nombreuses réclamations nous sont parvenues au sujet de la distribution du journal en ville. Nous reconnaissons qu'elle est défectueuse, et nous l'avions prévu; mais nos lecteurs voudront bien prendre patience quelques jours encore, jusqu'à ce que, nos abonnés définitifs étant *seuls* servis, les porteuses voient leur travail diminué d'autant et puissent dès lors achever leur tournée le soir. — Les personnes qu'on oublie ou qu'on ne sert qu'irrégulièrement, sont de nouveau priées de réclamer les numéros qui leur manquent à la librairie Delafontaine et Rouge, ou même de les y faire prendre dès 5 heures.

On est instamment prié de déposer les annonces à la librairie Delafontaine et Rouge, Palud 2 (bureau de gauche), plutôt qu'à l'imprimerie du journal, afin d'éviter les complications.

MISES PUBLIQUES.

Vente de Vins.

La Municipalité de Lausanne fera vendre sur place en mise publique, le jeudi 18 décembre courant, le solde des vins de la dernière récolte, encavés comme suit :

Cave de Burignon, environ 373 muids, vin blanc.
du Dézaley d'Oron, 139 id.

La mise aura lieu à dix heures du matin, en Burignon, et à une heure après midi, au Dézaley d'Oron.

Lausanne, le 1^{er} décembre 1862. Greffe de la Municipalité.

Vente d'immeubles à Lausanne.

[1] Jeudi prochain 18 courant, à 2 heures après midi, en

Maison-de-Ville à Lausanne, M. Jean-Louis Falconnier cadet exposera en mise publique sa maison de la montée de St-François. — S'adresser pour les conditions au bureau de M. J. Krayenbühl, notaire, rue du Grand-Chêne.

ANNONCES DIVERSES.

[r] Ensuite d'ordres supérieurs, le Receveur du district de Lausanne procèdera aux enchères d'usage pour le renouvellement de la ferme de la pêche du lac Léman rière ce district, pour le terme de quatre ans à dater du 1^{er} janvier 1863, sous les conditions qui seront lues et qui sont celles de la ferme actuelle, en se conformant d'ailleurs à l'arrêté sur la pêche du 26 décembre 1839, qui a modifié celui du 16 décembre 1823.

La ferme se compose de *six bateaux* pour le cercle de Lausanne et de *deux bateaux* pour le cercle de Pully.

Les mises auront lieu : A Lausanne, sous l'autorité de la Municipalité, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le lundi 22 décembre 1862, à 3 heures ;

A Pully, en maison de commune, le mardi 23 décembre 1862, à 2 heures.

[y] Les Inspecteurs des travaux et des bâtiments de la commune de Lausanne invitent les entrepreneurs et maîtres d'état qui ont des comptes à leur remettre, à le faire d'ici au 23 décembre courant, s'ils veulent s'éviter des retards dans les paiements. Lausanne, 5 décembre 1862.

La Municipalité de Lausanne ouvre un concours jusqu'au samedi 20 décembre courant, pour repourvoir à la place de régisseur du poids public aux porcs, vacante par le décès du titulaire.

Les inscriptions seront reçues au Greffe municipal, où les intéressés pourront prendre connaissance du règlement de cet office.

Lausanne, le 1^{er} décembre 1862.

Greffé municipal.

[25]

PHOTOGRAPHIE.

Portraits encadrés de 2 fr. 50 à 25 fr., cartes de visite à 12 fr. la douzaine. L'atelier est place St-Laurent 19, 1^{er} étage. A vendre de plus un petit objectif photographique, avec sa chambre et les autres accessoires, si on le désire.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

COMMENT ON AIME.

Tout-à-coup le batelier, rameur novice que Varnier avait fait un peu trop boire à Champigny, lance un juron foudroyant. Le maladroit s'était engagé dans les herbes et ne pouvait plus s'en tirer. A demi ivre, furieux, il donne un coup de rame qui fait pencher le bateau. Ce brusque mouvement renverse nos quatre personnages dans le sens incliné, et le bateau chavire au milieu des herbes.

Le danger est vraiment terrible. Théodule revint sur l'eau, pâle, effaré; il interrogea d'un coup d'œil éclatant et rapide la surface verdâtre; il vit que Varnier et le rameur avaient déjà saisi Mme Delvecourt et cherchaient à la sauver.

— Et Suzanne? murmura-t-il avec angoisse. Je ne vois pas Suzanne!

En quelques brasses il eut fait le tour du bateau dont la quille n'était pas entièrement submergée.

Rien. Il était habile nageur, il plongea sous l'herbe avec l'énergie du désespoir, au risque d'y rester enchainé, et deux fois il reparut seul, brisé, terrifié, mais sans être découragé encore. C'est au sein des grands périls qu'éclatent les grandes affections. Théodule eût versé tout son sang goutte à goutte pour sauver Suzanne. Il plongea une troisième fois, — mais une minute, — un siècle, — se passa sans qu'il revint sur l'eau. Varnier et Mme Delvecourt avaient gagné la rive avec une peine infinie, ils attendaient dans une terreur glacée, dans un morne désespoir. Le batelier, rendu au sang-froid par l'imminence du péril qu'il avait couru, allait se rejeter courageusement à l'eau, lorsque Théodule reparut nageant d'une main avec effort, et serrant convulsivement de l'autre un pli de la robe blanche de Suzanne. Il déposa sur la rive la jeune fille sans mouvement, et s'évanouit.

Une heure après, la calèche emportait Varnier et la famille Delvecourt sur la route de Paris. Suzanne, le front penché sur l'épaule de sa mère, les yeux éteints, donnait à peine quelques signes de vie; Théodule, remis un peu de ses rudes secousses, tenait entre ses mains l'une des mains de sa cousine, et cherchait à lui communiquer l'ardeur vi-

tale qui restait en lui. Varnier, tristement renfoncé dans un coin de la voiture, les regardait avec un singulier mélange de sollicitude et de préoccupation.

— Jeunes et beaux, pensait-il, ils s'aiment sans doute. Quel dommage!

IV.

Suzanne fut longtemps malade. Mme Delvecourt et Théodule passèrent les nuits à son chevet. Mais à peine la fille entrât-elle en convalescence, que sa mère, épaisse, dut se mettre au lit. Les précieuses épargnes de la famille furent dévorées en quelques mois, et Varnier fit des offres de service que l'on accepta.

C'était, en vérité, un excellent homme que ce Varnier, malgré ce brusque sans-façon qu'affectent tant de gens d'éducation mauvaise et de mauvaise compagnie, qu'on appelle des *bons enfants*. En général, méfiez-vous des bons enfants : c'est l'espèce la plus grossière et la plus venimeuse en même temps, c'est la pire espèce de reptiles.

Varnier, lui, faisait exception à la règle, rare exception ; il avait toujours aimé la famille Delvecourt, qui, à une époque où il n'était que simple ouvrier dans une maison d'orfèvrerie, le recevait avec une

Librairie MARTIGNIER & CHAVANNES,

[19] RUE DE BOURG, 1, LAUSANNE.

Atala de Chateaubriand, avec 44 dessins de G. DORÉ, magnifique vol. in-folio, relié, 60 fr.**La Terre avant le déluge**, par L. FIGUIER, beau vol. in-8, avec 336 vignettes, broché 10 fr., relié, tranche dorée, 14 fr.**Le savant du foyer**, par L. FIGUIER, beau vol. in-8, illustré, broché, 10 fr.; relié, tranche dorée, 14 fr.**Voyage aux grands lacs** dans l'Afrique orientale, par BARTON, beau vol. in-8, illustré, relié, tranche dorée, 25 fr.**Oeuvres complètes de Xavier de Maistre**, in-8, illustré par Staal, relié, tranche dorée, 14 fr.**La Méditerranée, ses îles et ses bords**, par L. ENAULT, grand in-8, avec 22 gravures sur acier, relié, tranche dorée, 26 fr.**Lettres choisies de Mme de Sévigné**, avec un grand nombre de portraits sur acier, beau vol. in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.**Galerie des femmes célèbres**, tirée des Causeries du lundi par M. SAINTE BEUVE, avec 12 portraits gravés sur acier, grand in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.**Voyage pittoresque** dans les déserts du nouveau monde, par l'abbé DOMENECH, avec 40 gravures, grand in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.**Voyage en Suisse**, par X. MARMIER, grand in-8, illustré de 26 gravures sur acier, relié, tranche dorée, 26 fr.**Les Alpes**, description pittoresque de la nature et de la faune alpestre, par F. DE TSCHUDI, beau vol. in-8 avec 24 gravures, relié, 18 fr.**Contes de Schmid**, 2 beaux vol. grand in-8, illustrés, reliés, tranche dorée ; chaque vol. 15 fr.**Magasin Pittoresque** pour 1862, beau vol. in-4, illustré, broché, 6 fr. 50.**La Semaine des enfants** pour 1862, beau vol. in-4, illustré, relié, 7 fr.**Nouvelle bibliothèque des familles**, publiée par la Société des traités religieux de Paris, comprenant : **Les Bassoutos**, par E. CASALIS, missionnaire, 3 fr. — **Rosa**, par M^e E. DE PRESSENSÉ, 1 fr. 50. — **L'Empire des sources du soleil**, où le Japon ouvert, 2 fr. — **Les grands hommes de l'Eglise**, 3 fr. — **Vie de Luther**, par HOFF, 2 fr. — **L'institutrice**, 2 fr. — **Vie de Gaspard de Coligny**, par MEYLAN, 2 fr. 50.**Bibliothèque rose pour les enfants et les adolescents**, chaque vol. broché 2 fr., relié, tranche dorée, 3 fr., comprenant entre autres les ouvrages de MAYNE REID : **A fond decale**. — **A la mer**. — **Le chasseur de plantes**. — **Bruin ou le grand chasseur d'ours**. — **Les exilés dans la forêt**. — **Les vacances des jeunes Boërs**. — **Les veillées de chasse**. — **L'habitation du désert**. — **Les peuples étrangers**; les ouvrages de M^e DE SÉGUR, tels que : **Nouveaux contes de fées**. — **Les malheurs de Sophie**. — **Les petites filles modèles**. — **Les vacances**. — **Mémoires d'un âne**. — **Pauvre Blaise**. — **La sœur de Gribouille**. — **Les bons enfants**. — **Les deux niauds à Paris**; et nombre d'autres volumes de différents auteurs.Cette librairie est en outre assortie en **photographies** d'après les tableaux des grands maîtres, en **atlas** de divers prix, et en un nombre considérable de livres propres à être offerts en étrennes.

parfaite cordialité. Cette affection s'était considérablement développée depuis trois mois, il ne passait pas un jour sans venir chercher des nouvelles de Suzanne et de sa mère. La cité Riverain tout entière se mettait à la fenêtre et aux portes, quand parfois il arrivait en calèche, et l'on jasait déjà médisamment comme en une petite ville de province.

Un soir, Varnier ne trouva que Mme Delvecourt assise à la fenêtre de sa chambre à coucher dans son grand fauteuil. Suzanne, accompagnée de Théodule, était allée rendre de l'ouvrage attendu. Ils furent bientôt de retour. Dans la crainte de réveiller la malade, qui pouvait s'être endormie pendant leur absence, ils ouvrirent la porte avec précaution et traversèrent sans bruit la salle à manger. Suzanne entrât déjà dans la chambre de sa mère, lorsque Théodule la retint brusquement. Il venait d'entendre quelques mots qui l'avaient frappé comme un courant électrique.

— Ah ! s'ils n'étaient pas fiancés l'un à l'autre, ma chère dame, corbleu ! je vous dirais : Donnez-moi Suzanne, je vous réponds de la rendre heureuse, et vous aussi.

Théodule avait reconnu la voix de Varnier. Il

préta l'oreille, respirant à peine. Suzanne écoutait aussi malgré elle.

— Ces pauvres enfants s'aiment tant ! répondit Mme Delvecourt. Ils ne voudraient jamais renoncer à leurs espérances de bonheur.

— C'est bien naturel, ma foi ! et pourtant combien j'aurais eu de plaisir à vous faire partager ma petite opulence, une opulence dont je ne sais pas jour, non parbleu ! parce que je suis un vrai rustre, malgré ma calèche et mon appartement de grand seigneur au faubourg St-Germain. Ah ! comme ça l'eût bien chaussée, cette chère Suzanne, avec ses airs si gentils et sa belle et bonne éducation ! Vrai ! j'aurais été aux petits soins de cette enfant-là, moi, et je crois qu'avec un peu de peine elle fut parvenue à faire de mon gros individu quelque chose de très-présentable, parole d'honneur.

— J'apprécie vos excellentes intentions, monsieur Varnier, répondit Mme Delvecour avec expression, et je vous remercie de tout mon cœur ; mais ma plus grande joie sera d'unir mes deux enfants, car voyez-vous, j'aime Théodule presque autant que Suzanne, et je suis convaincue que nos deux jeunes gens se conviennent à merveille.

— C'est vrai, ça, morbleu ! Eh bien ! qu'il n'en

A la librairie Sel BLANC,

[35] ESCALIERS-DU-MARCHÉ, 2, A LAUSANNE.

UN CHOIX DE BONS OUVRAGES
POUR ÉTRENNES.

Plus de 500 ouvrages neufs à moitié prix et au-dessous, lesquels pourront être donnés comme primes aux acheteurs.

Pour le catalogue et les conditions, s'adresser, franco, à la dite librairie.

[34] CAHIERS D'ÉCRITURE GOTHIQUE.

Le soussigné a l'avantage de prévenir MM. les instituteurs et chefs de pensionnats qu'il vient de publier, pour l'enseignement de l'écriture gothique, un cahier contenant 32 modèles gradués pour les élèves. Il espère que ce produit de notre industrie vaudoise obtiendra leur préférence.

Lausanne, 17 décembre.

S. BLANC, libraire.

Au bas de la rue Martheray, 51,

[31] LAUSANNE.

Limonade et eaux minérales

L. DESPONDS fils.

Grande distillerie à la disposition des particuliers.

Bouteilles en tous genres.

Eau-de-vie de lies et de marc, garantie pure.

VINAIGRE ET SIROP.

ÉLIXIR ANTI-NÉVRALGIQUE

Spécifique souverain contre les migraines et les névralgies

[32] avec instruction pour son emploi.

PRIX : 5 FR.

ÉLIXIR ANTI-EPILEPTIQUE

Se recommande par les nombreux cas de guérison et les effets bienfaisants produits chez la généralité des malades qui en ont fait usage.

Six flacons suffisent pour la guérison.

PRIX : 10 FR.

Expédition franco pour toute demande d'au moins trois flacons.

Dépôt dans les principales pharmacies.

A Lausanne : PHARMACIE ALLAMAND (FERD. BUTTIN, pharm., successeur).

Au magasin L. BARBEY, vis-à-vis de la Préfecture.

[15] ÉTRENNES POUR 1863.

Un joli choix de sacs pour dames.

Albums photographiques ; dits pour le dessin.

Buvards ; — portefeuilles de poche ; dits d'écoliers ; —

porte-monnaie ; — étuis à cigarettes, etc.

Encadrements pour portraits, depuis 40 centimes.

Fournitures d'écoles.

ATELIER DE RELIURE, GAÎNERIE ET CARTONNAGE.

GAZ LIQUIDE 1^e QUALITÉ, INCOLORE

[40] Chez SIMOND fils, rue du Pont, 13.

soit plus question, je retire ma demande. Théodule est un brave et honnête garçon qui mérite sa cousine cent mille fois mieux que moi, et je serais vraiment désolé qu'il lui vint de la peine à cause d'une bête d'idée qui m'a passé par la cervelle. Mais bah ! puisque je ne puis pas vous être utile à autre chose, je resterai du moins votre ami dévoué, c'est entendu.

— Notre ami ! notre meilleur ami ! dit Suzanne ému, en paraissant au seuil de la chambre à coucher de sa mère.

— Ah ! bon ! s'écria Varnier stupéfait. Elle écoutait à la porte ; quelle horreur !

Puis, apercevant Théodule, qui se tenait grave et triste derrière Suzanne :

— Et lui aussi, le sournois ! ajouta-t-il avec un peu de confusion. Je suis mystifié, et je sens le besoin de m'enfoncer à cent pieds sous terre.

— Pour cacher un beau mouvement, une belle action ! dit Théodule d'une voix pénétrante. Oh ! non, non, monsieur Varnier. Relevez le front au contraire, car ces choses-là sont honorables pour ceux qui les inspirent comme pour ceux qui les font. Et puis, c'est d'un noble exemple, ajouta-t-il d'un ton plus bas.

(La suite à demain.)

A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE

[30] PLACE DE LA PALUD 2.

Le Catalogue de ses principaux ouvrages pour étrennes vient de paraître et sera envoyé à toutes les personnes qui en feront la demande. Il renferme un choix de beaux ouvrages illustrés. Ouvrages religieux. Ouvrages pour l'enfance et la jeunesse. Dernières nouveautés, entre autres :

Un hiver dans les glaces du Pôle Nord. Récit à mes jeunes amis, par FRANZ HOFFMANN, traduit de l'allemand. — 2^e édition, 1 joli volume in-16, broché, 1 fr.; relié, 1 fr. 25.

Les femmes du XVIII^e siècle, par ARSENE HOUSSAYE. — 1 beau volume grand in-8, illustré de 20 superbes portraits sur acier, relié, doré, 25 fr.

La Méditerranée, ses îles et ses bords, par L. ENAULT, magnifique volume grand in-8, illustré de 22 gravures sur acier, relié, doré, 25 fr.

Le tour du monde, nouveau journal de voyages, publié sous la direction de M. EDOUARD CHARTON. Les trois premières années sont en vente. Elles sont illustrées de plus de 1500 gravures. Chaque volume forme un semestre qui se vend 13 fr.; la reliure se paie en sus 2, 3 et 5 fr.

Les causeries de la mère. Interprétation française du livre allemand de F. Frebel, par la baronne de CROMBRUGGHE, avec 45 gravures; 2^e édition, relié, doré, 12 fr.

Le petit livre des enfants, par le même auteur, orné de 25 gravures; ouvrage couronné par la Société protectrice des animaux, 3 fr.

Cornelie, Racine et Molière, deux cours sur la poésie dramatique française au XVII^e siècle, par EUGÈNE RAMBERT, ancien professeur à l'Académie de Lausanne, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. 1 beau volume in-8, 5 fr.

Contes de Perrault-Doré. 38 grandes compositions par GUSTAVE DORÉ. — Format grand in-4, richement cartonné, 70 fr.

Atala de Chateaubriand. Édition de grand luxe avec 44 dessins de GUST. DORÉ. — Un magnifique vol. in-4, cart. richement, 60 fr.

Graziella de Lamartine. Édition de grand luxe avec 35 grandes compositions d'ALFRED DE CURZON. — Un magnifique volume in-4, cart. richement, 40 fr.

La Terre avant le déluge, par L. FIGUIER. — 1 vol. in-8 illustré de 336 vignettes et accompagné de sept cartes géologiques colorées, 10 fr.

Les Contes du Petit Château, par J. MACÉ, auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*. — 1 vol. in-8, illustré par Bertall, 10 fr.

Le Théâtre du Petit Château, par J. MACÉ. — 1 vol. in-8 sur vélin, illustré par Froment, 10 fr.

Nouvelles et dernières scènes de la Comédie enfantine, par L. RATISBONNE, illustrées par Froment. Riche édition, pareille à la première série. — 1 beau vol. in-8 sur vélin, 10 fr.

Les vrais Robinsons. Naufrages. — Solitudes. — Voyages. — 1 magnifique vol. grand in-8, illustré de 89 gravures, publié par le MAGASIN PITTORESQUE. 15 fr.

Magasin Pittoresque, année 1862. — Broché, 6 fr. 50 cent.; relié, 8 fr.

Musée des Familles, année 1862. — Broché, 6 fr. 50 c.

Ami de la Jeunesse, année 1862. — Broché, 3 fr. 50 c.; relié, 4 fr. 75.

Le Canton de Vaud. Tableau de ses aspects, de son histoire, de son administration et de ses mœurs, par L. VUILLEMIN. — 1 vol. in-12, 3 fr. 50

ANDRÉ SCHMID, dessinateur,

[26] Place St-Laurent 19.

A l'honneur de rappeler aux dames qu'il compose et reproduit les dessins de broderies sur jaconat, mousseline, drap, velours, soie, etc.

Grand choix de dessins pour plumetis et soutaches.

[27] MADAME BUGNON, montée St-Laurent 8, vient de recevoir un grand assortiment de chaussures de saison, babouches en lisières, en lacets, bottines et souliers fourrés, socques, sabots, chaussons, et d'autres articles trop longs à désigner; le tout à prix modérés.

OFFRES ET DEMANDES.

[28] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

On demande un bon compositeur à l'imprimerie Genton, Voruz et Dutoit.

Objet perdu.

[z] Perdu, de Morges à St-Saphorin, un sac contenant du cou-til pour doublure, des boutons, du sel, des chandelles, etc. Le rendre à Henri Prelat, à St-Saphorin sur Morges, qui récompensera.

NOUVELLES POLITIQUES.

Pologne. — Tous les papiers, livres, registres concernant le prochain recrutement, viennent d'être dérobés à Varsovie et perdus sans laisser de traces. Ce vol, d'autant plus difficile à expliquer que des sentinelles surveillent jour et nuit le bâtiment contenant les chancelleries, va retarder pour très longtemps la levée des recrues.

FRANCE. — Un traité de commerce a été signé avec Radama II, roi de Madagascar. Ce traité est également favorable à toutes les nations européennes.

— Le colonel Mancel a tenu le journal de sa vie militaire au Mexique, jusqu'au moment où la maladie est venue briser ses dernières forces. Ceux qui ont eu connaissance de ce journal comparent ses récits aux épisodes les plus émouvants de la campagne de Russie. Le colonel est mort comme sont morts la plupart des soldats sous ses ordres, couché dans un lac de boue et à peu près dénué de tout secours; son soldat (domestique) gisait à côté de lui et a fini comme lui.

Des lettres du Mexique racontent que, lors de la dernière tempête dans la rade de la Vera-Cruz, les transports en danger ont été obligés de jeter à la mer beaucoup de matériel, des chevaux, du charbon, des canons, etc.

JAPON. — Le gouvernement s'est déclaré impuissant à punir aucun des assassinats commis sur des Anglais, et demande au contraire l'assistance de l'Angleterre.

Confédération suisse.

Le Conseil fédéral a adopté un projet de message aux Chambres et des propositions du département militaire relativement à la grave question des logements de troupes. D'après ce projet, le chiffre de l'indemnité quotidienne serait fixé à 1 fr. par homme et à 1 fr. 80 par cheval. Il est probable que les Chambres voteront avec empressement cette amélioration, qui aura pour effet de mettre un terme à un état de choses fort critiquable, en présence des nombreuses et magnifiques casernes qui s'élèvent actuellement sur tous les points de la Confédération.

Saint-Gall. — La maison où est né Zwingli, à Wildhaus, avait été achetée par une société pour la somme de 1500 fr. Les acquéreurs ont décidé de la céder gratuitement pour l'érection d'un monument à la mémoire du réformateur; en cas de reconstruction, toutefois, la chambre d'habitation devra être conservée dans son état actuel.

Zurich. — Plusieurs bourgeois de la ville de Zurich ont fait dans le sein du Conseil bourgeois la proposition d'introduire de nouveau l'éclairage à l'huile, afin qu'on puisse au moins distinguer les lanternes à gaz!

Bâle-Campagne. — La nouvelle Constituante se composera à peu près par moitié de membres de la précédente et d'hommes nouveaux.

Lucerne. — Vingt membres appartenant au parti conservateur du Grand-Conseil demandent au Conseil fédéral que le gouvernement de leur canton soit astreint à faire examiner et rectifier, conformément à la Constitution et à la loi lucernoises, les registres d'électeurs qui ont servi de base à la votation effectuée dans ce canton le 31 octobre dernier, concernant la question de la révision constitutionnelle. Cette opération aurait pour but de permettre aux citoyens des communes où toute votation a été empêchée, sous prétexte que la réunion des électeurs n'avait pas été demandée par un nombre suffisant de citoyens actifs, d'adresser, s'ils le jugent convenable, un recours au Conseil d'Etat.

Fribourg. — Le Grand-Conseil, qui s'était ajourné, est réuni de nouveau depuis le 15. On prétend que la question de la peine de mort, qui avait été renvoyée à la session de mai, va être remise sur le tapis dans cette reprise de session.

Ce qui donne quelque créance à ce bruit, c'est l'impression accélérée du rapport de la commission, qui conclut au rétablissement de l'échafaud. Ce rapport, signé de M. Fracheboud, professeur en droit, à côté d'un certain nombre d'arguments concluants, en renferme plusieurs assez faibles, comme, par exemple, le fait que la peine de mort existe dans les Etats romains, et que les prisons de Fribourg sont en mauvais état.

Aussi y a-t-il un *tolle* assez général dans le parti radical contre le rapport et le rapporteur; même dans le parti conservateur on est loin d'être unanime à voir avec plaisir rétablir la peine capitale après 14 ans de suppression. On prétend aussi que la pétition des paysans moratois demandant le rétablissement de la peine de mort, et même son application rétroactive à un assassin bernois, n'a pas été complètement spontanée, et aurait été soufflée par des zélateurs de la ville.

Canton de Vaud.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Grand-Conseil a adopté en troisième et dernier débat le budget pour l'année 1863. Après une discussion intéressante, mais parfois trop personnelle, à laquelle ont pris part MM. *Roguin, Perrin, Chappuis-Vuichoud, Roux, Dentan, Burdet, Noguet-Vinet*, le droit de mutation a été maintenu au 3 %.

Lavaux. — Nous recevons les renseignements suivants sur les opérations municipales qui viennent de s'accomplir :

« A Pully et à Belmont, quelques modifications ont eu lieu dans le personnel; *Paudex* a remplacé son syndic et ses deux municipaux. A *Latry*, changement complet du bureau du Conseil, mais réélection du syndic (M. Bolomey) et des six municipaux; à *Villette*, pas de modifications; à *Cully*, en revanche, un seul membre de l'ancienne Municipalité a trouvé grâce devant le scrutin, et au lieu du syndic actuel (M. Dumur), c'est M. le commandant de bataillon Mercanton-Jordan qui a été appelé à ces fonctions.

Partout les changements, aussi bien que les réélections, ont eu lieu à propos d'affaires purement locales : les questions de chemins, de constructions diverses, ainsi que certaines sympathies de quartier ou de famille ont seules été en jeu. Politique tout-à-fait absente. »

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Hier matin, un ouvrier compositeur, français, qui habite Lausanne, descendait la rue du Pont, si propice aux entorses, lorsque, arrivé presque au bas de la rue, il fit un faux pas et tomba; malheureusement il n'eut pas le temps de sortir ses mains de ses poches pour amortir la chute, et le menton ayant donné en plein sur la bordure du trottoir, la mâchoire est dans un état pitoyable. Le blessé a été transporté à l'hôpital. — Espérons que ce sera la dernière victime du détestable pavé de la rue en question, surtout dans sa partie inférieure.

— On lit dans le *Démocrate de Payerne*:

« Le fameux Richard, l'évadé du pénitencier de Lausanne, l'auteur du vol commis à la cure de Granges, a comparu mercredi dernier devant le tribunal criminel du district de Payerne, pour avoir à répondre de ce dernier méfait. Les débats n'ont pas été longs; Richard a tout avoué, et le tribunal l'a condamné à six années d'emprisonnement. Hier, il a été reconduit dans son ancien domicile, à Lausanne.

Il reste encore aujourd'hui dans nos prisons un groupe de malfaiteurs tellement dangereux, qu'un renfort de gendarmerie a été jugé nécessaire pour la garde de ces individus. Deux ou trois tentatives d'évasion ont déjà eu lieu, et ce n'est qu'avec un redoublement de surveillance qu'il est possible d'avoir raison de ces bandits. »

— On écrit de Grandcour au même journal:

« Il y a près de deux mois qu'une jeune fille, en service à Missy, a disparu de chez son maître, sans que jusqu'à ce jour on ait pu découvrir un seul indice de ses traces. Les parents de cette jeune fille, présumant que sa disparition est le résultat d'une action criminelle, en ont informé la justice, et une enquête s'instruit actuellement à ce sujet. »

La semaine dernière, un ouvrier tanneur, wurttembergeois, travaillant à Avenches, s'est laissé prendre la main gauche par les couteaux d'une machine à moudre l'écorce, de manière à nécessiter l'amputation de trois doigts. (*Nouvelliste*.)

Dimanche, à la gare de Fribourg, un ouvrier qui râtelait du gravier sur la voie, ne s'étant pas retiré à temps de devant un train de ballast qui arrivait, a été renversé sur les rails, et tout le train lui a passé sur le corps. La mort a été presque instantanée.

La famille que laisse ce malheureux se compose de neuf enfants; l'un de ceux-ci, qui travaillait comme son père au chemin de fer, a eu la jambe fracturée il y a quelques semaines.

— On a sonné au feu dimanche à Neuchâtel, à propos de l'aurore boréale.

— Le train parti de Paris vendredi à 10 heures du soir pour Neuchâtel a éprouvé un grave accident entre Dijon et Dôle. Il paraît que l'on avait oublié de graisser les roues du wagon-poste. Par suite du frottement, un essieu s'est rompu : le wagon

a été jeté hors de la voie et a été traîné ainsi pendant longtemps avec les six employés qu'il renfermait. Deux autres wagons de voyageurs, dont l'un vide, ont également déraillé, et, les liens s'étant enfin rompus, ces trois wagons ont été séparés du convoi, qui a continué sa route sans s'apercevoir de l'accident. Nous ne savons s'il y a eu des personnes blessées, mais le feu s'était mis au wagon-poste, et les employés qui s'y trouvaient enfermés ont manqué, dit-on, d'être asphyxiés ; les dépêches et les journaux ont été retirés ou à moitié brûlés, ou imbibés d'huile.

— Un vol, non moins remarquable par l'idée première que par l'audace avec laquelle il a été exécuté, est rapporté par la *Gazette de Vienne* du 9 de ce mois. Dernièrement, au milieu d'une nuit sombre, le conducteur d'un train de marchandises, sur le chemin de fer de St-Pétersbourg à Varsovie, vit subitement devant lui un grand feu; il arrêta le train, et trouva que c'était un certain nombre de bûches enflammées qui avaient été placées sur les rails. Les employés les enlevèrent, et le train reprit sa course ; mais, arrivé à la station, on s'aperçut que deux wagons avaient été détachés pendant le temps d'arrêt. Ces wagons furent retrouvés plus tard ; ils avaient été complètement dévastés.

— Un Soleurois domicilié à Biel, qui était parti il y a quelques jours abandonnant sa femme et ses enfants, et laissant derrière lui des dettes pour 50,000 fr., vient d'être arrêté à Stuttgart. Il s'était fait avancer de l'argent sous toute espèce de prétextes, s'était fait télégraphier de Francfort qu'il avait gagné 60,000 florins à la loterie, et, au vu de cette dépêche, avait obtenu des prêts considérables.

— On écrit de Londres, 13 décembre :

« Nous avons eu ces derniers jours deux accidents redoutables. Dans une mine de charbon de Newcastle, une explosion a eu lieu, coûtant la vie à 16 mineurs et bouleversant une bonne partie des galeries. Heureusement que c'était un samedi de paie, et que la plupart des mineurs étaient en haut; il ne restait dans les galeries qu'un petit nombre d'hommes qui préparaient la mine pour les travaux de la semaine suivante, et cherchaient à donner une issue au grisou, cause de l'explosion, dont la présence avait été remarquée.

Un accident analogue, mais plus terrible, vient d'avoir lieu près de Barnsley. On avait dû employer la poudre pour faire sauter un obstacle dans une des galeries latérales; le feu se mit au charbon; en même temps le grisou se dégagéa avec une rapidité étonnante. Les hommes sur les lieux essayèrent d'éteindre l'incendie en mûrissant rapidement la galerie, et ils étaient près de réussir, lorsqu'une première explosion eut lieu, qui bouleversa une partie des travaux, détruisit les galeries par lesquelles se faisait la ventilation de la mine au moyen de deux puits d'extraction et d'un puits de service communiquant entre eux, et le grisou commença à remplir la mine, où se trouvaient alors non moins de 500 ouvriers. Une bonne partie de ceux-ci sentirent le danger et coururent vers le puits de service. D'autres, moins prudents ou plus à l'écart, ne purent arriver à temps. L'incendie continuant à faire rage, une seconde explosion eut lieu, puis, après un intervalle, une troisième, plus terrible, et qui a achevé de bouleverser la mine. Une cinquantaine d'ouvriers ont péri, sur lesquels cinq mineurs qui étaient redescendus pour chercher à sauver leurs camarades, et qui ont été asphyxiés. Il n'y avait plus aucun moyen de sauver les malheureux encore dans la mine, et l'on dut, pour éviter de plus grands malheurs, détourner un cours d'eau voisin et inonder complètement les travaux. C'est l'une des plus terribles explosions que nous ayons eues depuis longtemps. »

— Les pêcheurs de la côte du sud de l'Angleterre ont été étonnés, ces jours passés, de voir un gros nuage s'avancer vers le rivage, quoique le baromètre fût immobile. Il sortit de ce nuage des millions de papillons vivants, mais qui mourraient quelques instants après avoir touché la terre. On ne sait comment expliquer ce singulier accident météorologique.

— L'état de santé du célèbre peintre Horace Vernet, qui paraissait désespéré il y a quelques jours, s'est considérablement amélioré.

— Le choléra sévit à Yeddo (Japon) d'une manière affreuse : on estime qu'il a emporté jusqu'à ce jour 250,000 personnes.

— Lady Franklin, la veuve presque septuagénaire du célèbre navigateur, fait en ce moment un voyage autour du monde. Elle vient d'arriver à Yokohama, d'après les dernières nouvelles reçues du Japon.

Bourse de PARIS, du 16 décembre.

Au comptant : Consolidés, 92 3/8. — 3 %, 69.85. — 4 1/2, 97.70. — Crédit mobilier, 1110. — Chemins autrichiens, 505. — Lyon 1153. — Genève, 376. — Ouest-Suisse, 140.

PRIX D'ABONNEMENT :
10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION:
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).								
	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.		TEMPÉRATURE en degrés centigrades		EAU en 24 h. millimètres				
Décembre 17	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	— 1,1	+ 1,3	0,0
	730,3	729,8	728,7	729,2					

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

MISES PUBLIQUES.

LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

fera miser, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le samedi 20 décembre 1862, à 2 heures de l'après-midi, les bois ci-après :

Vernand-dessus,	2000 fagots divers,	Nº 1 à 20
Giziaux,	1 1/2, moule de sapin,	3 et 4
id.	17 billes de chêne (à 75 cent. le pied cube),	Nº 27; 29 à 38; 40 à 45
Censières,	6 dites de sapin,	Nº 1 à 6
id.	2 tas de fourrons,	1 et 2
id.	10 moules de sapin,	1 à 10
id.	50 tas divers,	1 à 50
Vuarnoz,	1 moule de sapin,	4
id.	55 tas divers,	46 à 100
id.	10 dits de fourrons,	1 à 10
Chapelle,	50 dits divers,	26 à 75
Grand-Bois,	35 dits id.	16 à 50
id.	1 1/2, moule de sapin,	1 et 2
id.	8 1/2, dits de chêne,	2 à 10
Lausanne, 6 décembre 1862.		Greffé de la Municipalité.

ANNONCES DIVERSES.

[42] A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE, on trouve toujours de l'eau-de-cerises garantie pure et de toute confiance. Celle de 1862 est à 4 fr. le pot sans le verre, et la vieille toujours à 5 fr.

En vente chez ZWAHLEN fils, rue d'Etraz 26 :

LES MISÉRABLES

par VICTOR HUGO

Première partie. — FANTINE

PRIX : 1 fr.

[43]

FEUILLET DE L'ESTAFETTE.

COMMENT ON AIME.

— Si Théodule n'était pas ce que j'aime le mieux au monde après ma mère, dit alors Suzanne avec une touchante expression, je ne croirais pas pouvoir mieux me confier qu'à vous, monsieur Varnier, dont les sentiments sont si nobles et si dévoués. Affection et reconnaissance de notre part ne vous manqueront jamais, Monsieur.

— Vous êtes adorable, corbleu! s'écria Varnier en baisant une petite main blanche qu'elle lui tendait.

Quand il se fut retiré, Théodule alla s'accouder sur la caisse de fleurs de la salle à manger. Il était profondément rêveur, sa poitrine se soulevait oppressée, et deux grosses larmes roulèrent bientôt sur le cristal de ses yeux fixés au ciel.

— Sans moi, murmura-t-il, ma cousine serait riche et sa mère vivrait dans l'opulence.

Il resta plus d'une heure plongé dans une préoccupation mystérieuse. Suzanne vint doucement lui frapper sur l'épaule.

— A quoi rêvez-vous là, Théodule? dit-elle avec une délicieuse gentillesse.

— A vous, répondit-il d'une voix altérée.

V.

Depuis ce moment il ne fut plus question de l'ouverture de Varnier, qui n'avait pas perdu un atome d'insouciance et de gaieté, mais qui parfois cependant regardait Suzanne avec une admirative complaisance, et murmurait bien bas en souriant : « Quel dommage! » Théodule seul n'était plus tout-à-fait le même. Son extérieur calme et doux, qui recélait toutes les ardeurs de l'affection, s'était sensiblement modifié; un peu de distraction, un peu d'abattement s'y faisaient sentir par instants, comme si de secrètes et fatales influences s'exerçaient sur son cœur.

Il rentra un soir d'un air absorbé; Suzanne en fit la remarque.

— Mais qu'avez-vous donc, Théodule? lui demanda-t-elle avec sollicitude. Il me semble que depuis quelques jours vous avez un chagrin se-

cret?... Ne voulez-vous pas que je vous console, cousin?

A cet accent plein d'une touchante mélodie, Théodule sentit son cœur se fondre; il avait envie de pleurer.

— Eh bien, parlez! dit-elle.

Il la considéra avec douleur.

— Je n'ai rien, répondit-il en hochant la tête.

— Ah! ne niez pas! reprit Suzanne avec vivacité. Je vois bien que vous souffrez, moi! et vous allez me dire tout de suite ce qui vous tourmente. Je le veux!... Je vous en supplie!...

Elle prononça ce dernier mot avec une tendresse inexprimable en joignant les mains.

— Un rêve, un enfantillage! répondit Théodule avec embarras. Il me semble qu'un malheur me menace; j'ai de vagues pressentiments, et comme toutes mes pensées se rapportent à vous, Suzanne, ainsi qu'à votre mère, je me dis que je serais bien à plaindre si je vous perdais jamais. Voilà tout.

— Quelle idée! dit Suzanne avec surprise. Mais rien ne peut faire redouter un tel événement. Ma mère va de mieux en mieux, et moi je me porte à merveille.

A la librairie F. HALDY, Grand'rue, à Morges.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES POUR ÉTRENNES.

Histoire populaire de la France. L'ouvrage entier formera 4 magnifiques vol. in-4, illustrés de plus de 1200 gravures. Les deux premiers volumes illustrés de 700 gravures sont en vente. Prix de chaque vol. broché, 6 fr.

La Terre avant le déluge, par L. FIGUIER. 1 magnifique vol. grand in-8, orné de 336 vignettes, et accompagné de 7 cartes géographiques colorées. Relié et doré, 15 fr.

Les grandes inventions dans les temps anciens et modernes, par L. FIGUIER. 1 magnifique vol. illustré de 300 gravures. Relié et doré, 15 fr.

Le Savant du foyer, notions scientifiques sur les objets usuels de la vie, par L. FIGUIER. 1 magnifique vol. illustré de 221 gravures. Relié et doré, 15 fr.

Le Chemin des écoliers, par SAINTINE. 1 magnifique vol. illustré de 450 gravures, par Gustave DORÉ. Relié et doré, 25 fr.

Voyage et aventures autour du monde de Robert Kergorieux, par AUDEBRAND. 1 magnifique vol. in-8, orné de 128 gravures. Relié et doré, 15 fr.

Les récréations instructives sur les animaux, les arts et les métiers, l'agriculture, l'industrie, les sciences et autres sujets variés, accompagnées de 12 tableaux synoptiques colorés, par DELBRUCK. 1 beau vol. in-4, relié et doré, 16 fr.

Les aventures d'un petit Parisien, par Alfred de BRÉHAT. — Cet ouvrage est destiné à faire pendant au Robinson Suisse. 1 beau vol. illustré par Morin. Relié et doré, 15 fr.

Les Contes du Petit Château, par Jean MACÉ, auteur de l'*Histoire d'une Bouchée de pain*. 1 beau vol. in-8, illustré, relié et doré, 15 fr.

Le Théâtre du Petit Château, par Jean MACÉ. 1 beau vol. in-8, illustré par Froment, relié et doré, 15 fr.

Le Buffon illustré à l'usage de la jeunesse, par de BEAUCHAINAIS. 1 fort vol. grand in-8, illustré de nombreuses gravures; relié et doré, 15 fr.

La Comédie des animaux. Histoire naturelle en action, par Méry. 1 vol. in-8, illustré, relié et doré, 8 fr.

Histoire naturelle des plantes, par SCHUBERT, avec un atlas de 52 planches doubles, colorées. 1 vol. in-folio, cartonné, 16 fr.

Histoire naturelle des animaux, par SCHUBERT. 1 fort vol. in-folio avec 90 planches colorées. 23 fr.

Album d'histoire naturelle, ou musée des collèges, des écoles et des familles ; 30 planches colorées, représentant 225 figures d'animaux, par HOLLARD ; relié, 18 fr.

Panorama du monde habité. 1 beau vol. in-folio, d'histoire naturelle des plantes et des animaux, avec 700 dessins colorés, 15 fr.

Albums Prim, pour les enfants de 3 à 6 ans. Chacun de ces albums, petit in-4, colorié et cartonné, se vend 3 fr.

A, B, C, Prim, alphabet enchanté, illustré, par BERTALL.

Histoire comique et terrible de Loustic l'Espiaugle, illustrée par BERTALL.

Les Bêtes. Cours d'histoire naturelle et de morale, illustré par BERTALL.

Histoire de Jean-Jean Gros-Pataud, illustré par PELCOQ.

— Vous voyez donc bien que ce n'est qu'un rêve, un enfantillage dont je n'aurais pas dû vous parler, et qui se dissipera bientôt, je l'espère.

Suzanne ne fut pas complètement satisfaite, mais elle n'osa en demander davantage.

Sur le point de se retirer dans sa chambre, Théodule embrassa sa tante à plusieurs reprises; puis il se retourna vers sa cousine et la regarda d'un air singulier. Il lui tendit la main, mais presque aussitôt se ravisant :

— Et vous, Suzanne, dit-il avec mélancolie, ne me permettrez-vous pas de vous embrasser aussi?

— Non, cousin, non : bientôt, quand nous serons mariés, répondit-elle avec une mutine coquetterie.

Théodule pâlit et sembla si fort affecté que la bonne Suzanne, lui présentant sa joue rose et satinée, reprit :

— Bah! cousin, prenez toujours en attendant.

Théodule l'effleura de ses lèvres; il tremblait.

— Et celle-ci? ajouta Suzanne, en lui offrant son autre joue. Il ne faut pas la rendre jalouse, cousin.

Théodule y déposa un baiser et une larme.

Suzanne, malgré le petit air décidé qu'elle avait

voulu prendre, était devenue rouge comme les capucines qui fleurissaient sur ses croisées.

Renfermé dans sa chambre, Théodule écrivit deux lettres, après quoi il se jeta tout habillé sur son lit. Lorsque l'aube parut, il n'avait pas encore fermé les yeux, mais il paraissait avoir beaucoup souffert, beaucoup pleuré. Il se leva sans bruit, promena un regard désolé sur sa chambrette aimée, qui avait abrité jusque là ses pensées d'amour et ses rêves de bonheur, puis il sortit doucement, traversa la salle à manger et s'arrêta à la porte de la chambre à coucher de sa tante. Cette porte était entrebaillée. Il aperçut vaguement, se détachant sous un pâle rayon du matin, la figure maladive de Mme Delvecourt, et le visage si frais et si délicat de Suzanne. Il porta la main à son cœur qui battait à briser sa poitrine, et tomba à genoux.

— Ah! Suzanne! Suzanne! murmura-t-il en joignant les mains avec passion. Comme je t'aime, Suzanne!

Il demeura un moment ainsi, l'esprit prostré, le cœur déchiré, saignant; puis se relevant d'un air résolu :

— Adieu! adieu! dit-il avec des sanglots étouffés. Et il sortit précipitamment.

LIQUIDATION

Chez E. WEILER, rue Saint-François, 22, Lausanne.

[8] Vu l'approche du nouvel-an et pour accélérer l'écoulement des marchandises, le public est avisé que toutes les nouveautés pour robes seront vendues 20 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Lainage, toilerie en fil et en coton, damas pour meubles, couvertures, draperie, châles en grand choix.

Foulards de Lyon, haute nouveauté, première qualité, à 3 fr. 65.

Châles tartans carrés-longs, pure laine, à fr. 8.

CONFÉCTIONS POUR DAMES ET ENFANTS

EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ.

Magasin de l'Hôtel de la Poste,

A L'ANGLE DU GRAND PONT.

Encore quinze jours de vente, vu les prochaines démolitions.

Les habillements confectionnés pour hommes seront vendus au prix coûtant, vu le peu de jours qu'il nous reste pour les liquider.

Changement de domicile.

[33] Le cabinet de M. Schmid, chirurgien-dentiste, sera transporté, dès le lundi 22 décembre, rue Haldimand 5, premier étage.

OFFRES ET DEMANDES.

[41] On demande une bonne NOURRICE, saine, lait de un à trois mois, pour entrer de suite chez les parents. Inutile de se présenter sans les recommandations d'usage. S'adresser à la librairie, rue Haldimand, 6.

[28] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

Appartements à louer.

[4] Pour Noël, un magasin. — S'il se présentait des personnes stables, on serait très accommodant pour les conditions. S'adresser en St-Pierre n° 2, au 1^{er} sur le devant.

Quelques heures après, Varnier arriva. Suzanne faisait le ménage comme il convient à la fée du logis.

— Qui vous amène de si bonne heure? demanda-t-elle.

— Il faut que je parle à Théodule. J'ai une place superbe à lui proposer.

— Le paresseux est sans doute encore au lit, dit-elle en élévant malicieusement la voix pour que son cousin l'entendît. Allez le gronder, mon cher monsieur, et lui dire qu'il est près de huit heures.

Varnier entra dans la chambre de Théodule, et en ressortit presque aussitôt tout ému, tenant deux lettres à la main, l'une à son adresse et l'autre pour Suzanne.

Suzanne, tremblante, oppressée, ouvrit la sienne et lut ce qui suit:

« Cousine,

« Aimer, selon mon cœur, c'est être prêt à bien des dévoûments. Il ne faut pas aimer pour soi-même et en vue de son propre bonheur, mais dans l'intérêt du bonheur de la personne qui nous est chère. Oui, voilà vraiment comment on aime! Aimer autrement, c'est avoir l'âme étroite, égoïste, c'est ne pas éprouver le véritable amour! »

NOUVELLES POLITIQUES.

ETATS-UNIS. — Dans un message adressé au Congrès, le président Lincoln aborde la question de l'esclavage et se prononce pour que l'abolition en soit opérée même dans les Etats fidèles à l'Union, en compensant toutefois les propriétaires. La résolution bien arrêtée du gouvernement fédéral de pousser énergiquement la guerre, et par conséquent de repousser toute médiation, se manifeste par les proportions formidables qui sont données à l'armée unioniste: son effectif va être porté à un million de soldats, et la marine, forte de 3300 canons, compte 427 navires de guerre. Aucune puissance, si ce n'est l'Angleterre, n'en possède autant.

Tout cela ne se fait pas pour rien. Un rapport du ministre des finances dit que la dette publique, au 1^{er} juillet 1863, sera de 1120 millions de dollars (le dollar vaut 5 fr. 20); si la guerre continue, elle s'élèvera à 1744 millions en 1864. Les revenus des droits de douane pour l'année courante sont évalués à 68 millions seulement, en sorte que le déficit serait de 276,700,000 dollars.

ANGLETERRE. — La souscription en faveur des ouvriers du Lancashire chemine admirablement. Tous les quartiers de Liverpool ont tenu des meetings spéciaux pour organiser une collecte générale; la ville enverra certainement 100,000 livres (2,500,000 francs).

Parmi les derniers traits de générosité que l'on cite, il y a celui de lord Vernon, bien connu en Suisse par son goût pour le tir à la carabine. Lord Vernon s'est chargé d'entretenir, à ses frais, tous les pauvres d'une paroisse de 2000 âmes, et il a renvoyé au lord-maire les subsides que celui-ci lui envoyait dans ce but.

Pour peu que l'entrain général se maintienne comme à présent, il ne sera nul besoin de s'adresser au gouvernement pour un subside en faveur des ouvriers. On ne peut trop s'en féliciter. Cette demande de subside aurait constitué pour l'Angleterre, comme le disait dernièrement lord Stanley, *le plus détestable des précédents*.

— Le nombre des voleurs de profession domiciliés à Liverpool est d'environ 2500; il y a, en outre, un millier de filous qui circulent perpétuellement entre Liverpool, Manchester, Leeds et Birmingham. La police évalue à deux livres sterling et demie, en moyenne, les profits hebdomadaires de chacun des 2500 voleurs résidents, soit 400,000 livres par année. Si l'on ajoute à ce chiffre celui des déprédatations commises par des gens dont le vol ne constitue pas la «profession», on arrive à un total d'environ 700,000 livres, ou 17,500,000 francs. Tel est le tribut que Liverpool paye probablement chaque année à la gent voleuse. Il est vrai que cette ville de 400,000 âmes possède dans ses bas-fonds une population plus détestable que celle d'aucune autre cité d'Angleterre, sans en excepter Londres.

— Le parti conservateur anglais vient d'obtenir un grand succès à Southampton. Cette ville avait à élire un membre au Parlement. Le candidat conservateur (le lord-maire de Londres) l'a emporté après une lutte fort chaude. C'est la première fois que Southampton envoie un député tory à la Chambre des communes.

FRANCE. — Des ordres ont été donnés à Toulon pour que les transports à vapeur le *Finistère* et le *Rhône* soient prêts à partir pour le Mexique avec un chargement de matériel et un grand nombre de chariots et de mulets.

— Le *Temps* a failli passer un mauvais quart-d'heure. Ce journal a eu l'imprudence d'insérer dans ses colonnes une souscription de 5000 fr. du duc d'Aumale et une de 2000 fr. du comte de Paris et du duc de Chartres, en faveur des ouvriers de la Seine-Inférieure. Au premier moment, il ne s'agissait de rien moins que de la suppression du journal; puis on a songé à un *avertissement*; enfin l'on s'est aperçu que ce qu'il y avait de plus simple encore était de ne rien dire.

SAVOIE. — Le Conseil municipal d'Annecy a voté à l'unanimité et «d'enthousiasme» une adresse à l'empereur pour lui demander de donner au département de la Haute-Savoie le nom du *Mont-Blanc*, qui le domine. «Ce nom est connu des cinq parties du monde, dit l'adresse; en rappelant les glorieux souvenirs du premier empire, il renouera, pour ainsi dire, la chaîne des temps!»

ITALIE. — On écrit de Turin au *Journal de Genève*:

« A quelques portées de fusil de chez moi, 18 malfaiteurs sont entrés, jeudi dernier, dans une auberge; ils ont bâillonné et enfermé dans la cave quelques habitués de cet établissement; après quoi, conduits par la maîtresse du logis, plus morte que vive, ils se sont emparés de ses bijoux et de son argent, et, non contents de la dévaliser, sûrs de l'impunité, ils ont bu et mangé à leur aise, laissant au moment de leur départ l'aubergiste bâillonnée et attachée aux pieds d'une table. La police, j'en suis persuadé, ne mettra jamais la main sur ces brigands. »

RUSSIE. — La *Poste du Nord* publie à des intervalles régulières des nouvelles officielles sur la marche du rachat des paysans. Les chiffres deviennent de plus en plus satisfaisants, de sorte qu'on peut au moins entrevoir la fin de cette œuvre colossale. Cependant le nombre des cas où les paysans rachètent toutes leurs obligations reste fort petit; mais l'influence morale de l'émancipation est si salutaire sur eux, qu'ils auront la force de conquérir d'ici à peu de temps leur entière indépendance.

Confédération suisse.

Cette année, les recettes des postes ont subi une amélioration notable, et il y a tout lieu d'espérer que l'on pourra payer aux cantons leur indemnité entière, ou à peu près.

— Le Conseil fédéral a adopté un projet de loi touchant l'augmentation du traitement des télégraphistes. Des propositions dans ce sens seront faites à l'Assemblée fédérale; seulement, tandis qu'en général on croyait que c'étaient les traitements des petits employés qui étaient insuffisants, le Conseil fédéral conserve leur minimum de 900 fr., mais en revanche il augmente le traitement du directeur des télégraphes (qui est porté à 4500 fr.) et celui de son secrétaire.

— Le traité de commerce que la Suisse vient de conclure avec la Belgique est surtout important par les concessions considérables faites au cabinet de Bruxelles, concessions qui fraient la voie à la réforme du tarif des péages de la Confédération. En voici l'énumération:

La Suisse s'engage d'abord à ne pas élever ses droits pendant la durée du traité. Sont seulement exceptées les simplifications qui, prises dans leur ensemble, ne constituent pas une élévation de taxe. Ainsi la réunion en une seule classe des huiles grasses, payant actuellement 3 fr. 50 c., ou 30 c. le quintal, suivant qu'elles sont ou non comestibles. Il est d'ailleurs spécifié que le droit unique ne pourra dépasser 50 c. le quintal.

« Je me serais enseveli sous l'herbe de la Marné plutôt que de renoncer à vous ramener à la rivière. J'aurai aussi le courage de fuir loin de vous plutôt que de vous empêcher de profiter de la fortune qui vous sourit et vous tend les bras. La fortune, dit-on, se présente toujours une fois dans le cours de la vie; on doit savoir la saisir. Je vous connais, chère Suzanne, et je sais qu'à cause de moi vous refuseriez la plus brillante opulence. Mais moi, dois-je accepter ce sacrifice? Non, car je veux me montrer digne de vous! »

Si je n'eusse pu apprécier M. Varnier, j'aurais sans doute hésité dans ma résolution, car je ne crois pas que la fortune compense jamais, pour celui qui la reçoit, les tourments causés par le mauvais esprit de celui qui la donne. Mais M. Varnier est si franc, si loyal, que celle qui unira sa destinée à la sienne n'aura, j'en suis sûr, jamais à souffrir dans ses susceptibilités, dans sa délicatesse. C'est ce qui me décide et me console un peu.

« Et puis, vous êtes si frêle et si mignonne, ma cousine chérie, que le travail constant auquel vous vous livrez menace d'altérer votre santé. Il vous faut à vous une existence toute faite, sans soucis et sans efforts, l'existence des fleurs qu'on cultive, qu'on expose au soleil et qu'on abrite des hivers. Il faut aussi à votre pauvre mère souffrante, l'aisance charmante qu'elle a possédée en partie autrefois. Cette douce influence lui rendrait sans aucun doute la plénitude de ses forces et la vie, comme les tièdes chaleurs ravivent une plante qui languit.

« Acceptez donc mon sacrifice comme je l'accomplice, avec courage. N'en soyez pas affligée et ne me plaignez pas trop. Je me résigne en me disant: «Un jour, Suzanne et sa mère, me béniront, car j'aurai fait des heureux. »

« Embrassez quelquefois ma tante pour moi, et donnez-moi une petite place au fond de votre cœur. »

« Adieu! »

« P. S. Ne faites aucune démarche pour me découvrir; ce serait inutile. Tout le monde ignore mon départ, et je vais à la grâce de Dieu. »

La lettre adressée à Varnier ne contenait que quelques mots. Théodule lui recommandait de faire tous ses efforts pour décider Suzanne à l'épouser, et le suppliait d'être toujours inaltérablement bon pour elle et pour sa mère.

Il y avait dans ces deux lettres un calme d'expression, une réserve de sentiments à travers lesquels, toutefois, on sentait transpirer le plus poignant chagrin. Théodule s'était efforcé de le contenir, pour ne point communiquer un attendrissement trop douloureux. Le pauvre jeune homme avait tout l'héroïsme de l'abnégation.

Suzanne pleurait; sa mère pleurait aussi; Varnier, dont la fibre lacrymale n'était pas très sensible, dévorait une grosse larme avec effort.

— Le fou!... s'écria-t-il; le cher enfant!... Mais c'est pitoyable, ce qu'il a fait là!... c'est sublime de dévouement!... C'est-à-dire, non, ça n'a pas l'ombre du sens commun! Ma foi! si je le rattrape, je lui donne la moitié de ma fortune pour épouser ma

bonne Suzanne, aussi vrai que je m'appelle Varnier!... Je cours m'informer partout, et je vous le ramène!... Oui, je vous le ramène, ou je ne me présente plus devant vous, foi d'homme!

Il sortit à ces mots, laissant étourdi Mme Delvecourt et sa fille profondément affligées, mais entrevoiant déjà une lueur d'espérance.

Ce que Varnier fit d'efforts pour se mettre sur la piste du fugitif fut vraiment inouï. Après un mois de vaines recherches dirigées en tous sens, il retourna à la cité Riverain.

— J'enfreins ma promesse, dit-il avec une peine sincère: je reviens sans Théodule. J'ai cru plusieurs fois le joindre, soit à Marseille, soit à Brest, soit à Londres; mais je m'apercevais bientôt que celui que je poursuivais, sur la foi de quelques renseignements plausibles, n'était pas Théodule. Je commence à désespérer.

Il fit toutefois quelques recherches encore; mais elles n'eurent pas plus de succès que les premières. Alors seulement il voulut tenter ce que lui recommandait Théodule dans sa lettre d'adieu. Ce n'était pas chose facile: Suzanne et sa mère étaient inconsolables. Mais il se montra si persévérant, si noble et si bon, que Mme Delvecourt et Suzanne consentirent enfin à ce que le dévouement du pauvre Théodule ne restât pas inutile.

Environ six mois après, Suzanne épousait Varnier. Plus d'une fois, ce jour-là, on remarqua que ses yeux se mouillaient malgré elle pendant qu'elle cherchait à sourire aux invités. (La fin à demain.)

De plus, les droits de consommation perçus par les cantons sur les esprits et liqueurs de provenance belge ne pourront être haussés pendant toute la durée du traité.

Les échantillons de marchandises pourront entrer en franchise, pourvu toutefois que les intéressés se soumettent aux mesures de contrôle nécessaires pour constater la réexportation de ceux de ces échantillons qu'ils ne voudraient pas garder.

Les couvertures en coton communes, sans travail à l'aiguille ni passementerie, seront admises en Suisse moyennant un droit d'entrée de 2 fr. par quintal.

Pour les armes destinées à l'usage privé, le droit est réduit de 15 fr. à 2 fr. le quintal.

Pareillement, la poterie commune et les bouteilles en verre vert et brun, paieront 75 cent. au lieu de 1 fr. 50 cent. le quintal.

Quant au papier à imprimer et à écrire, la réduction est plus considérable encore, puisqu'elle est de 8 fr. à 3 fr. 50 cent. le quintal.

Enfin, le tarif actuellement en vigueur frappe toutes les bougies de cire, de blanc de baleine et de stéarine d'un droit uniforme de 15 fr. par quintal. Dès le 1^{er} janvier 1864, il y aura une différence en faveur de ces dernières, qui pourront entrer moyennant une taxe de 10 fr. par quintal, laquelle subira une réduction ultérieure de 2 fr. à dater du 1^{er} juillet de la même année.

Berne. — Le projet de budget pour 1863 évalue les recettes à 4,944,682 fr., les dépenses à 5,118,137 fr.; excédant des dépenses, 173,455 fr., non compris le budget extraordinaire et l'amortissement de l'impôt relatif.

— La commune d'habitants de la ville de Berne a voté, sans aucune espèce d'opposition, les augmentations d'impôts demandées pour faire face aux besoins croissants de l'édition bernoise. Les propriétaires fonciers payeront donc l'année prochaine à la Ville le 2 % de la valeur de leurs immeubles, et les employés le 2 % de leur traitement. Le compte de ville démontre l'opportunité de cette augmentation de ressources, puisque en 1861, il y a eu un déficit de 48,034 fr. 58 c.

Fribourg. — Le Grand-Conseil, voulant favoriser le commerce et l'industrie, a chargé le Conseil d'Etat d'examiner quels seraient les allégements qui pourraient être apportés aux nouveaux établissements, par une réduction ou dispense d'impôt pendant les premières années d'établissement.

Neuchâtel. — Le Grand-Conseil a voté, par 35 voix contre 33, la substitution du régime de la taxe à celui de la déclaration de fortune pour la perception de l'impôt direct, la voie de la déclaration demeurant ouverte au contribuable en cas de taxation exagérée.

Valais. — A Sion, les opérations pour le renouvellement des autorités communales ont donné la victoire aux conservateurs, dont la liste a passé tout entière; les radicaux n'ont pu faire entrer dans le Conseil municipal aucun de leurs candidats. La lutte a été assez vive.

A Monthey, au contraire, les conservateurs ne se sont pas même présentés au scrutin et ont laissé le champ libre à leurs adversaires. A St-Maurice, le cocher de l'Abbaye a été élu membre du Conseil bourgeois.

Genève. — M. G. de Seigneux, licencié en droit de la Faculté de Paris, vient d'être admis à pratiquer la profession d'homme de loi à Genève, tout en conservant sa qualité de citoyen vaudois.

L'autorisation nécessaire a été accordée à M. de Seigneux en vertu de l'art. 41, § 4 de la Constitution fédérale, et sur une déclaration officielle du Conseil d'Etat du canton de Vaud constatant que les Genevois qui veulent s'établir avocats dans notre canton ne sont pas astreints à se faire naturaliser Vaudois, mais sont seulement soumis aux mêmes conditions d'admission que les Vaudois eux-mêmes.

Canton de Vaud.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Grand-Conseil a voté un projet de décret abolissant la chasse du printemps.

L'Assemblée a abordé ensuite la question soulevée par un certain nombre de pétitions demandant l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec celles de député au Grand-Conseil.

La majorité de la commission proposait d'inviter le Conseil d'Etat à présenter dans cette session un projet de décret dans le sens de la demande des pétitionnaires.

La minorité de la commission proposait le renvoi pur et simple des pétitions au Conseil d'Etat, pour qu'il en tienne compte lorsque la loi sur les incompatibilités sera révisée, conformément à l'article 37 de la Constitution.

M. Perrin s'est fait le défenseur des propositions de la majorité

de la commission; MM. le conseiller d'Etat Céresole et Veillard, colonel, ont soutenu l'opinion de la minorité de la commission. Cette dernière manière de voir a été adoptée par le Grand-Conseil à une immense majorité.

LAUSANNE.

Mardi prochain, à trois heures, M. Gaberel donnera, dans la grande salle du Casino, une séance publique et gratuite sur la *vie de famille de Calvin*.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Dans la nuit de samedi à dimanche, des campagnards revenant en char du marché de Fribourg, ont été attaqués dans la forêt de Bourguillon par des individus déguisés en femmes. Les assaillis étant descendus du char et ayant fait usage de leurs cannes, les assaillants ont pris la fuite. Plus loin, le char a trouvé un homme gisant à terre et portant plusieurs blessures à la tête. La justice informe.

— A la suite de révélations et des indices les plus graves, l'arrestation d'un étranger habitant un château dans le canton de Fribourg, a été faite l'avant-dernière nuit à Berne par la police fribourgeoise, avec l'assentiment de l'autorité bernoise. On parle de crimes restés encore enveloppés de mystère.

— Un garçon âgé de 12 ans, du village de Wipkingen (Zürich), qui avait, il y a quelques jours, clandestinement quitté ses parents, s'est glissé, dimanche dernier, au moment où le train venant de Zurich arrivait à grande vitesse, par dessous la barrière de la station, et s'est ensuite couché sur le rail; le train lui a passé sur la partie inférieure du corps. La mort a été instantanée.

— L'ophthalmie égyptienne fait des ravages tellement grands à Francfort qu'une école a dû être fermée: on n'y comptait pas moins de 174 enfants atteints de cette terrible maladie. Dans les autres écoles de la ville, tous les enfants ont dû se soumettre à un examen médical.

A Trèves, l'état sanitaire n'est pas moins défavorable; la fièvre scarlatine y fait de nombreuses victimes. Pendant les mois de septembre, octobre et novembre, la mortalité des enfants au-dessous de 15 ans s'est élevée à 57 pour cent.

— On écrivait de Paris, le 14:

« Hier au soir on a joué, au théâtre de l'Odéon, une tragédie en vers, en deux actes, *Niébœ*. L'auteur, qui en est à ses débuts, se nomme Schmidt, et tandis que de l'autre côté de la Seine on applaudissait à tout rompre cette œuvre émouvante, le pauvre malheureux, lui, se mourait. Ce soir, peut-être, il ne restera de ce jeune homme que des espérances évanouies sous des lauriers. C'est le premier succès que rencontre l'Odéon depuis deux ans. »

Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses.

MOUVEMENT ET RECETTES DU 3 AU 9 DÉCEMBRE 1862.

18905 voyageurs	Fr.	23 393 55
3 458 tonnes de 20 quint., march. et bagages, »	»	22 665 80
	Fr.	46 059 35
Semaine correspondante de 1861	»	48 582 56
	Différence, Fr.	2 523 21
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1862	»	2 930 502 07
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1861	»	2 749 556 25
	Différence, Fr.	180 945 82

Chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à la frontière bernoise.

Longueur exploitée : 86 kilomètres 254 mètres.

Du 26 nov. au 2 décembre 1862.

6313 voyageurs	Fr.	8 847 85
Bagages et chiens	»	614 35
Marchandises, etc. (wagons en transit seulement)	»	9 116 76
	Total de la semaine. Fr.	18 578 96
	Recettes antérieures. »	234 903 72
Recettes totales du 4 septembre au 2 décembre, Fr.		253 482 68

Bourse de PARIS, du 17 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 1/2. — 3 %, 69.95. — 4 1/2, 97.95. — Crédit mobilier, 1115. — Chemins autrichiens, 510. — Lyon 1152. — Genève, 370. — Ouest-Suisse, 138.

PRIX D'ABONNEMENT :

10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION:
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

		OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).						
		HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.			TEMPÉRATURE en degrés centigrades		EAU en 24 h.	
1862	Décembre	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	Millimètres
	18	725,4	725,1	724,6	724,2	—	+ 4,5	2,2

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELIFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS.

A Morges, les annonces sont reçues chez M. HALDY, libraire, où l'on peut aussi se procurer des exemplaires du journal.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Lausanne. — Feu Abram fieu Pierre MAGET, de l'Isle, ancien maître maçon, décédé à Lausanne. Interventions jusqu'au 28 janvier 1863.

— Feu Abraham-Louis-Henri fieu Philippe ROBERT, de Paudex, employé à l'hôtel de l'Ancre à Ouchy, où il est décédé. Interventions jusqu'au 28 janvier.

Vevey. — Feu Jacob BOULENAZ, décédé au quartier du Pont, rière Corse. Interventions jusqu'au 28 janvier.

ORDONNANCE DE DISCUSSION.

Avenches. — Feu Jean-Pierre fieu Abram NICOLLIER, d'Oleyres, où il est décédé. Interv. jusqu'au 8 février.

ANNONCES DIVERSES.

HUILE D'HERBES DES ALPES.

[21] Cette huile fortifiante est d'une grande efficacité pour la faiblesse des membres des petits enfants et des convalescents, ainsi que pour combattre toutes les affections rhumatismales et ces tiraillements douloureux que ressentent les jeunes gens qui grandissent trop vite pour leur âge. — Prix du flacon, 1 fr. 50 c.

Se vend : à Genève, chez M. Ladé, pharmacien; — à Vevey, chez M. Burnier, pharmacien, — et à Lausanne, chez M. Behrens, pharmacien (ancienne pharmacie Béranger).

[34] CAHIERS D'ÉCRITURE GOTHIQUE.

Le soussigné a l'avantage de prévenir MM. les instituteurs et chefs de pensionnats qu'il vient de publier, pour l'enseignement de l'écriture gothique, un cahier contenant 32 modèles gradués pour les élèves. Il espère que ce produit de notre industrie vaudoise obtiendra leur préférence.

Lausanne, 17 décembre.

S. BLANC, libraire.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

COMMENT ON AIME.

VI.

Quelques années plus tard, un homme d'une trentaine d'années, triste et pâle, traversait lentement le défilé de la cité Riverain. Il jetait les yeux autour de lui avec une certaine curiosité expressive, et souriait mélancoliquement à la vue des vieux murs qui menaçaient toujours de s'écrouler, mais qui ne paraissaient cependant pas plus affaissés que jadis.

— Ils resteront plus longtemps que moi, murmurait-il en hochant la tête.

Arrivé plus avant dans la cité, en face de la rangée de maisons qui s'alignent modestement sur le flanc de quatre ou cinq beaux hôtels, il s'arrêta devant l'une d'elles, et la considéra pendant un instant avec un intérêt inexprimable; puis il y entra, sans s'être aperçu qu'il était suivi.

— Vous avez un logement à louer? demanda-t-

au concierge, d'un ton légèrement ému.

— Oui, Monsieur, répondit distrairement un vieux bonhomme assis dans un confortable fauteuil en veleurs d'Utrecht; mais il est trop tard pour le voir. Repassez demain.

— Où est situé ce logement? demanda l'interlocuteur.

— Au quatrième, sur le devant; trois petites pièces et une cuisine meublée. On pourrait vous céder les meubles, si vous le désirez.

— Est-ce le logement de Mme Delvecourt? reprit l'interlocuteur avec un redoublement d'émotion.

Le vieux concierge, surpris de ce ton animé, leva sonnez majestueusement orné de bésicles, et fixa un regard de diplomate sur le singulier personnage qui lui parlait. Aussitôt sa physionomie exprima l'hésitation, le doute, et il s'écria :

— Mais n'est-ce pas à M. Théodule que j'ai l'honneur de parler?

C'était Théodule, en effet.

Il arrivait de Londres, où, après quelques années d'un travail opiniâtre, seule distraction à de profonds ennuis, il avait amassé de modestes épargnes, avec lesquelles il comptait vivre désormais humblement et tranquillement à Paris. Sa santé,

ébranlée par les fatigues et le chagrin, lui en faisait un devoir.

— Oui, c'est moi, Théodule, dit-il. Vous me reconnaîtrez donc?

— Hum! hum! répondit le concierge... un peu changé, un peu pâli, un peu maigri! A ça près... Mais d'où donc arrivez-vous reprit-il, qu'on vous a cherché partout sans vous trouver nulle part? Ce bon M. Varnier a couru après vous pendant deux mois au moins.

— Le digne homme!

— Ma foi oui! un bien digne homme! continua le concierge. Enfin, quand il a vu que vous ne reveniez pas, il a épousé Mlle Suzanne, qui est maintenant une grande dame, et pas plus fière pour ça.

— Elle est heureuse, n'est-ce pas?

— Je le crois bien! Elle a un superbe appartement au faubourg Saint-Germain, un magnifique appartement et les plus belles toilettes du monde. Madame ça lui va gentiment, c'est un vrai bijou, quoi! Je dois vous dire, du reste, qu'il y a plus d'un an que je ne l'ai vue, que je n'ai entendu parler d'elle. C'est qu'elle voyage beaucoup avec son mari et sa mère, cette chère petite Mlle Varnier.

« Madame Varnier! » Théodule soupira malgré

PRIX D'INSERTION :

10 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

LA SUISSE

Institution nationale d'assurances sur la vie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. F. GUISAN, ancien procureur-général, avocat, président, à Lausanne.
G. MOYNIER, président de la Société fédérale d'utilité publique, vice-président, à Genève.
E. DOXAT, propriétaire, à Lausanne.
S. BOICEAU, ancien négociant, à Lausanne.
M. CONSTANCON, banquier, à Yverdon.
H. DE CÉRENVILLE, avocat, à Moudon.
G. SCHOPFER, négociant, à Morges.
C. PACCAUD, banquier, à Genève.
E. RENEVIER, professeur, à Lausanne.
F. DE MONTMOLLIN, directeur de la Caisse d'épargnes, à Neuchâtel.
O. SCHULTHESS, à Schaffhouse.

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. F ^s Secretan, directeur,	à LAUSANNE.
Bory-Hollard, banquier,	id.
S. Marcel,	id.

1. Garanties. Capital d'actions : 1 200 000 fr.

2. Tous les fonds provenant des assurances,

Placés sur valeurs hypothécaires et obligations garanties.

Bénéfices attribués aux assurés : 50 %.

Capitaux assurés : 4 000 000 fr.

la moitié provenant des assurances de l'année courante.

Dotations ou placement de capitaux différés.

10 fr. versés annuellement assurent :

Age du contractant.	Après 10 ans.	Après 15 ans.	Après 20 ans.
1 an	134 fr. 50	227 fr. 60	348 fr. —
5 ans	132, —	225 » 05	346, —
20 ans	132 » 50	229 » —	354, —

Rentes viagères immédiates. Contre **100 fr.**, on reçoit :
 à 40 ans. à 50 ans. à 60 ans. à 65 ans.
 7 fr. 16 de rente. 7 fr. 86 de rente. 10 fr. 66 de r. 11 fr. 23 de r.

Capitaux payables au décès. Pour assurer **1000 fr.**

à ses héritiers, on paye annuellement :

à 25 ans.	à 35 ans.	à 40 ans.	à 45 ans.
21 fr. 60.	27 fr. 70.	32 fr. 40.	38 fr. 50.

S'adresser au bureau central, **Lausanne**, rue St-Pierre 12, ou chez les agents pour le canton. **Aigle** et **Bex** : M. V. BARROUD, agent de la Banque. — **Aubonne** : H.-M.-P. OGUEY, procureur-juré. — **La Vallée** : PAILLARD, instituteur au Brassus. — **Ste-Croix** : H. ANDRÉ, négociant. — **Pays-d'Enhaut** : BERTHOD, notaire à Château-d'Ex. — **Echallens** : CARRARD, notaire. — **Cossonay** : BONZON, notaire. — **Mézières** : EMERY, procureur-juré. — **Morges** : MONAY, notaire. — **Montreux** : J. DUBOCHET, banquier. — **Moudon** : C. BURNAND, notaire. — **Nyon** : E. JACQUIER fils. — **Rolle** : JAQUIER ET HERMINIARD. — **Vevey** : CUÉNOD-CHURCHILL, notaire. — **Yverdon** : C. CONSTANCON, banquier. — **Payerne** : B. DEPRÉ, procureur-juré.

lui en entendant prononcer ce nom. Il ne l'avait, lui, jamais appelée que Suzanne.

— Mais tout cela n'empêche pas, continua le concierge, revenant sur le chapitre de la location, que je ne puisse vous louer votre ancien logement, si vous voulez. Il est à peu près dans le même état qu'autrefois.

— Avec les mêmes meubles ? fit Théodule étonné.

— Avec les mêmes, mon cher Monsieur. En quittant la maison, Mme Delvecourt et Mlle Suzanne les ont donnés à une pauvre famille qui voulait les leur acheter. Cette famille a trouvé à se bien caser en province, et je suis chargé de vendre ses meubles.

— Je les achète ! s'écria Théodule. Je les achète ! C'est à moi qu'ils doivent revenir ! C'est mon bien ! ce sont mes souvenirs ! c'est tout le bonheur de ma vie qu'ils représentent. Ah ! reprit-il avec une sorte d'exaltation, donnez-moi la clé de ce logement si sacré pour moi. J'ai hâte de me retrouver au milieu de cet humble asile que j'aimais tant.

Le vieux concierge ne fit aucune difficulté de lui accorder ce qu'il demandait, et Théodule franchit en quelques secondes les quatre étages. Ce fut avec un léger frémissement qu'il ouvrit la porte, et

avec un battement de cœur précipité qu'il entra dans l'ancienne demeure de sa famille, comme s'il eût dû encore la retrouver en ces lieux.

Il passa rapidement de chambre en chambre : on eût dit qu'il voulait embrasser tout ce logement d'un seul coup d'œil, puis il recommença son investigation à pas lents, considérant avec une curiosité attentive et une vive émotion chaque pièce du mobilier, vaguement éclairé par les molles clartés du soir.

Tout était, en effet, dans le même ordre qu'auparavant.

— « Oui, disait Théodule avec mélancolie, voilà bien le grand fauteuil où s'asseyaient Mme Delvecourt, chère malade qui sans doute a recouvré la santé sous l'influence de la richesse !... »

« Voilà le vaste lit où reposaient Suzanne et sa mère, où je les ai vues dormir pendant que je m'arrachais d'autrêts ! Cruel effort !... »

À cette table, la noble enfant brodait nuit et jour, et je passais à ses côtés les plus délicieux moments. Je l'aimais tant !

« Je retrouve encore à ces fenêtres les caisses de fleurs que Suzanne en avait elle-même. D'autres es ont cultivées depuis. Aussi de rares capucines

Librairie MARTIGNIER & CHAVANNES,

RUE DE BOURG, 1, LAUSANNE.

Atala de Chateaubriand, avec 44 dessins de G. DORÉ, magnifique vol. in-folio, relié, 60 fr.

La Terre avant le déluge, par L. FIGUER, beau vol. in-8, avec 336 vignettes, broché 10 fr., relié, tranche dorée, 14 fr.

Le savant du foyer, par L. FIGUER, beau vol. in-8, illustré, broché, 10 fr.; relié, tranche dorée, 14 fr.

Voyage aux grands lacs dans l'Afrique orientale, par BARTON, beau vol. in-8, illustré, relié, tranche dorée, 25 fr.

Oeuvres complètes de Xavier de Maistre, in-8, illustré par STAAL, relié, tranche dorée, 14 fr.

La Méditerranée, ses îles et ses bords, par L. ENAULT, grand in-8, avec 22 gravures sur acier, relié, tranche dorée, 26 fr.

Lettres choisies de Mme de Sévigné, avec un grand nombre de portraits sur acier, beau vol. in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.

Galerie des femmes célèbres, tirée des Causeries du lundi par M. SAINTE BEUVE, avec 12 portraits gravés sur acier, grand in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.

Voyage pittoresque dans les déserts du nouveau monde, par l'abbé DOMENECH, avec 40 gravures, grand in-8, relié, tranche dorée, 26 fr.

Voyage en Suisse, par X. MARMIER, grand in-8, illustré de 26 gravures sur acier, relié, tranche dorée, 26 fr.

Les Alpes, description pittoresque de la nature et de la faune alpestre, par F. DE TSCHUDI, beau vol. in-8, avec 24 gravures, relié, 18 fr.

Contes de Schmid, 2 beaux vol. grand in-8, illustrés, reliés, tranche dorée ; chaque vol. 15 fr.

Magasin Pittoresque pour 1862, beau vol. in-4, illustré, broché, 6 fr. 50.

La Semaine des enfants pour 1862, beau vol. in-4, illustré, relié, 7 fr.

Nouvelle bibliothèque des familles, publiée par la Société des traités religieux de Paris, comprenant : **Les Bassoutos**, par E. CASALIS, missionnaire, 3 fr. — **Rosa**, par M^e E. DE PRESSENSE, 1 fr. 50. — **L'Empire des sources du soleil**, ou le Japon ouvert, 2 fr. — **Les grands hommes de l'Eglise**, 3 fr. — **Vie de Luther**, par HOFF, 2 fr. — **L'institutrice**, 2 fr. — **Vie de Gaspard de Coligny**, par MEYLAN, 2 fr. 50.

Bibliothèque rose pour les enfants et les adolescents, chaque vol. broché 2 fr., relié, tranche dorée, 3 fr., comprenant entre autres les ouvrages de MAYNE REID : **A fond de cale**. — **A la mer**. — **Le chasseur de plantes**. — **Bruin ou le grand chasseur d'ours**. — **Les exilés dans la forêt**. — **Les vacances des jeunes Boërs**. — **Les veillées de chasse**. — **L'habitation du désert**. — **Les peuples étrangers** ; les ouvrages de M^e DE SÉGUR, tels que : **Nouveaux contes de fées**. — **Les malheurs de Sophie**. — **Les petites filles modèles**. — **Les vacances**. — **Mémoires d'un âne**. — **Pauvre Blaise**. — **La sœur de Gribouille**. — **Les bons enfants**. — **Les deux nigauds à Paris**; et nombre d'autres volumes de différents auteurs.

Cette librairie est en outre assortie en **photographies** d'après les tableaux des grands maîtres, en **atlases** de divers prix, et en un nombre considérable de livres propres à être offerts en étreintes.

s'en échappent-elles comme à regret.

Il en cueillit quelques-unes dont il respira le vague parfum. Puis, entrant dans une autre pièce :

— Salut, ô ma chambrette ! reprit-il. Confidente discrète de mes premières espérances, dé mon premier, de mon unique amour, salut ! Maintes fois pour l'embellir, Suzanne dégarnissait ses corbeilles, Aussi t'eussé-je préférée alors aux somptueuses demeures. Comme j'étais heureux !

Il croisa ses bras sur sa poitrine et continua de considérer d'un œil humide chaque détail de ce logis, dont la physionomie fidèlement conservée réfléchissait mille souvenirs saisissants pour le cœur de Théodule.

Bientôt il alla s'asseoir à l'une des fenêtres qui s'ouvrent sur les beaux jardins d'alentour.

La nuit commençait à s'étendre ; les lumières rouges de la cité s'éveillaient en même temps que les étoiles argentées du firmament. Le murmure des arbres faiblement agités troublait seul le silence.

Théodule s'accouda dans une attitude rêveuse, le visage penché, les yeux perdus dans l'espace étoilé. Il resta ainsi quelques minutes immobile, muet, absorbé dans un flux de songes tour-à-tour doux et amers.

MAGASIN DE RUBANS.

[53] S. Dreyfus, place du Pont, 2, en face du café Barraud, nouvellement ouvert, prévient l'honorable public qu'il vient de recevoir un grand choix de rubans pour la saison.

APERÇU :

Rubans taffetas uni à port, depuis 1 fr. l'aune, n° 16; dits en satin, depuis 15 c. l'aune.

Formes de chapeaux ; tulle ; dentelles ; blondes ; crêpines de toutes couleurs ; velours soie ; voiles et voilettes, depuis 70 c. ; corsets de Paris à 3 fr. 50 ; crêpines haute nouveauté ; bonnets ; lingerie à 1 fr.

Manteaux et paletots pour dames, pure laine, depuis 5 fr. Cols et manches ; un grand choix de foulards et fichus en soie ; gants de peau en couleur et pour bals, à 1 fr. la paire.

Librairie L. MEYER, rue Haldimand 6, Lausanne.

[51] Ouvrages nouveaux :

Etrennes religieuses. 14 ^e année, 1863,	fr. 1 50
La Famille , journal pour tous, publié sous la direction de M. VULLIET, année 1862, 1 beau vol. grand in-8,	» 5 —
L'Ami de la jeunesse et des familles , année 1862, in-folio,	» 3 50
Le même, relié,	» 4 75
Explication de l'Evangile selon Saint-Jean , avec une traduction nouvelle, par un chrétien. Première partie,	» 3 —
La religion chrétienne , ou exposition biblique de la foi et des devoirs du chrétien, par A. HENRIQUET, 2 ^e édition,	» 3 —
Agir, c'est vivre . Traduit de l'anglais par M ^{me} S. MONOD,	» 3 —
Ici et là ,	» 3 —
Les forges de la Grésinhe , par J.-P. LAFON,	» 1 50
Le petit saltimbancque , suivi de « Un martyr »,	» 2 —
Les cinq étudiants de l'académie de Lausanne , brûlés vifs à Lyon, par H. MARTIN, pasteur,	» 60
Réflexions édifiantes sur le cantique des cantiques de Salomon ,	» 40
Histoire de ma sœur Patience , ou quelques années de tribulations,	» 25
Deux Noëls et deux arbres . Quelques pages pour les enfants, par Félix BUNGENER,	» 20
Un beau choix de livres illustrés, reliés, pour étrennes .	
Abonnements aux publications périodiques, telles que : L'Ami de la jeunesse et des familles ; Journaux de missions évangéliques ; Le Magasin pittoresque, etc., etc.	

HORLOGERIE GARANTIE.

[6] L. Blanchoud, au fond de la Palud, 14, a son magasin bien assorti en montres, chaînes et clefs de tout prix, pendules de Paris et ordinaires. Il fait toutes les réparations concernant sa partie, le tout à prix modérés. Il se charge de remonter les pendules à domicile.

— J'ai bien fait de les quitter, pensait-il parfois, puisque Suzanne et sa mère ont pu goûter le bonheur dans l'opulence. Ensemble, nous n'eussions peut-être mené qu'une existence pleine de privations et de tourments : combien j'usse souffert, hélas ! de les voir souffrir ! Ah ! cela vaut mieux ainsi !

Alors il voyait, comme un rêve consolateur, Suzanne et sa mère lui sourire et le remercier avec gratitude. Il se sentait récompensé.

Mais, changeant bientôt la nature de ses impressions :

— Qui sait ! se disait-il en hochant douloureusement la tête, elles m'ont peut-être oublié maintenant ; ou si elles se souviennent de moi, c'est pour frémir à la pensée de l'humble vie à laquelle elles eussent été condamnées sans retour avec moi. L'opulence dessèche le cœur, dit-on, et fait qu'on redoute la pauvreté plus que tout au monde.

Et alors il voyait sa tante et sa belle cousine passer devant lui au milieu d'un cortège élégant, riches, fêtées et l'accablant d'un salut dédaigneux. Il en éprouvait comme un délabrement de cœur.

— Ah ! Suzanne ! Suzanne ! murmura-t-il avec des larmes dans la voix ; se peut-il donc que vous n'ayez plus pour Théodule que le dédain ou l'oubli ?

— Le dédain ou l'oubli pour vous ! dit une voix démentante derrière lui. Cruel ami, comme vous me connaissez Suzanne !

Théodule poussa un cri et retourna vivement la tête.

Une femme était-là, debout, pâle, émue, dans la

demi-obscurité de la chambre. Cette femme était vêtue de noir, et si élégante et si belle, qu'après l'avoir reconnue d'abord, Théodule douta que ce fut Suzanne.

— Ne me reconnaissiez-vous pas ? dit la même voix, qui fit tressaillir Théodule jusqu'au fond de l'âme.

— Suzanne, s'écria Théodule avec un fol accès de joie. Est-ce bien vous, Suzanne ? Ne suis-je point le jouet d'un rêve, d'une hallucination ? Mais non ! je vous vois, je vous touche, je vous sens. Bonheur inespéré ! Comment se fait-il... ?

— Je vous ai aperçu par hasard, je vous ai reconnu, je vous ai fait suivre, et, après avoir appris que vous étiez entré dans cette maison, je suis accourue aussitôt. . . . J'arrive, ajouta-t-elle avec un peu d'amertume, pour m'entendre accuser d'ingratitude !

Théodule se jeta aux pieds de Suzanne.

— Ah ! pardons, pardons ! s'écria-t-il d'un ton pénétré de repentir. Comment ai-je pu douter de votre cœur ? Insensé que j'étais !

Il pleurait. Suzanne se pencha vers lui avec tendresse.

— Calmez-vous, Théodule ; je vous pardonne, dit-elle.

— Merci, chère Suzanne ! merci ! Je vous retrouve toujours bonne, toujours belle ! Ah ! il y a des moments d'allégresse qui valent une vie entière ! et je mourrais à l'instant même, cousine, si l'on mourrait de joie.

[27] MADAME BUGNON, montée St-Laurent 8, vient de recevoir de nouveau un grand assortiment de chaussures de saison, babouches en lisières, en lacets, bottines et souliers fourrés, socques, sabots, chaussons, et d'autres articles trop longs à désigner ; le tout à prix modérés.

OFFRES ET DEMANDES.

[49] On demande une jeune fille de la campagne pour aider dans un ménage. S'adresser au bureau de cette feuille.

[52] On désire placer un enfant en nourrice aux environs de Lausanne, pour la fin de janvier prochain. S'adresser à M^{me} Chappuis, sage-femme, au Grand-St-Jean.

[28] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

Objet perdu.

[54] Perdu le samedi 13 courant, de la rue du Pré à la Cheneau-de-Bourg, une chemise de garçon, neuve et n'ayant pas encore de marque. On est instantanément prié de la rapporter, contre récompense, rue du Pré, 40, au magasin.

NOUVELLES POLITIQUES.

ITALIE. — La Chambre des députés a voté, par 185 voix contre 27, un projet de loi relatif à l'exercice provisoire des budgets (non encore votés) pendant le premier trimestre de 1863. Cette forte majorité est un vote d'encouragement pour le nouveau cabinet.

Confédération suisse.

Soleure. — L'évêque du diocèse dit de Bâle, est mort dans cette ville le 17 décembre.

Fribourg. — Un message du Conseil d'Etat sur la peine de mort a été lu avant-hier au Grand-Conseil. Résumant le rapport que nos lecteurs connaissent, ce message expose : 1^e la nécessité du rétablissement de la peine de mort ; 2^e la légitimité de cette peine. Il se réfère au rapport de M. Fracheboud pour réfuter les objections, et adhère aux conclusions de ce rapport en ce qui concerne le rétablissement de la peine de mort.

Canton de Vaud.

Aujourd'hui le Grand-Conseil a adopté le projet de décret ratifiant le traité conclu au sujet de la vallée des Dappes.

L'assemblée a ensuite voté en second débat divers projets de décret adoptés en premier débat dans le courant de cette semaine, puis elle s'est adjournée au 26 janvier 1863.

— A la date du 10 décembre, le Conseil d'Etat a pris un arrêté ordonnant le séquestre sur les chiens dans les districts de Nyon, de Rolle et d'Aubonne.

— Ce matin à 10 heures a eu lieu, dans la grande salle de la Bibliothèque cantonale, la proclamation des résultats des concours ouverts aux étudiants de l'Académie pendant l'année 1862.

— Plus que jamais il faut vivre, cousin ! dit Suzanne, en le relevant avec un charmant sourire. Tout l'exige ; ma mère, qui sera si contente de vous revoir ; moi, qui vous chéris toujours ; votre dévouement, qui mérite récompense ; et l'avenir, qui semble nous convier au bonheur !

— Que voulez-vous dire ? demanda-t-il avec étonnement.

— Je suis libre, répondit gravement Suzanne. Libre depuis un an. L'êtes-vous aussi, Théodule ?

— Libre... Vous êtes libre ? Est-ce possible ?... Et vous m'aimez encore ? m'aimez-vous encore ?

— Si je vous aime ? dit-elle avec une grâce adorable. Eh ! qui donc aimerais-je, si je ne vous aimais pas ?

— Ah ! Suzanne ! Suzanne ! c'est de l'ivresse que j'éprouve ! car, moi, je n'ai jamais aimé que vous, jamais !

— Eh bien, venez, dit-elle en l'entraînant ; venez embrasser votre tante, ou plutôt votre mère ; qui commençait à désespérer de jamais vous revoir.

Il y a quelques mois à peine. Théodule et Suzanne ont été unis.

Le même jour, en compagnie de Mme Delvecourt, ils ont fait un pèlerinage à la tombe de Varnier.

Varnier était mort d'une congestion cérébrale. Il avait institué Suzanne sa légataire universelle, et lui avait dit en mourant :

— Mon enfant, tâchez de retrouver Théodule, et, s'il se peut, n'ayez pas d'autre époux que lui.

ÉTIENNE ENAULT.

A cette cérémonie, présidée par M. le recteur Piguet, assistait une délégation du Conseil d'Etat et un public trop peu nombreux. — Douze sujets de concours ont été traités par treize candidats; douze travaux ont été récompensés par l'Académie, savoir :

Littérature grecque. — M. Emile Grisel : prix de 50 fr.
 Littérature allemande. — M. Paul Burnand : prix de 60 fr.
 Histoire. — M. Gustave Correvon : prix de 65 fr.
 , M. Emile Guibert : accessit 45 fr.
 Physique. — M. Edouard Chavannes : prix de 50 fr.
 Zoologie. — M. Julien Guisan : prix de 70 fr.
 , M. Jacques Larguer : prix de 60 fr.
 , M. Edouard Bugnion : accessit 50 fr.
 Physiologie. — M. Edouard de Cérenville : prix de 60 fr.
 Théologie exégétique. — M. Henri Vuilleumier : prix de 80 fr.
 , M. Henri Marguerat : prix de 60 fr.

Théologie pratique. — Fréd. Thebault : accessit 45 fr.

Dans son allocution aux étudiants, M. le Recteur leur a annoncé que le Conseil d'Etat, dans le but de les faciliter, a autorisé la suppression des examens trimestriels qui ont lieu à l'époque du nouvel-an.

Ce soir, l'Académie offre à MM. les lauréats, au Conseil d'Etat et à MM. les experts, un banquet à l'hôtel Gibbon.

LAUSANNE.

L'assemblée réunie avant-hier à l'Hôtel-de-Ville pour s'occuper de la question d'un théâtre comptait, nous dit-on, une trentaine de personnes. Le résultat de la discussion a été l'élaboration d'une pétition qui déjà circule en ville, et dont voici la teneur :

AU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE.

Monsieur le Président et Messieurs,

Les soussignés, réunis en assemblée générale pour s'occuper de la possibilité de rétablir un Théâtre à Lausanne;

Après avoir pris connaissance :

1^e Du rapport que vient de leur faire un Comité qui avait été institué pour étudier cet objet;

2^e D'un plan et devis de M. l'architecte Simon pour l'emplacement de l'hôtel Feller, en Pépinet,

Ont l'honneur de vous adresser le susdit rapport avec la présente, par laquelle ils déclarent adhérer aux conclusions qu'il renferme.

Ils pensent qu'une ville de 20 000 âmes, comme celle de Lausanne, où d'ailleurs on fait tout pour attirer les étrangers, ne peut rester privée d'un théâtre et se tenir en arrière de la plupart des autres villes, chefs-lieux de cantons, d'une importance beaucoup moins considérable. Un pareil local est encore nécessaire pour bien d'autres réunions, telles que concerts, assemblées d'actionnaires, expositions de peinture, etc.

Les soussignés estiment aussi que les deux constructions projetées dans les plans Simon, l'hôtel pour les postes et le théâtre, sont des édifices, doivent être des établissements publics, et qu'il est convenable qu'ils appartiennent au public. Mais comme cette double entreprise est trop onéreuse pour la commune, nous comprenons que celle-ci ne la fasse que si elle peut obtenir les fonds nécessaires par un emprunt à taux très réduit. Si cette facilité était obtenue, l'entreprise communale cesserait d'être hasardeuse, car un loyer assuré à long terme par la Confédération pour les postes, joint à un autre loyer disponible, produirait déjà un revenu d'environ 18,000 francs.

Les soussignés prennent donc la liberté de recommander au Conseil communal de mettre cet objet à l'étude, et de voir s'il y aurait lieu d'ouvrir un emprunt spécial à un taux très favorable pour arriver au résultat désiré.

Agréez, Monsieur le président et Messieurs les membres du Conseil communal, l'assurance de la considération très distinguée des soussignés.

Lausanne, 17 décembre 1852.

Voilà une question d'intérêt local posée ; nos colonnes sont ouvertes à la discussion.

— L'essai de mise sur les lieux qui a été fait hier des vins de la Ville au Burignon et au Dézaley d'Oron, a donné les résultats suivants :

Burignon. — Les trois quarts environ de la quantité mise en vente (373 muids) ne sont allés qu'au prix de 61 c. le pot; le reste à 62, 63 et 64.

Dézaley. — Les six vases (139 muids) se sont échelonnés ainsi quant aux prix atteints : 64, 66, 68, 70, 71 et 72 c.

Reste à intervenir la ratification de la Municipalité. (Semaine.)

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Dans sa séance du 11 décembre, la cour correctionnelle du district de Lavaux a condamné par contumace, à dix-huit mois

d'emprisonnement et aux frais du procès, le nommé Jean-Marie Dunoyer, de Samoëns (Haute-Savoie), pour avoir pris part à une batterie qui a eu lieu à Publoz le 25 novembre 1861, et qui a occasionné la mort d'un nommé Michel Winterberger.

— Les quelques lignes suivantes du *Confédéré* de Fribourg précisent un peu mieux un fait annoncé hier dans notre chronique :

« La justice informe contre un Vaudois, veuf, domicilié dans la contrée de Châtel-St-Denis, prévenu du crime d'avortement et d'infanticide. Une descente sur les lieux ayant été opérée, les cadavres de deux enfants ont été découverts.

« Le prévenu se trouvant absent, la justice l'a poursuivi et l'a fait apprêcher à Berne, d'où la force publique l'a ramené dans le canton. »

VARIÉTÉS.

Le brigandage dans le Midi de l'Italie.

Nous empruntons les détails qu'on va lire à une lettre écrite de Turin :

« Pour bien comprendre le brigandage, il faut se faire une idée des contrées qu'il désole, il faut au moins connaître topographiquement les provinces où il a son centre d'action.

Montagnes escarpées, forêts impénétrables, ruisseaux, torrents, fondrières, accidents de terrain de toute espèce, absence complète de routes, pays désert : voilà en deux mots l'aspect d'une partie des Abruzzes, de la Capitanate, et principalement de la Basilicate.

Point ou peu de villages ; on donne le nom de villages à deux ou trois cents fermes disséminées, éloignées les unes des autres, dont les bâtiments sont situés au milieu de l'exploitation agricole.

Aussi, pour renouveler leurs provisions, les brigands n'ont pas besoin d'entrer dans les villes : telle ferme au pied de la montagne contient des provisions à leur convenance ; ils s'en emparent, et du plus loin qu'ils aperçoivent des bersagliers ils prennent la fuite, ou, pour mieux dire, ils se retirent tranquillement dans la montagne.

La plupart des fermiers ont fini par prendre avec les brigands un arrangement : chaque ferme fournit en nature ou en argent une redevance mensuelle ; à ce prix, le fermier obtient la paix... jusqu'à ce que le brigand devienne trop exigeant et que ruine s'en suive.

Les habitants des campagnes ne comptent plus guère sur les troupes ; je dirai plus : ils redoutent, dans certaines positions, la présence du soldat, qui, volontairement ou non, est toujours une charge. En outre, le soldat parti, le brigand revient souvent deux heures après ; alors il menace, il demande, et obtient tout ce qu'il veut.

Les brigands ont partout des complices. Les bandes sont composées d'anciens soldats de l'armée napolitaine, de réfractaires qui ont des parents, des amis dans le voisinage, autant de complices.

Si l'on dénonce un brigand, on meurt dans l'année, car la vengeance ne se fait pas attendre.

Les brigands ont pour alliés tous ceux qui regrettent les Bourbons, qui n'aiment pas les Piémontais, qui ont perdu avec le nouveau régime, et qui espèrent recouvrer ce qu'ils ont perdu lors d'un changement de gouvernement.

Nous avons vu, à plusieurs reprises, des juges, des syndics, des gardes nationales faire cause commune avec les brigands ; des soldats, dans le pays, trouvent à grand'peine des guides de bonne volonté ; il faut les prendre de force et les faire marcher la baïonnette dans les reins. Dès que le guide n'est pas observé, il se dérobe, soit en se cachant dans les fentes d'un rocher, soit en s'enfonçant dans un bois.

Des routes, il n'y en a pas ; tout le monde sait qu'il faut faire cinq et six journées à mullet pour aller d'une province à l'autre ; un habitant des environs de Catanzaro me racontait, ces jours derniers, que, pour se rendre de chez lui à la justice de paix, il ne fallait pas moins de dix-sept heures, et autant pour revenir. Le premier remède contre le brigandage serait assurément de sillonnailler le Midi de routes sûres et praticables ; il faudra malheureusement trente années peut-être pour obtenir ce résultat ; il faut donc chercher autre chose.

Quand le *petit brigandage*, qui ne couche pas tout armé, à cheval dans la montagne, mais qui pille et tue lorsque l'occasion se présente, sera éteint, les Tristany et les Caruso n'en auront pas pour huit jours.

Le général Lamarmora fait trop d'honneur à la *camorra* en déclarant qu'elle est un des principaux appuis du brigandage ; la *camorra*, dans les grandes villes, est une institution dangereuse, redoutable ; dans les campagnes, son action est presque insignifiante. Je comprends mieux qu'on attribue ce déplorable état de choses à l'ignorance des basses classes, à la facilité qu'ont les complices de communiquer avec des brigands, à l'incapacité et à la négligence de certaines autorités locales ; voilà, en effet, les causes qui alimentent le brigandage.

Marché de MORGES, du 17 décembre.

Froment (800 sacs), fr. 3,30-3,50 le quartieron. — Météuil (26 sacs), fr. 2,80-3,00. — Avoine (106 sacs), fr. 1,10-1,40. — Orge (30 sacs), fr. 1,70-1,80. — Pommes de terre (33 chars), 50-60 cent. — Pommes et poires (14 chars), 50-60 cent. — Châtaignes (48 sacs), fr. 2,60-4,00.

Pain première qualité, 20 c. la livre ; id. moyen, 18 c. — Bœuf, 60 c. Veau, 60 c. Mouton, 60 c. — Beurre, fr. 1,10-1,40.

PRIX D'ABONNEMENT :

10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT

ET DE RÉDACTION :

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	Décembre	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).					
		HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.					
		8 heures	Midi	2 heures	4 heures	TEMPÉRATURE en degrés centigrades	EAU en 24 h.
	19	720,5	717,1	157,8	174,9	— 1,1 + 6,7	0,0 millimètres

PRIX D'INSERTION :

40 centimes la ligne.

(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

BUREAU D'ANNONCES :

LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS JURIDIQUES.

ORDONNANCE DE DISCUSSION.

Lavaux. — Alexis CAVALLINI, Tessinois, ci-devant gypser à Chexbres. Interventions jusqu'au 28 janvier.

MISES PUBLIQUES.

VENTE DE MAISON A PULLY.

[64] Le samedi 3 janvier 1863, à 3 heures après midi, au Prieuré, à Pully, le citoyen Victor Martin, cafetier à Lausanne, exposera vendables et sous de favorables conditions, la maison avec ses dépendances et le jardin attenant, le tout occupant une superficie de 11 perches 5 pieds, qu'il possède dans une des meilleures positions du village de Pully. — La maison a été remise à neuf récemment et produit dès lors un beau revenu.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de vente au bureau du notaire Chevallaz, place St-Laurent, à Lausanne.

Selon le gré des amateurs, la vente pourra intervenir avant le jour de mise ci-dessus fixé.

ANNONCES DIVERSES.

[59] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture du pain aux pauvres bourgeois de la commune, pendant le 1^{er} trimestre de l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 17 décembre 1862. Greffe de la Municipalité.

[60] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture des médicaments aux pauvres bourgeois de la commune, pendant l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 19 décembre 1862. Greffe de la Municipalité.

Il est ouvert un concours pour la fourniture du **pain** et de la **viande** nécessaires à la ferme disciplinaire des Croisettes pendant les six premiers mois de l'année 1863. Les soumissions, sur timbre et cachetées, devront être déposées au bureau de l'Inspecteur des établissements de détention soussigné, où le cahier des charges est déposé, jusqu'au lundi 22 décembre courant, à 10 heures du matin, moment où elles seront décachetées.

Lausanne, le 11 décembre 1862. G. DUMUR, inspecteur.

Mise du solde des vins de la commune de Lausanne.

[55] DU 18 DÉCEMBRE 1862.

Cave de Burignon, de 61 à 64 cent.
du Dézaley d'Oron, de 64 à 72 cent.

La ratification des ventes en Burignon aura lieu lundi.
La mise du Dézaley est ratifiée.

[56] Etat no 1, Petites-Boucheries.

Viande de cheval, fraîche et salée, à 30 cent. Saucissons à 60 cent.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

DU CANTON DE VAUD.

Ordre du jour de la séance du lundi 22 courant:
Discussion sur le rapport de la commission touchant quelques réformes commerciales (déballages).

Le Comité.

Bétail abattu dans l'abattoir de Lausanne.

DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 1862.

BOUCHERS.	Bœufs.	Taur.	Vaches.	Veaux.	Mout.	Chèvres.	CHARCUTIERS.
Meyer	2	1	7	12	•		Pores.
Enning	2	•	8	6	•		Abetel 1
Lauffer.	2	•	10	5	•		Baatard 1
Ferber	1	•	4	6	•		Badan 1
Martin	1	•	8	7	•		Bussy 4
Pièce	2	•	9	8	•		Calame 4
Fischer	1	•	1	4	4	•	Forney, F. 3
Pidou	•	1	1	•	•		Forney, L. 4
Hählen, veuve	1	•	4	5	•		Lavanchy 2
Weber	1	•	4	3	•		Maurer, Adrien . . . 2
Werdenberg . . .	2	•	8	4	•		Mojonnier 6
Cousommat. . . .	5	•	14	7	•		Pache 1
Hählen, Marc . . .	•	1	1	3	•		Rieben 3
Maurer, Adrien	1	•	2	10	3	•	Roseng. 2
Sing	1	•	2	4	•		Schöny 3
Pénéveyre père . .	•	1	1	•	•		Stauffer 1
Wirtz	•	1	4	1	•		Strudel. 1
Gysin	•	2	1	•	•		Wieland 1
Pénéveyre fils. . .	•	1	2	1	1	•	Divers 7
Virchaux	•	1	2	1	•		47
Pingoud.	•	•	2	2	•		41
Fellmann	1	•	2	3	•		Greffe de la Municipalité.
	23	•	12	108	85	1	
Semaine précéd. 22	•	14	114	108	3		

LA FAMILLE

[50] JOURNAL ILLUSTRÉ

Rédigé par A. VULLIET, directeur de l'École Supérieure de Lausanne. Un numéro de 24 pages le 1^{er} et le 15 de chaque mois, avec plusieurs jolies gravures et couverture imprimée.

Scènes d'histoire, aventures de voyage, nouvelles et récits, biographies, descriptions d'histoire naturelle, éducation, sciences, découvertes, missions, faits curieux, poésies, etc., articles courts et variés à la portée de tous.

Prix d'abonnement pour l'année 1863

SOIT 24 NUMÉROS RENDUS FRANCO A DESTINATION

Pour la Suisse Fr. 4 —

Pour la France et l'Italie 4 50

S'ABONNER SANS RETARD

au Bureau de **La Famille**, n° 20, Escalier-du-Marché, à Lausanne, et chez tous les libraires et bureaux de poste de la Suisse et de l'étranger. Affranchir.

EN VENTE AUX MÊMES ADRESSES :

La collection de 1862, brochée, 5 fr.; reliée Fr. 6 50

La dite de 1861, brochée, 5 fr.; reliée 6 50

La dite de 1860, brochée, 4 fr.; reliée 5 50

A la librairie J. DURET-CORBAZ,

[51] rue St-Pierre, à Lausanne.

COURS D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE par M^{le} Cornélie CHAVANNES, 4^e édition. 1 vol. in-12 de 332 pages. Prix: 2 fr. 25.

Quelques épisodes de la Canaan céleste, brochure in-18 de 180 pages. 50 cent.

PRIX D'ABONNEMENT:
10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION:
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).

1862	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades			EAU en 24 h.	
		8 heures	Midi	2 heures	4 heures	millimètres
Décembre 20	711,0	708,5	707,2	708,5	+ 4,4	5,3
21	707,8	708,0	707,5	707,7	+ 0,3	6,8

PRIX D'INSERTION:
10 centimes la ligne.
(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

BUREAU D'ANNONCES:
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

MISES PUBLIQUES.

[77] VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ 50 moulles de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morcles.

ANNONCES DIVERSES.

SOIRÉE MUSICALE

[75] DONNÉE PAR LA
Société des BONNETS ROUGES
sous la direction de M. Félix DEHNER, de BERLIN,
au café de l'Union, en Saint-Laurent,
dès 7 heures du soir.

POUR ÉTRENNES.

[73] Au magasin 1, place de la Palud.
Un grand et beau choix de corsets baleinés en tous genres, de 3 fr. et au-dessus.

A VENDRE

[71] Une jolie petite propriété aux abords de Lausanne, de la contenance d'environ 2600 perches, avec un bâtiment en bon état, fontaine, jardin garni d'arbres fruitiers et deux grandes pêcheries, et jouissant d'une magnifique vue sur les Alpes et le lac.— S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, au café Parisod, rue St-François.

PARQUETERIE.

[2] MM. Frizzini, Jordan et Comp^e, à Brigue (Valais), continuent, comme du passé, à fournir des parquets à prix modiques; les personnes qui voudront bien les honorer de leurs commandes peuvent s'adresser au dépôt, rue du Grand St-Jean 13, ou au représentant, M. Favre-Rees, au Péristyle, à Lausanne.

ÉLIXIR ANTI-NÉVRALGIQUE

Spécifique souverain contre les migraines et les névralgies [32] avec instruction pour son emploi.

PRIX : 5 FR.

ÉLIXIR ANTI-EPILEPTIQUE

Se recommande par les nombreux cas de guérison et les effets bienfaisants produits chez la généralité des malades qui en ont fait usage.

Six flacons suffisent pour la guérison.

PRIX : 10 FR.

Expédition franco pour toute demande d'au moins trois flacons.

Dépôt dans les principales pharmacies.

A Lausanne : PHARMACIE ALLAMAND (Ferd. Buttin, pharm., successeur).

[46] La personne qui a négocié la semaine dernière à MM. frères Muret, à Morges, 4 coupons de 25 fr. n° 25 401 à 25 404 rente Piémont, est priée de passer de suite à leur bureau pour une communication qui l'intéresse.

[57] A vendre 3 paravents de différentes grandeurs. S'adresser, rue Haldimand 5, au 1^{er} étage.

LA SUISSE

Institution nationale d'assurances sur la vie.

[48]

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. F. GUYSAN, ancien procureur-général, avocat, *président*, à Lausanne.
G. MOYNIER, président de la Société fédérale d'utilité publique, *vice-président*, à Genève.
E. DOXAT, propriétaire, à Lausanne.
S. BOICEAU, ancien négociant, à Lausanne.
M. CONSTANCON, banquier, à Yverdon.
H. DE CÉRENVILLE, avocat, à Moudon.
G. SCHOPFER, négociant, à Morges.
C. PACCAUD, banquier, à Genève.
E. RENEVIER, professeur, à Lausanne.
F. DE MONTMOLLIN, directeur de la Caisse d'épargnes, à Neuchâtel.
O. SCHULTHESS, à Schaffhouse.

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. F^s Secretan, *directeur*, à LAUSANNE.
Bory-Hollard, banquier, *id.*
S. Marcel, *id.*

1. Garanties. Capital d'actions : 1 200 000 fr.

2. Tous les fonds provenant des assurances,

Placés sur valeurs hypothécaires et obligations garanties.

Bénéfices attribués aux assurés : 50 p. c.

Capitaux assurés : fr. 4,000,000.

la moitié provenant des assurances de l'année courante.

Dotations ou placement de capitaux différés.

10 fr. versés annuellement assurent :

Age du contractant.	Après 10 ans.	Après 15 ans.	Après 20 ans.
1 an	134 fr. 50	227 fr. 60	348 fr. —
5 ans	132 » —	225 » 05	346 » —
20 ans	132 » 50	229 » —	354 » —

Rentes viagères immédiates. Contre 100 fr., on reçoit : à 40 ans. à 50 ans. à 60 ans. à 65 ans.
7 fr. 16 de rente. 7 fr. 86 de rente. 10 fr. 66 de r. 11 fr. 23 de r.

Capitaux payables au décès. Pour assurer 1000 fr.

à ses héritiers, on paye annuellement :

à 25 ans.	à 35 ans.	à 40 ans.	à 45 ans.
21 fr. 60	27 fr. 70	32 fr. 40	38 fr. 50

S'adresser au bureau central, Lausanne, rue St-Pierre 12, ou chez les agents pour le canton. Aigle et Bex : M. V. BARROUD, agent de la Banque. — Aubonne : H.-M.-P. OGUEY, procureur-juré. — La Vallée : PAILLARD, instituteur au Bras-sus. — Ste-Croix : H. ANDRÉ, négociant. — Pays-d'Enhaut : BERTHOD, notaire à Château-d'Œx. — Echallens : CARRARD, notaire. — Cossonay : BONZON, notaire. — Mézières : EMERY, procureur-juré. — Morges : MONAY, notaire. — Montreux : J. DUBOCHET, banquier. — Moudon : C. BURNAND, notaire. — Nyon : E. JACQUIER fils. — Rolle : JAQUIER ET HERMINIARD. — Vevey : CUÉNOD-CHURCHILL, notaire. — Yverdon : C. CONSTANCON, banquier. — Payerne : B. DEPREZ, procureur-juré.

A la librairie F. HALDY, Grand'rue, à Morges.

Les infortunes de Touche-à-tout, illustré par BERTALL. Pierre l'Ebouriffé, joyeuses histoires et images drôlatiques.

[58] Une demoiselle au courant du service de magasin, désire se placer au plus tôt possible. S'adresser au bureau de cette feuille.

[62] On désire trouver à acheter de rencontre un petit lit en fer. S'adresser au bureau de cette feuille (librairie Delafontaine et Rouge), qui indiquera.

[28] On demande à louer, pour le retour de la bonne saison, aux abords de Lausanne, une maison d'habitation bien exposée, avec dépendances et terrain suffisants pour l'établissement d'un jardinier. Adresser les offres, sous les initiales M. A. M. T., à la librairie Delafontaine et Rouge, place de la Palud, 2.

Appartements à louer.

[65] Pour un monsieur tranquille, une chambre à cheminée et la pension. S'adresser maison Mandrot, bains de la Riponne 2.

A l'adresse ci-dessus, on demande à acheter de rencontre, un poêle portatif.

NOUVELLES POLITIQUES.

GRÈCE. — L'élection du prince Alfred comme roi de Grèce est un fait accompli. La population du royaume, qui compte un peu plus d'un million d'habitants et 110,000 électeurs, l'a nommé, pour ainsi dire, à l'unanimité. C'est à peine si le duc de Leuchtenberg (candidat de la Russie) et le prince Amédée de Savoie ont obtenu l'un et l'autre quelques centaines de suffrages. En outre, dans presque tous les grands centres commerciaux, les négociants grecs sont favorables au prince Alfred, de sorte que l'on peut dire en toute sincérité que, si jamais souverain a été universellement acclamé, c'est le second fils de la reine Victoria. La cession des îles Ionniennes n'a pas peu contribué à réchauffer cet enthousiasme ; mais le mouvement s'était déjà produit alors que la Grèce n'avait devant elle que le prince Alfred sans *dot*, de sorte que si cette cession a été et est encore un acte d'une haute habileté de la part de lord Palmerston, il n'en est pas moins vrai que, sous ce rapport, elle n'a rien changé à la marche générale des choses.

Mais voici que, le cabinet de Londres n'acceptant pas la couronne pour celui à qui elle est offerte, les Grecs ne veulent pas entendre parler d'un autre roi, et qu'ils commencent à menacer de se mettre en république si le prince Alfred se retire.

— La population des îles Ionniennes est d'environ 300,000 habitants, ainsi répartis : Corfou 85,000, Céphalonie 91,000, Cérigo 900, Ithaque 8509, Paxo 8000, Sainte-Maure 23,000, et Zante 64,000.

RUSSIE. — Le *Journal* (officiel) de St-Pétersbourg publie un ukase de l'empereur Alexandre qui lève toutes les confiscations prononcées en Pologne, et par lequel tous leurs biens sont rendus aux Polonais, même à ceux qui vivent dans l'exil ou qui sont nés à l'étranger.

ALLEMAGNE. — D'après le compte définitif des frais du tir national de Francfort, le déficit s'élève à 71,000 florins, y compris le dommage de fl. 25,000 occasionné par la chute des constructions. Sur ces 71,000 florins, la ville en prend à sa charge 41,400 ; le surplus retombe sur les actionnaires.

FRANCE. — Dans la Seine-Inférieure (Rouen et environs), ce n'est pas seulement l'ouvrier des villes qui souffre ; c'est aussi le paysan qui avait un petit métier chez lui, et qui est condamné au chômage. L'agitation commence à se produire d'une façon inquiétante, et le préfet de Rouen ne cesse de pousser des cris, d'alarme ; aussi le gouvernement a-t-il cru devoir prendre des mesures militaires : la garnison a été triplée, et dans les environs, sur certaines lignes de chemins de fer, on a eu soin de compléter l'effectif des régiments. Toutefois, en même temps que l'on prend ces mesures, le gouvernement s'occupe de secours à apporter à la détresse de ces populations : on parle d'un crédit de 12 millions qui serait ouvert à cet effet.

ETATS-UNIS. — D'après des nouvelles venues de Washington, la France aurait fait savoir à M. Lincoln qu'elle abandonne ses projets de médiation.

Confédération suisse.

Bâle-Campagne. — Le résultat des élections de l'autre dimanche n'est pas définitif. La lutte entre les partisans de l'ancienne Constituante (Rolle et C°) et ceux de la nouvelle (ou parti gouvernemental) a été très-vive. Sur 56 élections, dont une partie ont dû être achevées lundi, 27 appartiennent au parti Rolle, 29 au parti opposé. À Mönchenstein, les opérations ont dû être ajournées par suite de rixes survenues ; c'est ce collège qui décidera de la majorité.

Soleure. — Plusieurs ecclésiastiques catholiques ont coopéré à un concert donné à Soleure en faveur du temple réformé qui doit se construire dans cette ville.

Berne. — Le Grand-Conseil vient d'adopter une nouvelle loi sur l'impôt militaire. La taxe a été fixée au montant de 5 fr. par personne, plus 1 1/2 pour mille de la fortune, 2 % du revenu, et 1/2 pour mille de la fortune des parents à laquelle on a droit par succession ; le maximum de la taxe est fixé à 500 francs.

Fribourg. — Sur la proposition de M. Vonderveid, le Grand-Conseil a ajourné la discussion du rétablissement de la peine de mort jusqu'au moment de la révision de la législation pénale, et à renvoyé à cet effet toute la question au Conseil d'Etat. Il paraît que cette dernière autorité est partagée sur cette grave question, et que, malgré le rapport de M. Fracheboud, trois membres contre trois se sont prononcés contre l'opportunité du rétablissement.

Neuchâtel. — Le budget de 1863 a été arrêté par le Grand-Conseil à 1,066,053 fr. en recettes, et à 1,141,629 fr. en dépenses ; déficit, 75,576 fr.

Canton de Vaud.

Un détail rétrospectif vient s'ajouter à ce qui concerne le traité conclu relativement à la vallée des Dappes : c'est que le rapport de la commission du Grand-Conseil, rapport rédigé par M. de Miéville, blâmait le Conseil fédéral de n'avoir appelé aucun Vaudois aux conférences qui ont eu lieu à Berne à ce sujet. Du reste, le rapport, reconnaissant que les conditions faites au canton de Vaud sont des plus acceptables, n'en concluait pas moins à la ratification du traité.

La commission a fait ériger en résolution un point important, consistant à laisser à la charge de la Confédération le soin de pourvoir de bourgeoisies les habitants de la portion de territoire cédée qui opteront en faveur de la nationalité suisse.

Le traité a été ratifié à l'unanimité des membres présents ; un député de Lausanne, M. Cottier-Boys, lui a seul refusé son adhésion.

On assure qu'aux Dappes et aux environs l'on est satisfait de l'arrangement intervenu.

C'est du moins ce qu'affirme le *Journal des Tribunaux*. En revanche, la *Sentinelle du Jura* publie à ce sujet les informations suivantes, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« Nous apprenons que plusieurs communes et bon nombre d'habitants des localités intéressées dans cette convention, soit qu'ils n'aient pas compris suffisamment la véritable portée de cet acte international, soit que réellement ils voient leurs intérêts compromis et la France dupe dans cette affaire, ont adressé à l'empereur, par voie de pétition, leurs doléances respectueuses à cet égard.

» Selon eux, il n'y aurait nulle proportion dans l'échange consenti : la partie du territoire français cédée à la Suisse comprendrait plus de 100 maisons et plus de 600 habitants, les plus riches et les plus industriels de la commune des Rousses, et établirait les Suisses sur le plateau, à une portée de carabine du fort ; tandis que la portion de la vallée cédée à la France, le tiers à peu près, ne renfermerait que quelques misérables cabanes peuplées de 71 habitants.

» Ils supplient en conséquence l'empereur de ne pas sanctionner cette convention avant un nouvel et plus exact examen des lieux et des intérêts en litige. »

— Le 18 décembre a eu lieu à Yverdon une intéressante réunion de personnes représentant différentes parties de la Suisse occidentale (Genève, Vaud, Neuchâtel et le Jura bernois). Cette conférence avait pour but de jeter les bases d'un établissement pour les enfants vicieux, semblable à celui de la Bachtelen, près de Berne, dont le besoin se fait vivement sentir pour nos populations de langue française. D'un autre côté, le Conseil fédéral a adressé une circulaire à tous les Etats confédérés pour les engager à traiter ce même sujet à un point de vue plus général.

LAUSANNE.

La Municipalité n'a pas ratifié la mise des vins de Burignon, les prix lui paraissant trop bas.

— Nous recevons la communication suivante :

Lausanne, 20 décembre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro de ce jour vous racontez le fait de la condamnation par la Municipalité de Lausanne d'un laitier pour vente de lait mélangé d'eau, et vous ajoutez que quelques jours après on eut la preuve de l'innocence du laitier, le lait ayant déjà subi son mélange à Ecublens. — Ce fait vous suggère la réflexion que c'est à tort que la loi pénale ne prévoit pas un tel cas, puisque, d'après vous, elle se bornerait à punir la vente de boissons ou denrées nuisibles à la santé, et qu'il serait à désirer que notre législation réprimât une telle fraude.

Il est vrai que le texte de loi que vous avez en vue n'a trait qu'à la vente de denrées corrompues ou nuisibles à la santé, et que dès lors il n'est pas applicable à la fraude qui consiste dans le mélange d'eau avec du lait.

Mais l'art. 282 du code pénal punit celui qui fait emploi d'une manœuvre frauduleuse pour abuser de la crédulité de quelqu'un et se faire ainsi remettre quelque chose ; or, sous date des 13 septembre 1847 et 13 mai 1856, la cour de cassation pénale a interprété cet article, et elle a considéré le mélange d'eau dans le lait comme constitutif du délit d'escroquerie. Ainsi la fraude que vous avez signalée est punie, et il serait à désirer que la justice fût nantie chaque fois qu'un cas pareil se présente, afin de préserver la bonne foi publique de tels actes.

Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, d'avoir donné place au fait signalé dans votre journal, car la réprobation publique qui s'y attache fera plus pour empêcher le renouvellement que des jugements ordinairement ignorés du public. Mon intention étant de faire voir que tout citoyen lésé a un moyen sûr de faire rendre bonne justice d'une telle fraude, j'espère que vous ne me refuserez pas ces lignes.

Recevez, etc.

Un abonné.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Le tirage annuel des obligations de l'Ouest-Suisse a eu lieu samedi après-midi, au siège de la Direction. Voici les numéros sortis :

Emprunt de 1854 : Nos 217, 221, 252, 355, 602, 770, 786, 849, 938, 1098, 1120, 1366, 1701, 1758, 1827, 2227, 2306, 2327, 2433, 2492, 2765, 2777, 2791, 2965, 2990, 3057, 3116, 3140, 3461, 3650, 3682, 3740, 3822, 3872, 3975, 4020, 4031, 4221, 4358, 4386, 4526, 4777, 4786, 4794, 4860.

Emprunt de 1856 : Nos 655, 8422, 3765, 3858, 5465, 6005, 6193, 6916, 7004, 7809, 8826, 8974, 9793, 10447, 10566, 11377, 12328, 12806, 14467, 17873, 19199.

Emprunt de 1857 : N° 20052, 20430, 21229, 22851, 25956, 26540, 28999, 29149, 30119, 31298, 32687, 33113, 34814, 35794, 39438, 39787, 39788, 39877, 41258, 42356, 43294, 43530, 43635, 44065, 44132.

— On lit dans le *Confédéré de Fribourg*:

« S'il faut en croire les renseignements qui nous parviennent indirectement par les bruits colportés, l'affaire réputée criminelle dont nous avons parlé dans notre dernier numéro (infanticides, arrestation d'un Vaudois), ne paraît plus aussi grave depuis que M. le procureur-général et deux médecins de Fribourg se sont transportés sur les lieux. La plupart des indices de culpabilité se sont, dit-on, évanois, et il paraît que ceux qui ont usé d'autorité se sont fourvoyés par trop de précipitation et trop de rigueur. Du reste, nous attendons le dénouement ultérieur de cette affaire, et nous en rendrons compte. »

— Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable ; en voici la preuve.

Samedi dernier, à Aigle, un porc fut acheté par quelqu'un qui, ne sachant trop où le loger avant le moment de l'exécution, lui fit passer la nuit dans sa cave. L'animal ne perdit pas son temps : quand on survint le lendemain matin, on trouva qu'il avait consciencieusement mis sens dessus dessous tout ce qui était à sa portée. Mais qu'elle ne fut pas la surprise de son propriétaire en voyant que le sol de la cave lui-même avait été labouré et fouillé au point de mettre à découvert une marmite contenant un certain nombre de pièces d'or et d'argent déjà anciennes, mais pour la plupart bien conservées, quelques-unes même grandes et belles, et qui, en tout cas, ont une réelle valeur au point de vue numismatique.

On nous garantit l'authenticité de cette étrange trouvaille, qui n'a peut-être pas sa pareille en originalité.

— On annonce de Paris le départ du prince Napoléon pour son domaine de Prangins.

— Ensuite d'expériences chimiques qui viennent d'être faites à Bâle, il a été constaté que les matières colorantes employées dans la fabrication des pains à cacheter sont pour la plupart vénéneuses. Il est donc prudent de ne pas laisser des pains à cacheter entre les mains des enfants.

— On lit ce qui suit dans le *Journal de l'Aisne*:

« Le dernier descendant du réformateur Calvin, l'une des célébrités de la ville de Noyon, a abjuré, la semaine dernière, les erreurs (*sic*) du protestantisme, dans la chapelle que l'Œuvre de Sion possède à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs. M. Calvin, le nouveau converti, est né en Angleterre ; sa fille, déjà catholique depuis plusieurs mois, vient d'entrer dans l'institut des Filles de Sion pour se faire religieuse. »

— Parmi les élèves sages-femmes auxquelles il a été récemment distribué des diplômes à l'école d'accouchement de Paris, se trouve la fille d'un ancien général, très jolie, très riche, et qu'une invincible vocation a porté vers cette carrière imprévue. Un de ses cousins, M. le comte d'A..., qu'elle devait épouser, s'est retiré devant la persistance d'une résolution aussi bizarre.

— Une lettre publiée par la *Presse de Vienne* montre jusqu'à

quel point est poussé en Autriche le pouvoir du créancier sur son débiteur :

Un pauvre juif polonais était incarcéré pour une somme minime. Cet homme ne vivait guère que de pain et d'eau depuis six semaines, et nettoyait, moyennant une faible rétribution, les habits et les bottes de ses co-détenus. À force de privations et de travail, il était parvenu à économiser 8 florins (20 fr.), et il avait destiné cet argent à se procurer des vêtements chauds, dont il avait besoin au plus haut degré pour l'hiver. Mais, il y a quelques jours, son créancier, qui en avait probablement reçu avis, se présente dans la prison, accompagné d'un huissier et d'un garde du commerce. On fouille les vêtements du pauvre juif et on lui prend son porte-monnaie, contenant le fruit de ses privations et de son travail.

— Tel est l'effroi qu'inspire en ce moment à Londres une affiliation de *garrotters* (étrangleurs), que les dames ne sortent plus que pourvues d'un sifflet en argent, afin d'avertir les policiers en cas de danger. Ce bijou fait aujourd'hui la fortune de certains joailliers, qui l'ont mis à la mode comme article de fantaisie. Quant aux hommes, on a fabriqué pour les plus peureux des cravates et des gants armés de pointes ; d'autres portent des gants garnis de plomb comme le ceste antique, sans compter les revolvers et d'autres armes offensives et défensives.

Etat civil de Lausanne.

NAISSANCES inscrites dans la semaine.

1. **Gras**, Baptiste, de Saône-et-Loire, né le 3 décembre.
2. **Meyer**, Pierre-Paul, d'Aarbourg (Argovie), né le 7 décembre.
3. **Dreyfus**, Théodore, Alsacien, né le 12 décembre.
4. **Monnet**, Joseph-André, du département du Jura, né le 16 déc.
5. **Blanc**, Anna-Rosine, de Lausanne, née le 16 décembre.
6. **Estoppey**, Françoise-Louise-Charlotte, de Trey, née le 21 déc.

DÉCÈS de la semaine écoulée.

- 14 déc. — **Kohler**, Henriette, 64 ans, Martheray 27.
Zimmermann, Jeanne-Marie, 59 ans, Gr.-St-Jean 22.
Huguely, Louis, 5 mois, rue du Pré, 16.
Chappuis, Louise, 79 ans, rue St-Laurent 21.
15 déc. — **Uldry**, Pierre, 57 ans, Asile des aveugles.
Falconnier, Marguerite, 56 ans, Escaliers-du-Marché 20.
Denogent, Jeanne-Henr. Marie, 63 ans, rue St-Etienne.
Guillemin, Jeanne-Louise, 32 ans, rue du Pré 6.
16 déc. — **Henriod**, Françoise, 72 ans, rue St-Laurent 1.
Benz, Bertha, 3 mois, rue du Pré 11.
Oboussier, Jean-Marc-Louis, 81 ans, rue St-Laurent 6.
17 déc. — **Peney**, Frédérique, 60 ans, rue du Pré 35.
18 déc. — **Grivel**, Louis, 61 ans, place de la Palud, 5.
19 déc. — **Contesse née Corbaz**, 82 ans, Cour.
Chauvet, Jeannette, 45 ans, Hôpital.
Desponds, Henri, 28 ans, Hôpital.
Balissat, Marie-Madeleine, 69 ans, Martheray 14.
20 déc. — **Brézaz**, Jean-Jaques, 72 ans, Martheray 49.
21 déc. — **Desponds**, Alfred, 1 mois, Martheray 51.
Laurent, Louise, 11 mois, Chailly.

Marché de LAUSANNE, du 20 décembre.

Froment (595 sacs), fr. 3,35-3,55.— Avoine (315 sacs), fr. 1,10-1,25.— Pommes de terre (90 chars), fr. 0,60-0,70.— Châtaignes, (80 sacs), fr. 2,50-4,00.— Beurre, fr. 1,20-1,30.— Foin (17 chars), fr. 3,20-4,00.— Paille (10 chars), fr. 2,20-2,25.— Noix (10 sacs), fr. 3,50-0,00. le quarteron.— Fruits (15 chars), fr. 0,45-65 le quarteron.

Chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à la frontière bernoise.

Longueur exploitée : 86 kilomètres 254 mètres.

Du 3 au 9 décembre 1862.

5232 voyageurs	Fr. 7 717 65
Bagages et chiens	469 60
Marchandises, etc., (wagons en transit seulement)	
.	4 758 43
Total de la semaine, Fr.	12 945 63
Recettes antérieures, »	253 482 68
Recettes totales du 4 septembre au 9 décembre, Fr.	266 428 36

Bourse de PARIS, du 20 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 5/8. — 3 %, 70.98. — 4 1/4, 00.00. — Crédit mobilier, 1117. — Chemins autrichiens, 503. — Lyon 1155. — Genève, 365. — Ouest-Suisse, 165.

PRIX D'ABONNEMENT :
10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION:
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DU TOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862 — Décembre 22	OBSERVATIONS FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).					
	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades			EAU en 24 h. millimètres	
8 heures	Midi	9 heures	4 heures	Minimum	Maximum	
711,0	708,5	707,2	708,5	+ 4,4	+ 5,1	5,3

PRIX D'INSERTION :
10 centimes la ligne.
Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

MISES PUBLIQUES.

[77] VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ 50 moulles de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morcles.

ANNONCES DIVERSES.

CHEMIN DE FER DE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE.

EXPLOITATION

TRANSPORT DES MARCHANDISES

AVIS AU COMMERCE

[23] En attendant la publication des tarifs du service direct pour la ligne de Lausanne à Fribourg et à Berne, la Compagnie a l'honneur de prier les personnes qui désireraient expédier des marchandises d'une des stations de la Suisse française à l'une des stations de la Suisse allemande, et vice-versa, par Fribourg, ou qui auraient des expéditions à faire à l'une des stations de cette ligne, de vouloir bien **adresser leurs expéditions à l'agent spécial de la Compagnie, à la gare de Lausanne ou à la gare de Berne, qui se chargera de faire la réexpédition sans frais pour l'expéditeur.**

Le prix de transport sera calculé en soudant les taxes du service direct pour Lausanne ou pour Berne à celles du service intérieur de la ligne de Fribourg, déduction faite des frais de manutention à la gare de réexpédition.

Fribourg, le 5 décembre 1862.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

DEUX ANS D'ABSENCE.

L'AVOCAT Redon, assis dans un large fauteuil vert tout poudreux, compulsait attentivement les pièces d'un dossier, lorsque la porte de son cabinet, poussée avec violence, livra passage au plus pétulant de tous les dandys de Grenoble.

— Bonjour, Eugène, dit le nouveau venu en se laissant tomber sans façon sur une chaise; la vieille Gertrude ne voulait pas me laisser franchir le seuil du sanctuaire, mais j'ai violé la consigne.

Un avocat troublé dans ses travaux n'est pas toujours aimable, même lorsque l'interrupteur est un de ses meilleurs amis : aussi Redon répondit-il avec un geste non équivoque de mauvaise humeur :

— Ce n'est pas ce que tu as fait de mieux.

— Oh! oh! je te dérange, n'est-il pas vrai?

— Tu l'as deviné.... Je plaide à la cour aujourd'hui et je n'ai pas de temps à perdre.

— Eh bien, c'est égal, je reste... Je reste, répéta le visiteur obstiné, et tu ne pardonneras, j'en suis certain, lorsque tu connaîtras le motif qui m'amène. Mon ami, continua-t-il, en approchant la chaise du bureau de l'avocat, je viens te proposer une affaire magnifique, une affaire dor, c'est le mot.

— Une affaire d'or! répondit l'avocat en ouvrant de grands yeux.

— Rien n'est plus sérieux. Je veux te faire gagner trois cent mille francs.

— Ce n'est pas le moment de plaisanter, s'écria Eugène en reprenant son dossier qu'il avait posé sur le bureau; ainsi fais-moi le plaisir...

— De vider les lieux, nest-ce pas?acheva Roger. Eh bien, ton désir ne sera pas satisfait; si tu m'avais laissé parler, tu saurus déjà que cette offre est réelle, et que je ne plaisante pas. Sur ce, j'aborde la question, comme on dit au palais.

Ma mère, tu le sais, es: née à Amsterdam; elle est restée seule de sa famille avec un frère qui, parti fort jeune de son pays, est allé tenter fortune dans les colonies; il paraît que monsieur mon oncle était doué d'une de ces organisations aventureuses et romanesques qui recherchent avec passion les

entreprises périlleuses.

— La graine n'est pas perdue, murmura l'avocat avec un mouvement de tête très significatif.

— Le paquet est arrivé à son adresse, répondit Roger en souriant. Je continue: Cet oncle, que je n'ai jamais vu, a si bien fait ses affaires, qu'à l'âge de trente ans il comptait déjà parmi les plus riches négociants de Java. A quarante ans, il était gouverneur de Batavia, la capitale des possessions hollandaises dans la mer des Indes. Une lettre que nous venons de recevoir ce matin nous apprend sa mort; il n'a jamais été marié, et il laisse une fortune de plus de deux millions. Commences-tu à comprendre à présent?

Il paraît que le fisc hollandais est aussi âpre à la curée que celui des autres nations civilisées, car cette lettre nous annonce aussi la confiscation de ces deux millions au profit de l'état; elle est écrite par le gérant des nombreuses propriétés du gouverneur, qui se trouve être Français et ami de mon père. Il s'agit donc d'aller piéces en main et armé de notre droit, réclamer au trésor néerlandais la fortune dont il s'est indûment emparé. Le frère de ma mère est mort « ab intestato » et je suis son seul héritier; je donne trois cent mille francs à ce-

[79] Les personnes qui prétendent être au bénéfice de la dotation de dame Effinger de Wildegg, sont invitées à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, le vendredi 26 décembre 1862, de 2 à 3 heures précises après midi, pour recevoir, s'il y a lieu, leur quote-part à la répartition de la rente annuelle de ce legs, année 1862.

Lausanne, le 22 décembre 1862.

Greffe municipal.

SOIRÉE MUSICALE

[75] DONNÉE PAR LA
Société des BONNETS ROUGES
sous la direction de M. Félix DEHNER, de BERLIN,
au café de l'Union, en l'Halle,
aujourd'hui 23, dès 7 heures du soir.

Sous presse:

RECUEIL DE RECETTES ET DE PROCÉDÉS

[84] ÉPROUVÉS ET GARANTIS

pour conserver les substances alimentaires les plus en usage
par S. GABERTHUEL.

PRIX DE SOUSCRIPCIÓN jusqu'au 15 janvier prochain, 1 fr.

Passé ce terme le prix sera augmenté.

On souscrit chez l'auteur et à la librairie S. Blanc.

REV-DUVOISIN, papetier,

RUE HALDIMAND 3.

Reçu un joli assortiment d'objets divers en maroquinerie; quincaillerie fine; grand choix d'albums et cadres pour photographie, cabas, buvards, albums de dessin, cartonnages fins, etc.

Jolies boîtes pour papeterie à 40 cent., garnies à 1 fr. 30; dites riches; jeux divers et livres illustrés pour enfants; psaumes et paroissiens.

[91] D'occasion, une grande lampe à trois becs, en très bon état; chez Mme Cloux couturière, maison Hugony, rue du Pont 11.

[92] D'occasion et pour 7 francs, une grande **porte matelassée** à deux battants. — S'adresser maison neuve du Faucon, 3^e étage.

Hente, den 25. December, im grossen Locale zu den
DREI SCHWEIZERN (TROIS SUISSES),
erster Vortrag des Dr. Otto über **Australien**
und die **Vereinigten Staaten von America.**

Am Freitag, den 26. December, zu derselben Zeit
und in demselben Locale:

Zweiter Vortrag des Dr. Ottos über
den Orient.

Der Dr. Ottos lässt sich nur über seine Erlebnisse und Erfahrungen aus, die er in einem Zeitraum von 20 Jahren in den Ländern gemacht hat. Prospekte, die den Vortrag im Allgemeinen angeben, sind am Eingang zum Locale à 1 fr. zu haben, und dienen als Eintrittskarte für beide Vorträge. Die Mitglieder des deutschen Arbeiter-Bildungsvereins und des Grüttivereins erhalten Prospekte zum mässigeren Preise in ihren Vereinslocalen.

[88] *Deuxième tirage*

Deux Noëls & deux arbres

QUELQUES PAGES POUR LES ENFANTS
par **F. Bungener.**

Prix : 30 cent. l'exemplaire ; 2 fr. la douzaine.

Chez l'éditeur Georges BRIDEL, 20 Escalier-du-Marché à Lausanne, et chez tous les libraires.

Grande salle de l'hôtel des Trois-Suisses.

[74] LES 1^e ET 2 JANVIER 1863,

BAL MASQUÉ ET BOURGEOIS

Sous la direction de M. BOVARD, chef d'orchestre.

On commencera chaque soir à 6 heures.

Les billets se vendront à la porte du bal.

OCCASION FAVORABLE.

[86] En vente chez veuve Brandt et fils à Ouchy, 12 pièces de vin des meilleurs crus de Beaujolais, que le propriétaire est disposé de céder à bon compte, tels que : Fleury, 1858, 1859 et 1861; Thorins 1859, 1861; Moulin-à-Vent, 1859, et Beaujolais-Villié, 1858, 1859 et 1861. Ces vins sont prêts à être mis en bouteilles et on peut venir les déguster.

Au magasin MONNET, place St-Laurent.

[76] **Articles pour étreintes :**

Papeterie, buvards, boîtes à gants, porte-feuilles, porte-monnaie, nécessaires pour dames et demoiselles, porte-montres, albums photographiques, photographies et cadres.

Fournitures de dessin et d'écoles.

ALMANACHS ILLUSTRÉS.

Articles pour fumeurs.

lui qui me rapportera les deux millions qu'il a laissés, est-ce clair? J'ai pensé à toi, ai-je mal fait?

Pendant que Roger parlait, mille sentiments contraires se peignaient sur la physionomie de Redon; il rougissait, il pâlisait tour à tour; il tremblait comme un criminel; quand Roger eut fini, il était tellement étonné et mécontent du silence de l'avocat. Mais parle donc.

— Eh bien, s'écria l'heureux héritier, cela te va-t-il? Te sens-tu le courage de t'embarquer pour les îles de la Sonde?... Est-ce que par hasard tu refuserais d'acquérir une fortune indépendante? ajouta-t-il étonné et mécontent du silence de l'avocat. Mais parle donc.

— Je refuse, répondit Eugène.

— Comment! ai-je bien entendu?

— Je refuse, répéta Redon.

— Pas possible!

— Je suis très sensible à la démarche que tu fais auprès de moi, je te remercie de la préférence que tu me donnes, lorsque tu avais le choix parmi tant d'habiles jurisconsultes; mais je ne puis pas m'éloigner de Grenoble.

— Est-ce la mer qui t'effraie? la longueur du trajet? les difficultés de l'entreprise? Car enfin je suis

trop ton ami pour ne pas vouloir connaître le motif de ce refus extraordinaire; serais-tu devenu fou subitement, monsieur l'avocat?

— Mon ami, répondit Eugène, je ne crains ni la mer, ni les dangers, et je ne suis pas fou, Dieu merci; mais permet-moi de te prier de ne pas insister.

— Alors, il y a là-dessous quelque mystère impénétrable.

— Tu l'as dit.

— Voyons, réfléchis encore, avant que j'aille me présenter chez un de tes confrères; et décide-toi. Trois cent mille francs font une assez jolie somme, il me semble; et je doute fort qu'avec tout ton talent tu puisses jamais l'amasser au barreau de Grenoble.

— Mon ami, l'heure de l'audience va sonner.

— Je te laisse; oh! cette fois-ci je te laisse, reprit Roger en se dirigeant vers la porte; mais c'est égal, il y a dans cette détermination quelque chose que je ne puis expliquer; adieu, tu perds une belle occasion, c'est tout ce que je puis te dire.

Et après avoir serré la main de l'avocat, il descendit lentement l'escalier.

Eugène Redon appartenait à la classe nombreuse

BOIS DE FOYARD.

[93] Quelques personnes s'étant réunies pour faire venir du bois directement de Villeneuve, vont en recevoir deux wagons complets. — Comme il en reste quelques moules à placer, les personnes qui voudraient s'approvisionner de bon bois et au prix de revient, peuvent se faire inscrire chez M. Grandperrin coiffeur, descente du Pont.

TIR DE VOLAILLES DE MONTMEILLAN.

[90] Les citoyens qui ont pris part au tir sont avertis que la distribution des prix et la répartition auront lieu dès aujourd'hui mardi, au café Monnet, place de la Palud 20.

CLÉMENT DÉPIERRE

[78] MAISON DU FAUCON, LAUSANNE.

Reçu un joli choix de lingeries, nouveautés derniers modèles, depuis les plus bas prix, tels que : cols et manchettes montés, brodés et confectionnés à 2 fr. 50 et 2 fr. 70; articles fantaisie pour étrennes, mouchoirs en toile, dentelles et broderies en tout genre; de nouveau, des cols brodés depuis 25 c. pièce.

Il continue la liquidation de la maison Dépierre frères, et recommande ses magasins à l'ancienne clientèle de la maison.

LIQUIDATION

Chez E. WEILER, rue Saint-François, 22, Lausanne.

[8] Vu l'approche du nouvel-an et pour accélérer l'écoulement des marchandises, le public est avisé que toutes les nouveautés pour robes seront vendues 20 pour cent au-dessous des prix ordinaires.

Lainage, toilerie en fil et en coton, damas pour meubles, couvertures, draperie, châles en grand choix.

Foulards de Lyon, haute nouveauté, première qualité, à 3 fr. 65.

Châles tartans carrés-longs, pure laine, à fr. 8.

CONFECTIONS POUR DAMES ET ENFANTS

EXCESSIVEMENT BON MARCHÉ.

Magasin de l'Hôtel de la Poste,

A L'ANGLE DU GRAND PONT.

Encore quinze jours de vente, vu les prochaines démolitions.

Les habillements confectionnés pour hommes seront vendus au prix coûtant, vu le peu de jours qu'il nous reste pour les liquider.

de ces jeunes gens qui, donés de toutes les facultés brillantes de l'esprit et du cœur, n'ont trouvé en venant au monde qu'une existence laborieuse et misérable; son père, officier supérieur du temps de l'empire, était mort sur le champ de bataille; il laissait à sa veuve un nom honorable et un fils en bas âge; à la France, le souvenir de ses services.

Lorsque Eugène eut atteint sa dixième année, il perdit sa mère; alors un parent éloigné le prit dans sa maison; ce parent, employé dans les bureaux de la préfecture, jouissait d'une modeste aisance qui lui permit de donner à Redon une éducation distinguée; l'intelligence du jeune orphelin, habilement cultivée, se développa avec fruit; à vingt ans, Eugène était avocat, et deux ans plus tard il commençait déjà à se faire une réputation au barreau de Grenoble.

Redon était donc sans fortune, et rien n'expliquerait le refus dont il venait d'accueillir les propositions de Roger, si la suite de cette histoire ne nous donnait le mot de sa conduite.

(La suite à demain.)

Chez ZWAHLEN fils, rue d'Etraz 26.

[83] Formules de notes de différentes grandeurs, depuis 40 centimes le cent.

A. GRESER sellier, fabricant d'articles de voyage,

[45] rue Petit-St-Jean, 14.

Grand choix de cabas pour dames, sacs d'écoliers et articles de voyage en tout genre, à des prix bien réduits. On se charge de monter des sacs et des ceintures en broderie.

[56] Etal no 1, Petites-Boucheries.

Viande de cheval, fraîche et salée, à 30 cent. Saucissons à 60 cent.

HUILE D'HERBES DES ALPES.

[21] Cette huile fortifiante est d'une grande efficacité pour la faiblesse des membres des petits enfants et des convalescents, ainsi que pour combattre toutes les affections rhumatismales et ces tiraillements douloureux que ressentent les jeunes gens qui grandissent trop vite pour leur âge. — Prix du flacon, 1 fr. 50 c.

Se vend : à Genève, chez M. Ladé, pharmacien; — à Vevey, chez M. Burnier, pharmacien, — et à Lausanne, chez M. Behrens, pharmacien (ancienne pharmacie Béranger).

MAGASIN DE RUBANS.

[87] Nouvellement ouvert par S. Dreyfus, place du Pont 2, en face du café Barraud, prévient l'honorable public qu'il vient de recevoir un grand choix de rubans pour la saison.

APERÇU :

Rubans taffetas uni à port, depuis 1 fr. l'aune, n° 16; dits en satin, depuis 15 c. l'aune.

Formes de chapeaux; tulle; dentelles; blondes; crêpines de toutes couleurs; velours soie; voiles et voilettes, depuis 70 c.; corsets de Paris à 3 fr. 50; crêpines haute nouveauté; bonnets; lingerie à 1 fr.

Manteaux et paletots pour dames, pure laine, depuis 5 fr. Colis et manches; un grand choix de foulards et fichus en soie; gants de peau en couleur et pour bals, à 1 fr. la paire.

Appartements à louer.

[82] A louer au Péristyle, derrière Bourg, un bel appartement composé de salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, chambres de domestiques et dépendances.

Changement de domicile.

[80] Le cabinet de M. Schmid, chirurgien-dentiste, est actuellement rue Haldimand 5, au premier étage.

Objet perdu.

[81] Perdu en ville il y a quelques semaines un cahier de musique copiée, renfermant quatre morceaux : un avec paroles françaises, un avec paroles allemandes et 2 avec paroles italiennes. Le rapporter contre récompense au magasin de musique chez Mlle Hoffmann, rue du Grand-Chêne.

NOUVELLES POLITIQUES.

GRÈCE. — Non-seulement le prince Alfred ne sera pas roi de Grèce, mais le vaisseau qui le porte, et sur lequel il sert comme midshipman (aspirant), vient de recevoir l'ordre de partir pour l'Australie. Il est évident que les Grecs ne pourront plus aller chercher un roi aux antipodes. La croisière du prince Alfred durera au moins un an.

— Un parti se forme dans les îles Ioniennes pour maintenir l'union de ces îles avec l'Angleterre. Cette puissance ayant fait énormément pour leur prospérité, il est certain que, le premier moment de l'enthousiasme dissipé, les Ioniens sont en droit de se demander ce qu'ils gagneraient à recevoir les ordres d'Athènes au lieu de conserver leur indépendance sous le protectorat de la couronne britannique.

ETATS-UNIS. — Au milieu des frottements qui se produisent si souvent entre Anglais et Américains du Nord, surtout depuis le commencement de la guerre, on est heureux d'apprendre qu'il vient de s'ouvrir à New-York, en faveur des ouvriers anglais sans travail, une souscription qui, au départ de la dernière malle, avait déjà atteint le chiffre de 200,000 francs.

Confédération suisse.

— Le département des postes fédérales fait savoir au public qu'il ne doit être joint aux articles de messageries à destination de la France, de la Belgique et de l'Angleterre, ou empruntant l'intermédiaire de ces pays, aucune lettre ni note quelconque ayant le caractère d'une correspondance. Les infractions à cette défense entraînent pour le moins l'éloignement de la communication écrite de l'envoi respectif, des retards, des amendes et des frais de procès-verbal. L'administration des postes décline toute responsabilité au sujet des conséquences résultant de telles infractions, et se réserve le recours contre les expéditeurs pour en obtenir le remboursement intégral des amendes prononcées par les bureaux français de postes et de douanes, ainsi que les autres frais et conséquences s'y rattachant. Les lettres et autres notes ayant le caractère de correspondances, qui ont trait aux articles de messageries, doivent être remises à la poste aux lettres.

— D'après la *Gazette*, c'est M. le capitaine W. Huber, attaché au bureau du génie fédéral à Lausanne, qui, ayant été chargé au printemps de cette année d'étudier la question de la vallée des Dappes au point de vue militaire, a proposé l'échange de territoire tel qu'il vient d'être adopté. Son projet, appuyé par M. le colonel fédéral Aubert, inspecteur du génie, a été transmis à M. Stempfli, président de la Confédération, qui en a fait aussitôt l'objet de nouvelles négociations avec le Conseil d'Etat vaudois et l'ambassadeur de France.

Argovie. — Ce canton se trouve de nouveau en pleine crise confessionnelle. À la suite de la révocation de l'ancien Grand-Conseil, causée par la loi sur l'organisation des communes juives, un nouveau Grand-Conseil fut nommé. Jusqu'ici l'opinion radicale y avait une faible majorité, qui se manifesta lors de l'élection du Conseil d'Etat. Maintenant les choses ont changé. Par suite de la proposition faite de nommer les députés au Grand-Conseil d'après le chiffre de la population totale, au lieu de celui des citoyens actifs, comme cela a eu lieu jusqu'ici, mesure qui aurait augmenté le nombre des députés à nommer par les districts protestants et diminué celui des catholiques, les députés du Frickthal, qui avaient voté jusqu'ici avec les radicaux, se sont ralliés à leurs collègues catholiques. Le Grand-Conseil se trouve ainsi partagé en deux partis égaux, l'un entièrement composé de catholiques et l'autre de protestants. On comprend ce qu'une pareille position des partis a de dangereux au point de vue de la paix religieuse et de la prospérité du canton.

Genève. — Le projet de budget pour 1863 prévoit 3,040,630 fr. de recettes, 3,028,439 fr. de dépenses. Excédant des recettes, 12,191 fr.

Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a désigné au Conseil fédéral, sur sa demande, un certain nombre d'experts à consulter dans le canton de Vaud sur la question d'un traité de commerce avec la France.

Il a en outre adressé à MM. les préfets une circulaire, les invitant à provoquer dans leurs districts des réunions d'hommes versés dans la matière, « dans le but d'examiner quelles sont les demandes qu'il serait convenable d'adresser à l'autorité fédérale au nom du canton de Vaud, dans l'intérêt de son industrie, de son commerce, et spécialement de son agriculture. »

— Les délégués cantonaux réunis jeudi dernier à Yverdon en vue de fonder un *Bachtelenromand* se sont constitués en conseil général, ont nommé leur conseil exécutif et définitivement voté des statuts. Le canton de Vaud a provisoirement été choisi comme siège de l'établissement; le gouvernement, officieusement consulté, s'est montré tout disposé à lui accorder une reconnaissance légale; enfin un projet de circulaire a été adopté, et des pleins-pouvoirs ont été remis au conseil exécutif pour le lancer dans le public quand le moment sera venu. La grosse difficulté est celle de trouver les fonds nécessaires à un établissement pareil; sa solution dépend de l'accueil que fera le public aux appels du comité.

Le nouvel établissement portera le nom de *Colonie agricole et professionnelle de la Suisse romande*. L'article 1^{er} des statuts caractérise en ces mots le but poursuivi : « Elle a pour but l'amélioration religieuse et morale des jeunes garçons dont les mauvais penchants ont résisté à l'action bienfaisante de la famille ou des établissements d'instruction ordinaire. »

LAUSANNE.

Comme nous l'avons annoncé, nous ouvrons nos colonnes aux communications qui nous sont adressées sur la question du théâtre. Voici la première que nous avons reçue :

Monsieur le rédacteur,

Le plan d'un futur théâtre-poste qui circule depuis quelques jours à Lausanne a excité à un haut degré l'intérêt, je dirai même l'étonnement d'une partie de la population. MM. Maget et Simon

ont fait certainement preuve d'un grand talent en parvenant à réunir, sur un espace restreint et irrégulier, deux bâtiments d'une importance aussi majeure et d'une destination si différente.

L'emplacement est central, c'est son principal mérite; irrégulier par lui-même, il est rendu plus irrégulier encore par la courbe qui doit dégager l'entrée du Grand-Pont; enfin il donne sur la voie publique de trois côtés, ce qui, pour une poste comme pour un théâtre, est d'un avantage incontestable.

Nous laissons de côté la question financière, qui nous paraît avoir été traitée de main de maître. En admettant que les devis de Messieurs les architectes ne soient pas dépassés, le bon vouloir de la Confédération d'une part et le zèle de la population lausannoise de l'autre, feront les frais de la chose; nous aurons un théâtre sans qu'il nous en ait rien coûté, et il nous restera un excédent de recettes chaque année, soit pour amortir la dette, soit pour dépenses imprévues, si tant est qu'il y en ait. C'est on ne peut plus heureux!

Cependant, l'étrangeté d'un projet qui consiste à réunir dans un petit espace une poste (c'est-à-dire le bâtiment le plus sérieux d'une ville après l'église et l'hôpital) et un théâtre, a dû surprendre beaucoup de gens. Il semble qu'on ait voulu faire passer le théâtre à la faveur de la poste ou la poste à la faveur du théâtre. Les simples d'esprit de se dire: Pourquoi ne pas laisser subsister la poste actuelle, si l'on veut en faire une moins commode et moins spacieuse? pourquoi faire de la place là où il y en a déjà abondamment, et rétrécir l'entrée de notre grande artère, alors qu'on devrait chercher à l'élargir? Car, il est inutile de se le dissimuler, le plan de MM. Maget et Simon rétrécit l'entrée du Grand-Pont, en dépit du contour arrondi. Il le rétrécit parce que, placer à un endroit déjà étroit deux bâtiments devant lesquels il y a souvent des encombrements de piétons et de voitures, c'est le rétrécir.

On dit que la poste aux voitures a diminué, c'est vrai; mais la poste aux lettres et aux paquets, ainsi que le télégraphe, prennent toujours plus de développement. Il y a encore deux services par jour sur Moudon et autant sur Echallens; et, vinssent-ils même à être diminués par la suite, nous aurions toujours le pesant fourgon de la Confédération qui ne cesse de trajeter entre la ville et la gare, et qui, à lui seul, ferait encombrement à l'entrée du Grand-Pont.

Or le Grand-Pont, à Lausanne, c'est plus qu'une rue, c'est notre boulevard, c'est la plus importante de nos voies de communication, puisqu'elle relie les deux moitiés de la ville et conduit aux parties de notre canton qui n'ont point de voies ferrées, au district d'Echallens et au Gros-de-Vaud, qui approvisionnent Lausanne.

Dans une question aussi importante pour notre ville que celle qui nous occupe, devons-nous consulter uniquement nos convenances du moment, sans nous inquiéter de nos neveux et de nos arrière-neveux? Ce serait faire preuve au moins d'imprévoyance. Il est plus facile de faire bien tout de suite que de réparer plus tard ce qui aurait été mal fait.

Nous sommes très partisan d'un théâtre; nous voudrions aussi voir à Lausanne une poste et un bureau des télégraphes construits selon les exigences modernes; mais nous ne réunirons jamais, dans un but purement économique, deux choses qui jurent de se trouver ensemble.

Il y a dans l'emplacement en question, même en se retranchant du côté de la place de Saint-François (ce qui serait bien mieux et donnerait plus d'espace que le contour arrondi), toute l'étoffe pour y faire un hôtel des postes convenable avec ses dépendances, et le théâtre pourrait trouver sa place sans aller aussi profond sous terre, à l'entrée de Montbenon, par exemple, ou ailleurs. On a toujours aimé que les théâtres fussent isolés, à cause du danger d'incendie, et qu'ils aient issue de plusieurs côtés pour les piétons et pour les voitures: tout autant de choses qui ne sont pas réalisables sur l'emplacement dont il s'agit.

Pour nous résumer sur le projet Maget-Simon, nous lui reprocherons d'avoir trop voulu unir l'utile à l'agréable, le sérieux au plaisant. Nous craignons qu'au lieu de faire une bonne chose il n'en fasse deux mauvaises, et qu'il ne doive notre ville d'un de ces bâtiments dont nos descendants, ignorant certaines préoccupations actuelles, pourront dire: Comment est-il possible que des gens sensés aient pu imaginer une conception aussi difforme, à moins que ce ne fut pour doter la langue française d'un mot nouveau?

La Ville, nous l'espérons, n'hésitera pas à faire l'acquisition de cette place, qui lui convient; mais avant d'y construire un bâtiment théâtre-poste, elle réfléchira. Elle nommera un jury d'architectes pris dans notre localité et connaissant notre circulation à grande et petite vitesse.

Un Lausannois.

Un service régulier de commissionnaires publics a été autorisé par la Municipalité, pour commencer avec l'année 1863.

— Un correspondant de la *Gazette* signale un abus que chacun a pu constater dans le temple de Saint-François et probablement dans les autres. « Il s'agit, dit-il, de la manière dont le chauffage se fait. Les employés mettent le bois dans le poêle au moment où le service commence, en sorte que le prédicateur est troublé par le bruit, et que l'église commence à se réchauffer quand les fidèles sortent. Il semble que les poêles devraient être chauffés de bon matin, afin que l'église fût confortable quand on y entre. En outre, il faudrait établir des portes rembourrées, se fermant d'elles-mêmes. L'inconvénient de celles qui existent (nous parlons spécialement de Saint-François), c'est qu'elles font du bruit, et qu'on ne les referme pas régulièrement; il en résulte des courants d'air. »

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Notre concitoyen M. Ernest Dapples vient d'être appelé par le gouvernement bernois aux fonctions d'ingénieur en chef de la Direction des desséchements et des chemins de fer.

— Un de nos journaux avait donné, sur l'aurore boréale de l'autre dimanche, un compte-rendu signé F. M., Dr, lequel finissait par ces mots:

« Cette modification de l'atmosphère, dont les météorologues ne sont pas encore d'accord sur la nature et les causes, paraît avoir pour siège de prédilection cette partie de la chaîne du Jura, parce que ce n'est pas la première apparition que nous ayons. »

Le feuilletoniste de l'*Observateur du Léman* écrit à ce sujet:

« Vous ne saviez pas plus que moi, sans doute, que l'aurore boréale avait choisi le Jura pour siège de prédilection. Je suis heureux de vous sortir de cette coupable ignorance, et, en propagant l'intéressante lettre du docteur de B., de contribuer à éclairer mes concitoyens sur la partialité de ce phénomène lumineux. [En effet, j'estime que l'aurore boréale est un phénomène à l'usage de tout le monde, et je ne verrais pas pourquoi elle favoriserait le Mauborget au détriment des rochers de Naye. Nous payons notre part d'impôt aussi bien que les gens de B. et nous avons droit comme eux aux phénomènes météorologiques; aussi je vais rédiger une pétition au Grand-Conseil pour qu'il mette ordre à cette injustice, et qu'il envoie sur les rochers du Jura deux agents de la force publique, chargés de signifier à dame Aurore, quand elle reviendra, qu'elle ait à changer de siège.]

Le même journal nous apprend ce qui suit:

« La Municipalité de Lausanne avait fait annoncer que la mise des vins de Burignon et du Dézaley aurait lieu jeudi dernier. Comme vous le pensez bien, une foule de dégustateurs et de miseurs se rendirent sur les lieux. Je ne jurerais pas qu'il n'y eût dans le nombre quelques-uns de ces parasites qu'on rencontre dans toutes les mises de vins, et dont la seule occupation est de déguster, de déguster encore et de déguster toujours. »

Leur nez bourgeonné,
Piquante parure...

est un des traits distinctifs auxquels on peut les reconnaître.

On arrive à Burignon. Les dégustateurs de profession savourent déjà, en pensée du moins, ce nectar vaudois qui a nom *Dézaley*. Il fait froid: on a soif, car la marche altère vite; aussi chacun s'approche-t-il des bienheureuses caves avec cette satisfaction que ressent le cheval lorsqu'il aperçoit l'écurie et le picotin qui l'y attend. Mais, ô phénomène! ô déception! les caves ne sont point ouvertes. Une chambre froide, une source d'eau claire: voilà tout ce que l'hôpitalier Burignon offre à ses hôtes scandalisés.

Les dégustateurs sont dans la consternation; leurs nez passent du rouge au violet foncé, et le léger duvet qui les recouvre se hérissé de colère.

Enfin, après un quart d'heure d'attente, la bande se décide à quitter ces lieux inhospitaliers. Elle revient à St-Saphorin, où de bonnes âmes lui offrent le réconfortant breuvage dont elle avait un si grand besoin. Soyez bénis, ô généreux St-Saphoriens! Sans vous, la pépie aurait fait plus d'une victime, et d'innocentes familles seraient aujourd'hui plongées dans le deuil et le désespoir. Le souvenir de l'accueil que vous avez fait à ces malheureux altérés et transis élèvera dans nos coeurs un monument impérissable de gratitude et de reconnaissance. »

BOURSE DE PARIS, du 22 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 3/4. — 3%, 69.70. — 4 1/2, 97.75. — Crédit mobilier, 1107. — Chemins autrichiens, 503. — Lyon 1150. — Gêne, 000. — Ouest-Suisse, 147. — Central-Suisse, 480.

PRIX D'ABONNEMENT :
 10 francs pour un an;
 5 fr. 50 pour six mois;
 3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :
 10 centimes la ligne.
 (Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT
ET DE RÉDACTION:
IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519m).									
1862	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrades			EAU en 24 h.	
	8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	MILLIMÈTRES		
	Décembre 23	716,6	717,5	718,4	718,8	— 3,8	— 1,9	0,0	

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS.

Demain, jour de Noël, l'**Estafette** ne paraîtra pas.

Nous joignons à ce numéro, pour les personnes à qui notre journal est remis *sans bande*, un bulletin sur lequel, si elles désirent s'abonner, nous les prions d'inscrire leur nom et leur adresse, aussi exactement et lisiblement que possible. Ce bulletin devra être rendu à la porteuse lors de son prochain passage, et en tout cas avant la fin de la semaine. — A Lausanne, on pourra également déposer le bulletin au bureau des annonces (librairie Delafontaine et Rouge); à Morges, chez M. Haldy, libraire.

Quant aux personnes, soit de Lausanne, soit du dehors, qui reçoivent le journal *sous bande*, nous leur rappelons qu'elles seront considérées comme abonnées si, d'ici au 31 décembre, elles n'ont pas renvoyé au moins un numéro.

Enfin, nos abonnés de la banlieue (en dehors des limites du gaz) sont priés de nous faire savoir si leur exemplaire doit être mis à la poste ou déposé dans un local en ville.

MISES PUBLIQUES.

VENTE DE MAISON A PULLY.

[64] Le samedi 3 janvier 1863, à 3 heures après midi, au Prieuré, à Pully, le citoyen Victor Martin, cafetier à Lausanne, exposera vendables et sous de favorables conditions, la maison avec ses dépendances et le jardin attenant, le tout occupant une superficie de 11 perches 5 pieds, qu'il possède dans une des meilleures positions du village de Pully. — La maison a été remise à neuf récemment et produira dès lors un beau revenu.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de vente au bureau du notaire Chevallaz, place St-Laurent, à Lausanne.

Selon le gré des amateurs, la vente pourra intervenir avant le jour de mise ci-dessus fixé.

[77]

VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ 50 moulles de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morges.

ANNONCES DIVERSES.

[59] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture du pain aux pauvres bourgeois de la commune, pendant le 1^{er} trimestre de l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 17 décembre 1862.

Greffé de la Municipalité.

[60] La Municipalité de Lausanne ouvre un concours pour la fourniture des médicaments aux pauvres bourgeois de la commune, pendant l'année 1863.

Les soumissions cachetées seront reçues au greffe municipal jusqu'au vendredi 26 courant.

Lausanne, le 19 décembre 1862.

Greffé de la Municipalité.

Livres allemands pour étrennes.

Naturgeschichte der Pflanzen von Schubert, ein schöner Band in-folio mit 52 colorirten Tafeln, geb. 16 fr.

Naturgeschichte der Thiere, von demselben, ein schöner und starker Band in-folio mit 90 colorirten Tafeln, geb. 23 fr.

Das Buch enthält drei Theile die einzeln verkauft werden:

1^o *Naturgeschichte der Säugethiere*, mit 30 colorirten Tafeln, geb. 8 fr.

2^o id. *Vögel*, mit 30 colorirten Tafeln, geb. 8 fr.

3^o id. *Amphibien, Fische, Insecten*, u. s. w., 8 fr.

Panorama der Bewohnten Erde, Abbildungen und Beschreibungen der Bewohner und merkwürdigsten Erzeugnisse der Erde nach den verschiedenen Zonen geordnet, in-folio, geb. 12 fr.

Das *Nähmliche*, mit deutschem und französischem Texte, geb. 13 fr.

Die *Schulzeit des kleinen Louis*, ein gutes Buch für die Jugend, geb. 2 fr.

Ein Auswahl *Erzählungen* von Franz Hoffmann, geb. 1 fr.

In der Buchhandlung S. Blanc,

[85] Escalier-du-Marché 2, in Lausanne.

[94] Pour étrennes, un beau choix de sacs d'écolier, de voyage, dits de nuit; bretelles et ceintures pour hommes et enfants; fouets pour meubles, le tout à bas prix. Chez Fontanellaz fabricant place St-Laurent 23.

[99] Au magasin **Avocat & Mingard**, rue du Pont 18, fromages d'Emmenthal, de Gruyère et du pays, de toutes qualités; dit de Gex (persillé), à râper, Limbourg, tête-de-moine, de Belley, schabziger, vacherin du Mont-d'Or; morue sèche et dessalée, harengs saurs etverts, sardines à l'huile, thon mariné; conserves alimentaires, beurre fondu, miel coulé de Vallorbe, orge perlé, pois de Payerne, moutarde d'Aigle et de Bordeaux; cafés et thés de toutes qualités; fruits secs et fruits du Midi; vins et liqueurs; chandelles de Zurich et du pays; ritte, lin et fil, le tout à des prix fort modérés.

A VENDRE

[71] Une jolie petite propriété aux abords de Lausanne, de la contenance d'environ 2600 perches, avec un bâtiment en bon état, fontaine, jardin garni d'arbres fruitiers et deux grandes pêcheries, et jouissant d'une magnifique vue sur les Alpes et le lac. — S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, au café Parisod, rue St-François.

[95] Jules Nicoud, charpentier et menuisier, continue ses ouvrages comme du passé. L'atelier est maison Schildknecht, au Rotillon.

[25]

PHOTOGRAPHIE.

Portraits encadrés de 2 fr. 50 à 25 fr., cartes de visite à 12 fr. la douzaine. L'atelier est place St-Laurent 19, 1^{er} étage. A vendre de plus un petit objectif photographique, avec sa chambre et les autres accessoires, si on le désire.

OFFRES ET DEMANDES.

97. On demande à acheter de rencontre une presse à copier.
— S'adresser à S. Gay, au bureau du juge de paix.

Objet perdu.

[96] Perdu 2 parapluies, 1 en soie verte et 1 en coton vert, les rendre contre récompense chez Pierre Ruvina, place St-Laurant 25.

NOUVELLES POLITIQUES.

MEXIQUE. — Pour la plupart des journaux français, les nouvelles du Mexique publiées par le *Moniteur* font justice de celles que la presse étrangère avait essayé de répandre. « En dépit de cet optimisme, dit l'*Indépendance belge*, nous persistons dans nos informations. Le vide règne autour des troupes françaises engagées dans cette guerre, et la lutte sera tout au moins longue et pénible. Les lettres que nous avons sous les yeux donnent là-dessus les détails les plus précis et les plus profondément tristes : on assure que le général Forey, parti avec 800 hommes de la Vera-Cruz, n'aurait pu en amener que 220 avec lui à Orizaba. Les nouvelles de ces deux villes sont déplorables : l'aviso *la Grenade* a perdu en rade le tiers de son équipage ; presque tout le 20^e bataillon de chasseurs est à l'hôpital. »

Le général de Lorencez doit avoir dit que l'hiver de 1854 à 1855 en Crimée n'avait été que peu de chose en comparaison de ce que ses malheureux soldats ont souffert au Mexique.

Les mêmes lettres parlent du courage indomptable du soldat et de la gaieté qu'il apporte jusque dans les choses les plus lugubres. Veut-on savoir de quel nom le soldat français a baptisé le cimetière de Vera-Cruz ? Il l'appelle *le Jardin d'accès*.

Il paraît que les mules qu'on fait acheter à New-York reviennent, rendues à la Vera-Cruz, à 4000 francs pièce. On évalue à plus de 30 millions le simple coût du charbon nécessaire à la consommation des navires à vapeur.

ETATS-UNIS. — On écrit de New-York :

« L'armée du Nord, qui donne de nouveau des signes de vie, semble avoir reçu l'ordre d'agir d'ici au 1^{er} janvier. Des troupes passent en grand nombre par notre ville pour aller rejoindre l'armée de Burnside, qui probablement attend qu'elle soit au grand complet avant de la mettre en campagne. Espérons qu'il ne restera pas trop longtemps stationnaire ; l'inactivité des troupes et leur campement prolongé ont enlevé bien plus de monde à l'armée que le feu de l'ennemi. Où qu'on aille, on ne rencontre que jeunes gens naguère robustes, atteints aujourd'hui de consommation ou de quelque une des fièvres malignes qu'engendrent les camps. L'administration est mauvaise en tout et partout ; les soldats ne sont pas payés régulièrement, quelquefois pas du tout ; on les soigne mal quand ils sont malades ; en revanche, on voudrait exiger de l'ordre et de l'obéissance. Nous avons ici constamment des régiments en passage qui rappellent, pour l'uniforme, les soldats de l'armée de Soulouque ; les sentinelles qui gardent les baraques où les troupes sont consignées, font leur faction dans tous les accoutrements imaginables, avec des fusils sans baguette souvent, et sans chiens, fumant la pipe ou le cigare, trainant leur arme par la baïonnette, causant avec les passants (et les passantes aussi), allant chez le revendeur du coin, ou encore s'asseyant par terre, le fusil à leur côté, et épelant les mots de quelque chanson.

» L'armée du Sud n'est pas mieux dressée, cela va sans dire. Et c'est avec des hommes comme cela que l'on fait la guerre ; et ils sont conduits trop souvent par des officiers qui n'imposent ni par leur tenue, ni par leur science, ni par leur conduite ; et combien d'ivrognes ! Naturellement les désertions sont fréquentes. A chaque instant les journaux renferment des appels aux officiers de tout rang qui se sont éloignés sans congé de leurs régiments, avec ordre de rejoindre, sous peine de perdre leur grade. La gazette de la semaine passée annonçait qu'on avait retiré leur brevet à 100 officiers pour avoir déserté leur corps d'armée ; il y en avait en outre 200 à l'égard desquels on n'avait pas encore prononcé. On conçoit qu'avec de pareils moyens la guerre ne fasse pas de progrès, et qu'elle doive être meurrière au plus haut degré. Quand on voit toutes les victimes qu'elle fait, on la prend presque en horreur ; et cependant il faut qu'elle se fasse, si nous ne voulons pas que d'autres s'en mêlent. »

ANGLETERRE. — Il vient de surgir un incident singulier dans la grande affaire des *garotters*, à Londres, dont nous avons dit un mot : la police a mis la main sur toute une série de fausses victimes et de faux plaignants. Les maris et les commis tardés avaient trouvé ingénieux depuis quelque temps de mettre leurs incartades sur le compte des attaques à main armée, et plus d'un récit dramatique qui avait ému et terrifié la Cité se

trouve aujourd'hui descendu aux proportions rassurantes d'un fabliau.

Beaucoup d'entre les *garotters* occupent une sorte de position officielle. La police les connaît ; elle a leur nom et leur adresse ; elle tient registre de leur immoralité ; elle les suit pas à pas, impatiente de les prendre en flagrant délit. Eux, ils marchent la tête haute tant qu'il n'y a pas preuve juridique de leurs crimes, et ils se tiennent insolemment à l'affût de l'occasion. Ceux-là sont les *Ticket of Leave men*. Mais ce ne sont pas les seuls à craindre, car le directeur des prisons criminelles d'Angleterre porte à plus de 23,000 le nombre des coupe-jarrets qui, en dehors de la catégorie des *Ticket of Leave men*, ont plus ou moins sur eux l'œil de la police.

FRANCE. — L'ouvrier de Paris fait ce qu'on appelle *le lundi*, c'est-à-dire qu'il ne travaille pas ce jour-là, et va dépenser misérablement ses épargnes de la semaine chez les marchands de vin des barrières. Depuis quelque temps, les débits de vin sont très peu fréquentés par les ouvriers ; en revanche, on voit ceux-ci se presser en très grand nombre aux mairies. Ils vont se faire inscrire sur les listes électorales. C'est là un fait significatif : il montre que, lors des prochaines élections, les ouvriers ne s'absenteront pas, comme ils l'ont fait à toutes les élections qui ont suivi le 2 décembre 1851.

PRUSSE. — Quarante mille électeurs ont signé une adresse aux députés libéraux de la Chambre pour les engager à persévéérer dans leur attitude.

ITALIE. — Le besoin se faisait sentir à Turin de posséder, sous n'importe quelle latitude, un coin de terre qui pût servir de *présides* pour le royaume d'Italie. Les îles qui avoisinent la Péninsule étant insuffisantes, des démarches ont été tentées auprès de la cour de Lisbonne par le précédent cabinet. Depuis l'union de Marie-Pie au roi Luiz, le Portugal n'avait pas de prétextes pour s'opposer à l'acquisition désirée par Victor-Emmanuel. Les démarches ont abouti, et une île portugaise, sur les côtes de Mozambique, est cédée, moyennant argent, à l'Italie ; le royaume italien aura ainsi, à l'est de l'Afrique, un pénitencier dans le genre de Botany-Bay ou de Cayenne.

ESPAGNE. — La *Gazette officielle* publie un décret d'après lequel l'obligation des passeports est abolie pour voyager en Espagne.

Confédération suisse.

Au sujet de l'aurore boréale qui, le 14 décembre, a mis en mouvement les pompes à incendie dans plusieurs localités de la Suisse, la *Nouvelle gazette de Glaris* fait les réflexions suivantes : « Si, dans les écoles, au lieu de beaucoup de choses inutiles, on enseignait les lois de la nature et de ses principaux phénomènes, on ferait sortir pour éteindre ces magnifiques météores moins de pompes de leurs hangars, et on troublerait dans leur sommeil un moins grand nombre d'autorités communales. »

Berne. — Le Grand-Conseil a ratifié, pour les intérêts que le canton possède dans l'affaire de l'Est-Ouest (où l'Etat perd 2 millions, sans compter la prise d'action des communes), la vente de la ligne Lucerne-Zug, et accordé la concession si longtemps sollicitée par la compagnie du Central pour prolonger le chemin de fer de Thoune à Scherzligen.

Soleure. — Une motion sur la loi relative à la distillation des pommes de terre a fait connaître qu'en 1861 il a été importé 115,000 pots d'eau-de-vie, malgré les 300 alambics en activité dans le canton.

— Le budget pour 1863 présente un déficit de 110,000 francs.

Schaffhouse. — Le Grand-Conseil a discuté une nouvelle loi d'impôt : cette loi établit un impôt personnel de 1 fr. par tête, plus un impôt sur la fortune et le revenu.

Schwytz. — Les comptes de l'Etat pour 1861 accusent une recette de fr. 207,000 et une dépense de fr. 270,000 ; il y a donc eu un déficit de fr. 63,000. Parmi les dépenses figure une somme de fr. 119,000 pour construction de routes. A la fin de 1861, la dette du canton dépassait fr. 400,000 ; d'après les prévisions du budget de 1863, ce passif s'augmenterait encore de fr. 240,000.

Lucerne. — Une réunion de partisans de la révision totale a eu lieu à Lucerne. Entre autres vœux conformes à ceux qui sont émis par d'autres localités, l'assemblée demande qu'à l'avenir la votation sur la révision totale de la Constitution ait lieu lorsqu'elle sera demandée par 5000 citoyens dont les signatures auront été duement légalisées. Une proposition tendant à maintenir strictement, à l'égard des juifs, les dispositions de la Constitution fédérale et de la législation cantonale, a été faite et adoptée : aux termes de cette proposition, les juifs demeureront exclus du droit d'établissement. Il paraît qu'un Israélite qui réside à Lucerne a fortement indisposé une partie de la po-

pulation par le mouvement qu'il s'est donné pour faire échouer la révision totale.

Fribourg. — Le Grand-Conseil s'est occupé de la motion d'un certain nombre de députés des districts du Lac et de la Broye, relative à la navigation à vapeur, et a adopté la résolution suivante : « Le Grand-Conseil, considérant qu'il est d'utilité publique qu'un service de bateaux à vapeur relie les districts du Lac et de la Broye entre eux et avec Neuchâtel, par les ports d'Estavayer et de Morat, charge le Conseil d'Etat d'en assurer l'établissement avec le concours de l'industrie privée fribourgeoise, et de prendre à cet effet toutes les mesures qui lui paraîtraient propres à atteindre ce but. »

Valais. — Nous lisons ce qui suit dans une correspondance adressée au *Courrier de Neuchâtel* :

« Vous annoncez que le Conseil d'Etat du canton du Valais vient de ratifier la concession de la gorge du Trient, faite par l'autorité locale à un entrepreneur étranger dont le but est d'*exploiter* la curiosité du touriste. Or, je vous le demande, pour un pays comme la Suisse, une pareille concession n'est-elle pas une honte, et plus qu'une honte, un scandale ? Le cas dont il est ici question n'est malheureusement pas le premier de ce genre, et je parle d'une manière générale. Töpfer, ce cœur suisse par excellence, s'indignait déjà de pareilles profanations, et quand il compare à une vierge flétrie nos montagnes souillées par la rapacité de leurs habitants et l'opulence impudente des étrangers, il a certes parfaitement raison. Chaque Suisse doit être de son avis. Est-il séant, en effet, que sur la terre classique de la liberté l'on soit moins généreux que dans les résidences des rois ? Tandis que toutes les capitales du monde civilisé ouvrent gratis à l'étranger les trésors merveilleux de l'art et des sciences, faut-il que la Suisse fière et libre, qui sonne si haut la trompette de la générosité et de la grandeur morale, prostitue ses beautés pour quelques pièces de monnaie ? Non, il n'est ni de sa dignité ni de son intérêt de s'avilir ainsi. La nature n'est à personne : après Dieu elle est à tous ; nul n'a le droit de la mettre à l'encaissement et de la vendre au plus offrant ; et pour l'honneur du nom suisse, dont les prétentions vont si loin dans ce siècle de lumières, ne serait-il pas temps que soit l'autorité supérieure, soit la réprobation du public, vinssent mettre un terme à des trafics aussi déshonorants ? »

Genève. — Le budget de la ville de Genève pour l'année 1863 vient d'être arrêté comme suit :

Dépenses présumées	Fr. 848,753 50
Recettes présumées	848,372 —
Déficit présumé	Fr. 201 50

Canton de Vaud.

Parmi les objets traités dans les dernières séances du Grand-Conseil fribourgeois, nous avons à signaler une chose assez importante. Il s'agit des difficultés pendantes entre les deux Etats de Fribourg et de Vaud au sujet des chemins de fer.

Après les grands sacrifices que s'était imposés le canton de Fribourg, de 16 millions d'abord, puis de 7 millions et demi, le gouvernement de ce canton avait cru devoir s'attribuer une certaine influence dans l'administration du chemin de fer et décider une réorganisation de la Compagnie. Mais l'entreprise ayant été menée à bien et se trouvant à la veille d'être achevée, l'Etat de Vaud s'est opposé à ce qui avait été fait sans lui ; il a déclaré nuls les changements qui n'ont pas été soumis à sa sanction ni à celle du Conseil fédéral. En conséquence, le Grand-Conseil de Fribourg avait à se prononcer sur la question de savoir si l'on voulait recourir contre Vaud devant l'Assemblée fédérale, ou renoncer aux changements décrétés et revenir aux statuts revisés, à condition que les engagements civils eussent leur effet.

Le Conseil d'Etat et la commission, par l'organe de M. Vuilleret, se prononçant pour cette dernière alternative, le Grand-Conseil a voté, par 48 voix contre 3, le retour aux statuts, et écarté le recours à Berne. C'est là évidemment le parti le plus sage que pouvait prendre le Grand-Conseil, car l'arrangement à conclure avec Vaud peut avoir lieu sans compromettre les intérêts du canton de Fribourg ; ensuite il fait disparaître des questions irritantes entre deux Etats dont la désunion a causé déjà bien des préjudices à l'un et à l'autre.

Echallens. — Cette contrée, si liée d'intérêts avec Lausanne, mérite bien que nous lui fassions dans l'*Estafette* une place honorable. Aussi bien que ceux de Morges et de Lavaux, le district d'Echallens sera désormais compris dans la zone à laquelle ce journal est plus spécialement destiné, au moins pour ce qui concerne les *nouvelles* ; il ne tient qu'à ses habitants d'y accueillir aussi les *annonces*.

Le Conseil communal d'Echallens, qui compte 15 membres nouveaux, s'est constitué mardi dernier. Sur le refus de M. L.

Bezençon, il s'est donné pour président M. Marcel Nicod, et pour secrétaire M. le notaire Mingard. La Municipalité, qui se compose de neuf membres, a été renouvelée en dehors de toute préoccupation politique, et M. Ed. Michot a été réélu municipal, puis syndic, par 43 voix sur 44 votants.

LAUSANNE.

La salle du Conseil communal est en train de subir une transformation à laquelle elle a tout à gagner. L'énorme bahut en bois de couleur sombre qui en remplissait le fond et supportait la tribune, a disparu pour faire place à des bancs qui sont presque au niveau du plancher ; la salle en paraît agrandie d'autant, et, ce qui n'est pas moins à apprécier, le jour se fera mieux dans toutes ses parties.

— On nous annonce pour le 2 janvier la visite des **Nègres-Blancs** de Vevey. Nous leur souhaitons d'avance la bien-venue. Rien de plus propre à mettre fin aux sales orgies dont nos rues ont été quelquefois le théâtre au nouvel-an, que des mascarades élégantes et décentes comme celle dont les Nègres-Blancs nous ont donné le spectacle il y a deux ans.

Un but de charité ennoblit d'ailleurs ce divertissement. C'est, nous dit-on, en faveur de l'*Hospice pour les enfants malades* qu'on collectera le 2 janvier. Que chacun donc prépare son aumône.

— Pour répondre à des demandes qui nous ont été faites, l'*Estafette* donnera prochainement avec plus de détail le cours des fonds publics, dans lesquels seront comprises les valeurs vaudoises dont la négociation est le plus usuelle. Nous nous occupons également de faire entrer dans le cadre de notre journal la liste des étrangers logeant dans les hôtels.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Un repris de justice plusieurs fois récidiviste, sorti récemment du pénitencier de Lausanne, a été surpris hier matin à Vevey en flagrant délit de vol, et arrêté. Comme il avait sur lui une quarantaine de francs, la misère ne paraît pas avoir été son mobile.

— On lit dans le *Neuchâtelois* :

« La bourrasque qui a régné de samedi à dimanche a accumulé la neige, en quantités exceptionnelles, dans quelques parties de nos montagnes. Le train de Paris qui devait arriver dimanche à dix heures du matin à Neuchâtel, a été arrêté entre les Verrières et la Tour par un amas considérable, où il a été retenu de onze heures du matin à dix heures du soir (il y avait déjà un retard de plus d'une heure à l'arrivée à Pontarlier), en sorte qu'il n'est entré en gare à Neuchâtel qu'après minuit. Pendant la journée du dimanche, tous les trains sur France se sont ainsi trouvés arrêtés ; mais, dès lundi matin, le service a repris son cours régulier, sans plus éprouver aucun obstacle. »

— Le public parisien s'égaye en ce moment au sujet d'une fête grandiose que M. de Rothschild vient de donner à l'empereur dans son château de Ferrières, à quelques lieues de Paris. Il y a eu chasse, ou plutôt carnage de gibier, et les faisans sont tombés par centaines. Mais on prétend que M. de Rothschild, au milieu de ses faisans, avait lâché des perroquets apprivoisés. Deux d'entre eux, atteints par un coup double de S. M., tombent frappés du plomb meurtrier ; mais, avant d'expirer, la chronique affirme qu'ils ont eu encore le temps de crier : *Vive l'empereur !*

— L'ex-reine de Naples a consenti à quitter son couvent des Ursulines d'Augsbourg, mais à une seule condition, c'est que le pape prononcerait son divorce d'avec le roi François II, et, tout bien pesé et bien considéré, Rome se serait décidée à se rendre à ce désir et aurait obtenu de François II qu'il n'y mettrait, de son côté, aucune opposition. L'affaire en serait là pour le moment. Quant au motif invoqué, il serait de ceux que l'Eglise romaine admet comme annulant de *fait* le sacrement du mariage.

Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses.

MOUVEMENT ET RECETTES DU 10 AU 16 DÉCEMBRE 1862.

1851 voyageurs	Fr. 22 193 80
3 049 tonnes de 20 quint., march. et bagages, »	21 907 59
	Fr. 44 101 39
Semaine correspondante de 1861	47 018 84
	Différence, Fr. 2917 45
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1862	2 974 603 46
Recettes depuis le 1 ^{er} janvier 1861	2 796 575 09
	Différence, Fr. 178 028 37

Bourse de PARIS, du 23 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 3/4. — 3 %, 69.70. — 4 1/2, 97.75. — Crédit mobilier, 1110. — Chemins autrichiens, 505. — Lyon 1152. — Genève, 362. — Ouest-Suisse, 155. — Central-Suisse, 495.

PRIX D'ABONNEMENT:
10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT ET DE RÉDACTION:

IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519 m).						
	HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.			TEMPÉRATURE en degrés centigrades		EAU en 24 h.	
Décembre	8 heures	Midi	2 heures	3 heures	Minimum	Maximum	millimètres
24	723,3	724,3	724,2	724,8	— 5,8	+ 0,6	0,0
25	728,6	729,0	729,0	729,6	+ 4,3	+ 1,6	0,0

PRIX D'INSERTION:
10 centimes la ligne.
Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.

BUREAU D'ANNONCES:
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Lavaux. — Jean-Abram fieu Jean-Jacques MICHAUD, de Puidoux, décédé pintier à Lutry. — Interv. jusqu'au 3 février.

— Jean-François fieu Jean-Gabriel CHAPPUIS, de Forel, décédé pintier et fermier vers le lac de Bret. Interv. jusqu'au 3 février.

ORDONNANCE DE DISCUSSION.

Grandson. — Jérémie fieu Jean-Pierre SIMON, maçon à la Sagne, rière Sainte-Croix. Interv. jusqu'au 3 février.

MISES PUBLIQUES.

[77]

VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ **50 moulles** de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morcles.

ANNONCES DIVERSES.

ÉLIXIR ANTI-NÉVRALGIQUE

Spécifique souverain contre les migraines et les névralgies [32] avec instruction pour son emploi.

PRIX : 5 FR.

ÉLIXIR ANTI-ÉPILEPTIQUE

Se recommande par les nombreux cas de guérison et les effets bienfaisants produits chez la généralité des malades qui en ont fait usage.

Six flacons suffisent pour la guérison.

PRIX : 10 FR.

Expédition franco pour toute demande d'au moins trois flacons.

Dépôt dans les principales pharmacies.

A Lausanne : PHARMACIE ALLAMAND (Ferd. BUTTIN, pharm., successeur).

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

DEUX ANS D'ABSENCE.

Au sortir de l'audience, où sa brillante plaidoirie avait, comme toujours, remué l'auditoire, le jeune avocat se hâta de revenir à son modeste logement.

Grâce aux soins de la vieille Gertrude, tout était prêt pour sa toilette.

Redon endossa l'habit noir de rigueur; il mit la cravate blanche obligatoire pour tous les futurs magistrats, et après une dernière station devant sa glace, il se dirigea vers une élégante maison faisant face à la mairie.

Aussitôt qu'il en eut franchi le seuil, il se trouva en présence d'une jeune fille admirablement belle; la jeune fille rougit en l'apercevant.

— Marie, dit Eugène en s'avancant vers elle, hier j'étais fort et éloquent, aujourd'hui je tremble et je sens les paroles expirer sur mes lèvres; j'ai

appelé ce jour de tous mes vœux, et voilà que j'ai peur de faire la démarche solennelle. Marie, votre bonheur ou votre malheur sont-ils toujours liés à l'entretien que je viens de provoquer? Oh! parlez! si votre cœur est à moi, qu'un mot, qu'un regard me versent le courage qui m'est si nécessaire.

La jeune fille avait tenu les yeux constamment baissés pendant l'invocation de l'avocat; son sein vivement agité, la pâleur virginal qui envahissait son visage, témoignaient assez du trouble de son âme; elle était immobile à sa place.

— De grâce, reprit Eugène, parlez! Que dois-je faire?

— Mon père est dans le jardin, répondit enfin la jeune fille d'une voix émue et en fuyant dans la pièce voisine.

Avant de disparaître tout à fait, elle jeta sur Redon un rapide regard qui traduisit éloquemment les secrets désirs de son cœur. Alors Eugène traversa résolument le salon et descendit les deux degrés qui mènent au jardin.

Un homme d'une cinquantaine d'années environ parcourait les plantes-bandes avec une air de douce préoccupation; il tenait un arrosoir à la main et il allait de vase en vase distribuant une rosée abon-

dante aux plantes qui s'inclinaient vers la terre; toute son intention était concentrée sur un magnifique lys-belladone (*Amaryllis-Belladonna*), dont la pluie avait brisé la tige, lorsque notre avocat arriva devant lui.

En présence de l'homme qui allait décider de son sort, Eugène sentit une sueur froide couler sur son visage.

— Quel dommage! une fleur si rare! murmura l'horticulteur. — Monsieur Redon! s'écria-t-il dès qu'il eut aperçu l'avocat; puis il ajouta, en portant la main à l'immense chapeau de paille qui couvrait son chef:

— Qu'est-ce qui me procure l'honneur de votre visite?

— Monsieur Brival, répondit Eugène, je viens vous prier de m'accorder la faveur d'un moment d'entretien.

— Un moment d'entretien? répéta le vieillard, frappé du ton grave et de l'air solennel qui accompagnaient ces paroles; voudriez-vous par hasard me demander des graines du Phlox blanc (*Phlox alba*, comme dit Linné), que je possède seul à Grenoble et qui est si rare en France? Je dois vous

CHEMIN DE FER DE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE.

EXPLOITATION

TRANSPORT DES MARCHANDISES

AVIS AU COMMERCE

[23] En attendant la publication des tarifs du service direct pour la ligne de Lausanne à Fribourg et à Berne, la Compagnie a l'honneur de prier les personnes qui désireraient expédier des marchandises d'une des stations de la Suisse française à l'une des stations de la Suisse allemande, et vice-versa, par Fribourg, ou qui auraient des expéditions à faire à l'une des stations de cette ligne, de vouloir bien adresser leurs expéditions à l'agent spécial de la Compagnie, à la gare de Lausanne ou à la gare de Berne, qui se chargera de faire la réexpédition sans frais pour l'expéditeur.

Le prix de transport sera calculé en soudant les taxes du service direct pour Lausanne ou pour Berne à celles du service intérieur de la ligne de Fribourg, déduction faite des frais de manutention à la gare de réexpédition.

Fribourg, le 5 décembre 1862.

Th. NORDMANN

[113] Annonce à l'honorable public qu'il vient de transférer son magasin d'étoffe à la rue de Bourg 26 (maison de Loys). Il espère par la bonne qualité de ses marchandises et par ses bas prix, mériter de plus en plus la confiance du public.

MAGASIN D'ILLUSTRATIONS.

[115] Ce magnifique volume grand-in-4 avec plus de 350 gravures fort bien exécutées, est un des OUVRAGES d'ÉTRENNES les plus avantageux qu'on puisse se procurer, au prix de 4 fr. 50.

Librairie S. Blanc, à Lausanne.

Bétail abattu dans l'abattoir de Lausanne.

DU 17 AU 23 DÉCEMBRE 1862.

BOUCHERS.	Bœufs.	Vaches.	Taur.	Veaux.	Mout.	Chèvres.	CHARCUTIERS.
Meyer	4	.	,	10	13	.	Pors.
Enning	2	,	,	4	7	,	Abetel
Lauffer.	1	1	,	8	9	,	Baatard
Ferber	1	,	,	2	4	,	Badan
Martin	1	,	,	3	9	,	Bussy
Pièce	1	,	,	8	9	,	Calame
Fischer	1	1	,	6	1	,	Forney, F.
Pidou	1	,	,	2	1	,	Forney, L.
Hählen, veuve	1	,	,	7	5	,	Lavanchy
Weber	1	,	,	3	4	,	Maurer, Adrien .
Werdemberg .	2	1	,	8	10	,	Mojonnier
Consommat. .	6	2	,	11	12	,	Pache
Hählen, Marc .	.	,	1	3	2	,	Rieben
Maurer, Adrien	1	1	,	7	6	,	Roseng.
Sing	1	,	,	3	,	,	Schöny.
Péneveyre père	.	1	,	1	1	,	Stauffer
Wirtz	1	,	,	1	,	,	Strudel.
Péneveyre fils.	.	1	,	3	2	,	Wieland
Virchaux	1	,	3	2	,	Divers
Pingoud	,	,	3	1	,	
Brélaz	,	,	2	1	1	
Fellmann	1	1	,	4	3	,	
	23	13	1	101	103	2	
Semaine précéd.	23	12	,	103	85	1	
						54	
						47	

Greffe de la Municipalité.

[117] A vendre du bois de hêtre et de sapin sec. — S'adresser à M. Mégroz, rue Haldimand 3.

[56] **Etal n° 1, Petites-Boucheries.**

Viande de cheval, fraîche et salée, à 30 cent. Saucissons à 60 cent.

[42] **A la librairie DELAFONTAINE & ROUGE,** on trouve toujours de l'eau-de-cerises garantie pure et de toute confiance. Celle de 1862 est à 4 fr. le pot sans le verre, de la vieille toujours à 5 fr.**HORLOGERIE GARANTIE.**

[6] L. Blanchoud, au fond de la Palud, 14, a son magasin bien assorti en montres, chaînes et ciefs de tout prix, pendules de Paris et ordinaires. Il fait toutes les réparations concernant sa partie, le tout à prix modérés. Il se charge de remonter les pendules à domicile.

CHOUCRUTE DE BERNE.[22] Chez **SIMOND fils**, rue du Pont 13.**COURS D'ANGLAIS**[118] **10 fr. par mois**

E. MONET, rue Haldimand 3, quatrième étage, ouvrira un nouveau cours le 2 janvier 1863.

MAGASIN DE RUBANS.[87] Nouvellement ouvert par **S. Dreyfus**, place du Pont 2, en face du café Barraud, prévoit l'honorables public qu'il vient de recevoir un grand choix de rubans pour la saison.**APERÇU :**

Rubans taffetas uni à port, depuis 1 fr. l'aune, n° 16; dits en satin, depuis 15 cent. l'aune.

Formes de chapeaux; tulle; dentelles; blondes; crêpines de toutes couleurs; velours soie; voiles et voilettes, depuis 70 cent.; corsets de Paris à 3 fr. 50; crêpines haute nouveauté; bonnets; lingerie à 1 fr.

Manteaux et paletots pour dames, pure laine, depuis 5 fr. Cols et manches; un grand choix de foulards et fichus en soie; gants de peau en couleur et pour bals, à 1 fr. la paire.

Il vient de paraître :**DE CONSTANTIN A GRÉGOIRE-LE-GRAND**

OU

l'esprit chrétien et l'esprit politique dans l'histoire de l'Eglise chrétienne
par **François BOGET**, professeur.

Un vol. in-12. — Prix : 3 fr. 75.

En vente chez l'éditeur, Georges BRIDEL à Lausanne, et chez
[110] tous les libraires de la Suisse et de l'étranger.**Noix de coco fraîches**[109] chez **SIMOND fils**, rue du Pont.**Campagne à vendre.**

[114] A vendre une propriété d'un grand rapport située entre Lausanne et Ouchy, contenant environ 5000 perches en un mas, savoir : environ 3900 en bonnes vignes et le surplus en pré, verger et plantage, sur laquelle existent de très bons bâtiments de maîtres et de dépendances avec deux fontaines permanentes. — S'adresser à MM. F. Paquier et J. Krayenbuhl notaire, Grand-Chêne 9.

A VENDRE

[71] Une jolie petite propriété aux abords de Lausanne, de la contenance d'environ 2600 perches, avec un bâtiment en bon état, fontaine, jardin garni d'arbres fruitiers et deux grandes pêcheries, et jouissant d'une magnifique vue sur les Alpes et le lac. — S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, au café Parisod, rue St-François.

Henri OGAY, boulanger-pâtissier,**A OUCHY.**On trouvera dès aujourd'hui, dans son magasin, un joli choix de bonbons de four, pour dessert, et bonbons décorés pour arbres de Noël, fondants, pralines fondantes, chocolat, eau-de-cerise vieille 1^e qualité, punch, cornets et meringues à la crème. — Le tout à un prix très modique.**Etrennes 1863.****Librairie parisienne illustrée de L. ROUSSY,**[68] *maison du Lion d'or, 16, rue de Bourg, Lausanne.***GRAND CHOIX de MAGNIFIQUES LIVRES ILLUSTRÉS, RICHEMENT RELIÉS, A DES PRIX TRÈS AVANTAGEUX.**

Belles vues stéréoscopiques dans tous les genres, à prix divers.

Grand choix de stéréoscopes en acajou, de fr. 3,50 à fr. 8.
Un bon stéréoscope et 10 jolies vues au choix, fr. 10.**PHOTOGRAPHIE**Atelier photographique du Grand-Pont,
[70] à Lausanne.

Pour étrennes, presse-papiers en cristal, sous lesquels on place sa photographie. — Albums à très bas prix, pièces de monnaie évidées à secret avec vues ou portraits dans l'intérieur; cadres et écrins variés. — Photographies miniatures coloriées; portraits sur toile ou glace, tout encadrés, depuis 4 francs. — 25 cartes de visite pour 24 francs.

L'atelier est ouvert au public pour les poses tous les jours, depuis 9 heures du matin à 4 heures du soir.

ÉTRENNES.

[105] Une jolie paire de pistolets de tir, avec accessoires. — S'adresser à Georges Bally, armurier, place Pépinet.

Louis CHAPUIS, chapelier,[102] *RUE DU PRÉ, 11,*

Est maintenant très bien assorti en chapeaux de soie et feutre apprêté de tout genre, ainsi qu'en chapeaux dits pochards de toute qualité; grand choix de casquettes, articles de fantaisie en chapeaux et casquettes pour enfants. Réparation de chapeaux pour hommes et dames. — Prompte exécution.

[103] Pour étrennes

UN JOLI CHOIX DE SACS D'ÉCOLIER & DE VOYAGE
chez **François Delacrétaz**, place de la Palud.**CLÉMENT DÉPIERRE**[78] *MAISON DU FAUCON, LAUSANNE.*

Reçu un joli choix de lingeries, nouveautés derniers modèles, depuis les plus bas prix, tels que : cols et manchettes montés, brodés et confectionnés à 2 fr. 50 et 2 fr. 70; articles fantaisie pour étrennes, mouchoirs en toile, dentelles et broderies en tout genre; de nouveau, des cols brodés depuis 25 c. pièce.

Il continue la liquidation de la maison Dépierre frères, et recommande ses magasins à l'ancienne clientèle de la maison.

Chez ZWAHLEN fils, rue d'Etraz 26.

[83] Formules de notes de différentes grandeurs, depuis 40 centimes le cent.

[91] D'occasion, une grande lampe à trois becs, en très bon état; chez M^{me} Cloux couturière, maison Hugony, rue du Pont 11.

[92] D'occasion et pour 7 francs, une grande porte matelassée à deux battants. — S'adresser maison neuve du Faucon, 3^e étage.

[94] Pour étrennes, un beau choix de sacs d'écolier, de voyage, dits de nuit; bretelles et ceintures pour hommes et enfants; fouets pour meubles, le tout à bas prix. Chez Fontanellaz fabricant place St-Laurent 23.

OFFRES ET DEMANDES.

[97] On demande à acheter de rencontre une presse à copier. — S'adresser à S. Gay, au bureau du juge de paix.

[72] Un jeune homme du canton, fort, robuste et recommandable, qui a servi pendant environ deux ans comme garçon de magasin dans une maison de commerce de fer et de quincaillerie d'une ville de la Suisse française, désirerait trouver d'abord après le nouvel-an, une pareille ou toute autre place. — Comme il a reçu une bonne éducation et possède une jolie écriture, il pourrait être utile en cas de besoin dans un bureau, même pour la correspondance. — S'adresser *franco* au bureau de ce journal, qui indiquera.

[116] On demande une apprentie modiste. — S'adresser rue St-Pierre 18, second étage.

Changements de domicile.

[80] Le cabinet de M. Schmid, chirurgien-dentiste, est actuellement rue Haldimand 5, au premier étage.

[112] CHANGEMENT DE DOMICILE.

Aline Dubrez modiste, rue Mercerie 17, 1^{er} étage.

Etude de notaire à Morges.

L'étude du notaire G. Hugonet, à Morges, est actuellement à la Petite-Rue, maison Buenzod, en face de la Grenette.

Atelier et appartement à louer.

[106] La société de la Boulangerie des familles, propriétaire de l'ancienne maison Wellemberg, rue du Flon, aura à louer dès la St-Jean prochaine un grand atelier, plus un appartement de 3 ou 6 pièces, à volonté. — S'adresser à MM. Boisot et Maurhoffer, rue du Valentin 12.

Objets perdus.

[81] Perdu en ville il y a quelques semaines un cahier de musique copiée, renfermant quatre morceaux: un avec paroles françaises, un avec paroles allemandes et 2 avec paroles italiennes. Le rapporter contre récompense au magasin de musique chez Mlle Hoffmann, rue du Grand-Chêne.

[107] 2 francs de récompense à la personne qui rapportera chez M. Kesseler, place de la Palud 6, un trousseau de petites clefs.

NOUVELLES POLITIQUES.

Tandis qu'à Athènes l'opinion publique persiste à vouloir pour roi le prince Alfred, on dit lord Palmerston assez troublé du refus obstiné du roi Ferdinand de Portugal, d'accepter la couronne de Grèce. Jusqu'à présent, le noble lord avait joué extrêmement serré, et la fortune lui avait tout particulièrement souri. Il abandonnait le protectorat des îles Ioniennes, mais c'était en réalité pour l'étendre à la Grèce entière, et déjà l'ambassadeur britannique à Athènes, M. Scarlett, jouissait d'une influence et d'une autorité que n'avait jamais connues le roi Othon. L'équilibre dans la question d'Orient s'était donc déplacé en faveur de l'Angleterre, et le cabinet de Londres avait dorénavant Constantinople et Athènes pour points d'appui, après en avoir expulsé (on peut presque le dire à la lettre) les agents et l'influence du prince Gortschakoff. Que va-t-il maintenant advenir de cette absolue impossibilité de trouver un roi qui convienne à la fois aux Grecs et à la politique anglaise? C'est ce qu'il serait difficile de prévoir. Quoi qu'il en soit, l'Angleterre met pour condition à son concours que le mouvement grec ne cherche pas à se soustraire

à sa direction. C'est ainsi que l'autre jour, le sous-scrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, M. Layard, ayant à faire, selon l'usage britannique, un discours à ses électeurs, n'a pas manqué de leur dire que si la Grèce voulait les îles Ioniennes, elle ne devait pas déserter le terrain monarchique et constitutionnel sur lequel elle s'était placée.

Confédération suisse.

Le Conseil fédéral vient de voter une organisation nouvelle du bureau de l'inspecteur fédéral du génie et de la surveillance des fortifications. En lieu et place des directeurs et inspecteurs des fortifications actuels, la direction partira dès 1863 du bureau de l'inspecteur fédéral du génie (M. le colonel Aubert, maintenant établi à Lausanne). La direction des fortifications sera entre les mains d'un directeur qui sera en même temps chef du bureau de l'inspecteur du génie. On espère arriver ainsi à plus d'unité dans cette administration.

Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a ordonné l'impression et la publication, pour être exécutées dans tout leur contenu dès le 1^{er} janvier 1863:

1^o De la loi sur l'impôt pour 1863;

2^o De la loi sur le mariage entre beau-frère et belle-sœur.

Le Conseil d'Etat a, de plus, nommé M. L. Nicollier, à Vevey, aux fonctions de substitut du préfet de ce district, vacantes par la démission de M. Ellès (devenu agent de la Banque).

M. Ch. Mestrail, à Lonay, a obtenu une patente de médecins-chirurgien.

Yverdon. — M. de Miéville a été réélu président du Conseil communal. La Municipalité compte trois membres nouveaux, élus à la place d'autres auxquels l'âge ou la maladie ne permettait pas d'accepter une réélection. M. Pillichody a été réélu syndic.

Sainte-Croix. — Trois municipaux ont été remplacés; M. L. Jaccard est réélu syndic.

LAUSANNE.

Le 7 juillet dernier fut tranché par le tribunal du district de Lausanne un gros procès qui durait depuis 1858 entre la Compagnie de l'Ouest et M. Laudon, entrepreneur. La Compagnie fut condamnée à payer à sa partie adverse une somme litigieuse dépassant un million, avec les intérêts depuis le 28 décembre 1858.

Ces jours derniers, l'affaire venait en cour de cassation, par suite du recours des deux parties en cause. Le premier jugement a été annulé pour certains vices de forme, et le tribunal du district de Vevey a été désigné pour prononcer à nouveau.

Ce procès, certainement le plus important qui ait jamais été porté devant les tribunaux vaudois, a exigé en première instance, trois jours pour l'audition des témoins, sept pour les plaidoiries et trois pour la délibération de la cour.

CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Dernièrement un Vaudois, précepteur en Russie, fut accusé d'inculquer à ses jeunes élèves des principes libéraux, et condamné à mort. Ses parents, apprenant la chose, sollicitèrent l'intervention du Conseil fédéral, qui a obtenu que la peine de ce « criminel » fut commuée en quelque dix ans d'exil en Sibérie.

Cette tragique histoire nous paraît apocryphe si le *Bund* ne la publiait au milieu d'autres extraits des délibérations du Conseil fédéral.

— Nous voyons avec plaisir le goût des divertissements de bon aloi se propager au sein de nos populations. L'autre jour nous annonçons la réapparition prochaine des *Nègres blancs* de Vevey; aujourd'hui la *Semaine* nous apprend que la soirée du 31 décembre sera consacrée, par la jeunesse de Corcelles près Payerne, à une représentation de la Diète assemblée à Stanz en décembre 1481, de ses discussions sur le partage du butin de la guerre de Bourgogne, de l'entrée de Soleure et de Fribourg dans la Confédération, enfin, des manœuvres des ennemis de la Suisse contre cette réunion. La pièce sera entremêlée de chants patriotiques et suivie d'un feu d'artifice.

— D'après la *Gazette de Berne*, cinq condamnés se seraient encore, la semaine dernière, évadés de la ville fédérale. Une tentative d'évasion d'un sixième individu n'aurait pas abouti, les gardiens ayant à temps découvert ses préparatifs.

Bourse de PARIS, du 24 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 5/8. — 3 %, 69.60. — 4 1/2, 97.75. — Crédit mobilier, 1107. — Chemins autrichiens, 505. — Lyon 1155. — Genève, 000. — Ouest-Suisse, 152. — Central-Suisse, 490.

PRIX D'ABONNEMENT :
10 francs pour un an;
5 fr. 50 pour six mois;
3 francs pour trois mois.

L'ESTAFETTE

PRIX D'INSERTION :
10 centimes la ligne.
(Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

BUREAU D'ABONNEMENT

ET DE RÉDACTION :

IMPRIMERIE GENTON, VORUX & DUTOIT,
Escaliers-du-Marché
21 et 22.

1862	Décembre	OBSERVATIONS FAITES À L'ÉCOLE SPÉCIALE (Altitude, 519 m).						
		HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades			EAU en 24 h.		
		8 heures	Midi	2 heures	4 heures	Minimum	Maximum	Millimètres
	27	730,2	729,7	729,3	729,3	— 0,5	+ 4,1	0,3
	28	726,4	725,1	724,6	724,3	+ 0,2	+ 2,6	0,0

BUREAU D'ANNONCES :
LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,
Palud 2 (porte à gauche),
ouvert de 8 h. à midi, de 4 h. à 3 h.
et de 5 h. à 8 h.

MISES PUBLIQUES.

[77] VENTE DE BOIS

Mardi 30 décembre 1862, à deux heures après midi, l'inspecteur forestier de l'arrondissement d'Aigle fera vendre aux enchères, à la gare de Lausanne, environ 50 moulles de bois de hêtre d'excellente qualité, provenant des forêts cantonales de Morcles.

ANNONCES DIVERSES.

[130] LA MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

informe le public que, le mercredi 31 décembre courant, le Greffe municipal délivrera, aux personnes qui en feront la demande, des exemplaires de la loi d'impôt sur la fortune mobilière du 21 août 1862, et la circulaire du Conseil d'Etat relative à l'application de cette même loi.

Lausanne, le 27 décembre 1862.

Greffé municipal.

USINE A VENDRE

[131] Les frères Cuénoud, meuniers à Lutry, dont les bâtiments ont été endommagés par un incendie en juillet dernier, vendront de gré à gré les immeubles qu'ils possèdent à Lutry, consistant en 28 toises de bâtiments et 37 1/2 toises de terrain contigu, avec tous les artifices et engins de meunerie et huilerie, qui sont intacts. Cet établissement, d'un abord facile, pourrait en outre être utilisé pour une scierie, un train de charretier ou tout autre genre d'industrie. Il existe des plans de reconstruction très détaillés et soigneusement étudiés. Pour voir les immeubles, s'adresser aux propriétaires ou à M. Charles Dentan, à Lutry; et pour traiter, au notaire soussigné.

Les dits frères Cuénoud voulant liquider leur association, prirent les personnes auxquelles ils peuvent devoir, de leur présenter leurs comptes d'ici à fin janvier prochain; celles qui leur doivent sont invitées à régler dans le même délai.

Lutry, le 26 décembre 1862.

A. BOLOMBY, notaire.

FEUILLET DE L'ESTAFETTE.

DEUX ANS D'ABSENCE.

4

Bientôt il en vint à se rengorger dans sa cravate lorsque devant lui on prononçait le nom de Marie, à laisser errer sur ses lèvres un sourire mystérieux et à répondre par un silence impertinent aux questions indiscrettes qui lui étaient adressées.

Roger n'ignorait rien de ce qui se passait; il savait que Marescot, favorablement accueilli par M. Brival, faisait à la jeune fille une cour assidue.

Un soir, dans un bal donné par les étudiants de Grenoble au corps d'officiers, Roger s'approcha de Marie que son père avait amenée; il l'invita à danser.

Quel fut le sujet de leur conversation pendant la durée de la contredanse?

A en juger par la rougeur qui monta au visage de Marie, il devait toucher à des points très délicats.

Avant de reconduire sa partenaire, Roger se pencha une dernière fois vers elle et lui dit tout bas à l'oreille :

— Marescot est un fat! comptez sur moi qui suis l'amie d'Eugène.

Un mois après, Roger était reçu dans la maison de M. Brival; il y passait une grande partie de ses journées et paraissait plus rarement au café; on le disait épri des charmes de Marie; on assurait même que le mariage entre les deux jeunes gens était une chose conclue et arrêtée, mais qu'il ne devait se faire qu'à l'arrivée de l'avocat Redon; le fils du marchand drapier avait fini par être éconduit par M. Brival; s'il poussait encore des soupirs, c'était à l'écart et dans l'ombre; car on savait à Grenoble, et il se le tenait pour dit, que Roger ne plaisantait pas toujours.

Plus de deux ans s'étaient écoulés depuis le départ d'Eugène; pendant son absence, le jeune héritier avait perdu son père, et il se trouvait déjà en possession d'une brillante fortune.

Par un beau jour d'automne, une lourde chaise de poste, dont le coffret couvert de boue attestait la longueur du trajet parcouru, s'arrêta devant le logis de Roger; un homme jeune encore, mais pâle

et fatigué, en descendit; après avoir largement rétribué les postillons il entra dans la maison,

— Tiens, c'est M. Redon! s'écria la servante.

— Roger! où est Roger? répondit l'avocat.

— M. Roger est sorti; — mais je vais aller le chercher; il est tout près d'ici, chez M. Brival.

— Chez M. Brival? répéta Eugène; c'est bien; ne vous dérangez pas, j'y cours.

Bientôt il aperçut la porte de Marie et son cœur battit vivement; son corps tremblait par la violence des sensations qui venaient l'assailler tout d'un coup; comme au jour où M. Brival lui refusa la main de sa fille, ses jambes fléchissaient sous lui, il ne pouvait plus avancer.

Mais cette fois c'était le bonheur qui lui ôtait ses forces.

Enfin, armé de son courage, il pénétra dans la maison qui renfermait tout ce qu'il aime.

Personne dans les appartements; il traverse le salon et il arrive jusqu'à la porte du jardin.

L'horticulteur, suivant sa coutume, errait parmi les fleurs, enlevant les Chenilles, écrasant les escargots et s'extasiant devant la beauté de ses plantes exotiques.

— M. Brival! s'écria l'avocat du plus loin qu'il

BOULANGERIE DU TUNNEL

[132] Les cadeaux de nouvel-an sont remplacés, pour cette année, par une distribution de douze cents livres de pain aux pauvres, remise aux soins de M. le président du Comité des pauvres habitants.

Noël, 25 décembre 1862.

Au magasin MONNET, place St-Laurent.

[76] Articles pour étrennes :

Papeterie, buvards, boîtes à gants, porte-feuilles, porte-monnaie, nécessaires pour dames et demoiselles, porte-montres, albums photographiques, photographies et cadres.

Fournitures de dessin et d'écoles.

ALMANACHS ILLUSTRÉS.

Articles pour fumeurs.

[88]

Deux Noëls & deux arbres

QUELQUES PAGES POUR LES ENFANTS

par F. Bungener.

Prix : 30 cent. l'exemplaire; 2 fr. la douzaine.

Chez l'éditeur Georges BRIDEL, 20 Escalier-du-Marché à Lausanne, et chez tous les libraires.

[94] Pour étrennes, un beau choix de sacs d'écolier, de voyage, dits de nuit; bretelles et ceintures pour hommes et enfants; fouets pour meubles, le tout à bas prix. Chez Fontanellaz fabricant place St-Laurent 23.

Louis CHAPUIS, chapelier,

[102] RUE DU PRÉ, 11,

Est maintenant très bien assorti en chapeaux de soie et feutre apprêté de tout genre, ainsi qu'en chapeaux dits poichards de toute qualité; grand choix de casquettes, articles de fantaisie en chapeaux et casquettes pour enfants. Réparation de chapeaux pour hommes et dames. — Prompte exécution.

**CHEMIN DE FER
DE LAUSANNE-FRIBOURG-BERNE.
EXPLOITATION
TRANSPORT DES MARCHANDISES
AVIS AU COMMERCE**

[23] En attendant la publication des tarifs du service direct pour la ligne de Lausanne à Fribourg et à Berne, la Compagnie a l'honneur de prier les personnes qui désireraient expédier des marchandises d'une des stations de la Suisse française à l'une des stations de la Suisse allemande, et vice-versa, par Fribourg, ou qui auraient des expéditions à faire à l'une des stations de cette ligne, de vouloir bien **adresser leurs expéditions à l'agent spécial de la Compagnie, à la gare de Lausanne ou à la gare de Berne, qui se chargera de faire la réexpédition sans frais pour l'expéditeur.**

Le prix de transport sera calculé en soudant les taxes du service direct pour Lausanne ou pour Berne à celles du service intérieur de la ligne de Fribourg, déduction faite des frais de manutention à la gare de réexpédition.

Fribourg, le 5 décembre 1862.

COURS D'ANGLAIS

[118] **10 fr. par mois**

E. MONET, rue Haldimand 3, quatrième étage, ouvrira un nouveau cours le 2 janvier 1863.

[120] A louer un bon piano droit 6 octaves $\frac{3}{4}$, troisième étage maison café du Commerce, place St-Laurent.

MAGASIN DE RUBANS.

[87] Nouvellement ouvert par **S. Dreyfus**, place du Pont 2, en face du café Barraud, prévient l'honorables public qu'il vient de recevoir un grand choix de rubans pour la saison.

APERÇU :

Rubans taffetas uni à port, depuis 1 fr. l'aune, n° 16 ; dits en satin, depuis 15 cent. l'aune.

Formes de chapeaux ; tulle ; dentelles ; blondes ; crêpines de toutes couleurs ; velours soie ; voiles et voilettes, depuis 70 cent. ; corsets de Paris à 3 fr. 50 ; crêpines haute nouveauté ; bonnets ; lingerie à 1 fr.

Manteaux et paletots pour dames, pure laine, depuis 5 fr. Cols et manches ; un grand choix de foulards et fichus en soie ; gants de peau en conleur et pour bals, à 1 fr. la paire. Crinolines à 3 fr.

OFFRES ET DEMANDES.

[123] On demande pour entrer de suite une fille propre et de toute confiance qui sache faire un bon ordinaire. S'adresser rue Martheray 51, premier étage.

NOUVELLES POLITIQUES.

ETATS-UNIS. — L'engagement du 13 décembre a été une bataille générale, dans laquelle les fédéraux ont éprouvé un grave échec; leur perte est évaluée de 8000 à 10,000 hommes, tant tués que blessés. On ne connaît rien de la perte des confédérés, mais on suppose qu'elle a été comparativement beaucoup plus faible, puisqu'ils combattaient derrière des retranchements.

La presse de New-York attribue cette défaite à la mauvaise administration de l'armée, et, à la date du 17 décembre, le bruit était généralement répandu dans cette ville qu'à la suite de l'échec du général Burnside, Mac Clellan venait d'être appelé à reprendre le commandement en chef!

— A la majorité de 78 voix contre 51, le Congrès a approuvé le projet d'émancipation des esclaves, tel que le lui présentait M. Lincoln.

Le Congrès vient, en outre, de voter un bill pour admettre un nouvel Etat dans l'Union, celui de la Virginie-Occidentale. Cette admission n'a été votée qu'à des conditions qui sont le commencement de l'abolition de l'esclavage. Pour être valable, le bill devra être ratifié par une assemblée du peuple de la Virginie-Occidentale; mais la ratification ne peut être douteuse, puisque c'est à la sollicitation de la population de ce territoire que le bill a été proposé.

FRANCE. — Un rapport de M. Eould sur la situation financière, évalue la dépense totale de 1862 pour l'expédition du Mexique à 83 millions de francs; il évalue l'insuffisance des re-

cettes à 35 millions, qu'il demandera au Corps législatif.

— Parmi les renforts que l'on se prépare à envoyer au Mexique, il est un corps de troupes qui ne sera pas le moins curieux de tous. Il s'agit d'un bataillon de 1000 hommes composé de nègres du Darfour, que le vice-roi d'Egypte a offert au gouvernement français. Ce sont, dit un journal de Marseille, de vieilles troupes très braves, très disciplinées, et qui sont *culottées* de manière à pouvoir affronter impunément le feu, le soleil et les épidémies, ce qui rendra leurs services précieux dans les terres chaudes, où elles vont faire le désespoir des guérillas, à moins cependant qu'elles ne fassent celui du général Forey; car qui peut être certain de la fidélité et du dévouement de ces Darfouriens une fois transportés au Mexique? Ce qu'il faut supposer, c'est qu'on les emploiera de préférence aux travaux nécessaires à la Vera-Cruz et aux environs, travaux auxquels ne résiste pas l'Européen, et qui ont conduit au tombeau tant d'excellents soldats.

AUTRICHE. — Par suite de la stagnation des affaires, la misère est si grande parmi les classes ouvrières de Vienne que la sûreté publique est en danger dans les heures avancées de la nuit. La police a pris les mesures les plus actives pour combattre cette misère, qui atteint surtout les faubourgs.

ORIENT. — Craignant de perdre tout-à-fait sa prépondérance, passablement compromise à la suite de la révolution grecque, la Russie multiplie en Orient ses excitations à la guerre; elle ne cesse de fomenter des complications dont le dénouement pourrait favoriser sa politique envahissante vis-à-vis de la Turquie. Les journaux annonçaient dernièrement la saisie d'armes dirigées de Russie en Serbie; les démarches faites à ce sujet par les puissances signataires du traité de 1856 ne sont pas encore terminées que de nouveaux envois d'armes, venant de Russie, sont de rechef signalés. Les troupes turques en garnison à Widdin, sur le Danube, ont arrêté un vapeur qui passait en contrebande des armes et des munitions destinées encore aux princes serbe et monténégrin, qui obéissent aux inspirations de Saint-Pétersbourg; de plus, on a connaissance d'un convoi de cent voitures également chargées d'armes à la même destination. Cette façon d'éviter les traités peut provoquer de sérieux conflits diplomatiques.

Confédération suisse.

La liste des prix d'honneur pour le tir fédéral de 1863 se monte maintenant à 30 853 fr. Parmi les derniers dont on remarque celui de citoyens français habitant la Chaux-de-Fonds : 1000 fr. en espèces dans un écrin d'une valeur matérielle et artistique de 50 fr.

— La place de buraliste et télégraphiste à Boudry est mise au concours. Traitement, 880 fr., plus une provision de la caisse des télégraphes. S'adresser, jusqu'au 31 décembre, à la direction, à Neuchâtel.

Argovie. — Il n'y a pas moins de sept accusations de parjure actuellement entre les mains du ministère public.

Neuchâtel. — La commission spéciale nommée à cet effet a fixé le prix du vin de la récolte de 1862 à 74 centimes le pot fédéral. Cette taxe n'a d'ailleurs rien d'obligatoire.

Genève. — Cette après-midi a eu lieu une grande fête destinée à inaugurer le pont dit *du Mont-Blanc*, construit en avant de l'île Rousseau, et plutôt sur le lac que sur le Rhône, de manière à relier entre eux les nouveaux quais. L'autorité municipale tenant à donner à cette cérémonie une certaine solennité, avait voté dans ce but un crédit de 10,000 francs. Il y a eu cortège en ville, auquel étaient invités toutes les autorités cantonales, et ce soir un banquet-monstre réunit au Bâtiment électoral non-seulement toute la gent officielle, mais encore les entrepreneurs et ouvriers qui ont travaillé à la construction du pont.

Canton de Vaud.

Le Conseil d'Etat a chargé provisoirement M. Chappuis-Vuichoud de l'inspection générale des écoles du canton.

LAUSANNE.

Hier a eu lieu, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, une séance de la Société des vignes, à laquelle n'assistaient malheureusement, comme d'habitude, qu'un bien petit nombre de membres. Le président, M. Dapples-de Molin, a donné connaissance du résultat des visites faites dans le courant de l'année, ainsi que de quelques mesures administratives prises par le Comité. Ce dernier se compose actuellement, outre le président susnommé, de MM. Gély, vice-président et contrôleur; J.-A. Delisle-Bourgeois, caissier; F. Daccord, Ed. Gaulis, Aug. Conod, P. Grand, Th. Rivier et Tachet-Descombes. (Secrétaire, M. G. Blanc.)

Ensuite a eu lieu, en séance publique, la distribution annuelle des prix aux vignerons des membres de la Société qui, à la suite des trois visites réglementaires, ont obtenu le plus grand nom-